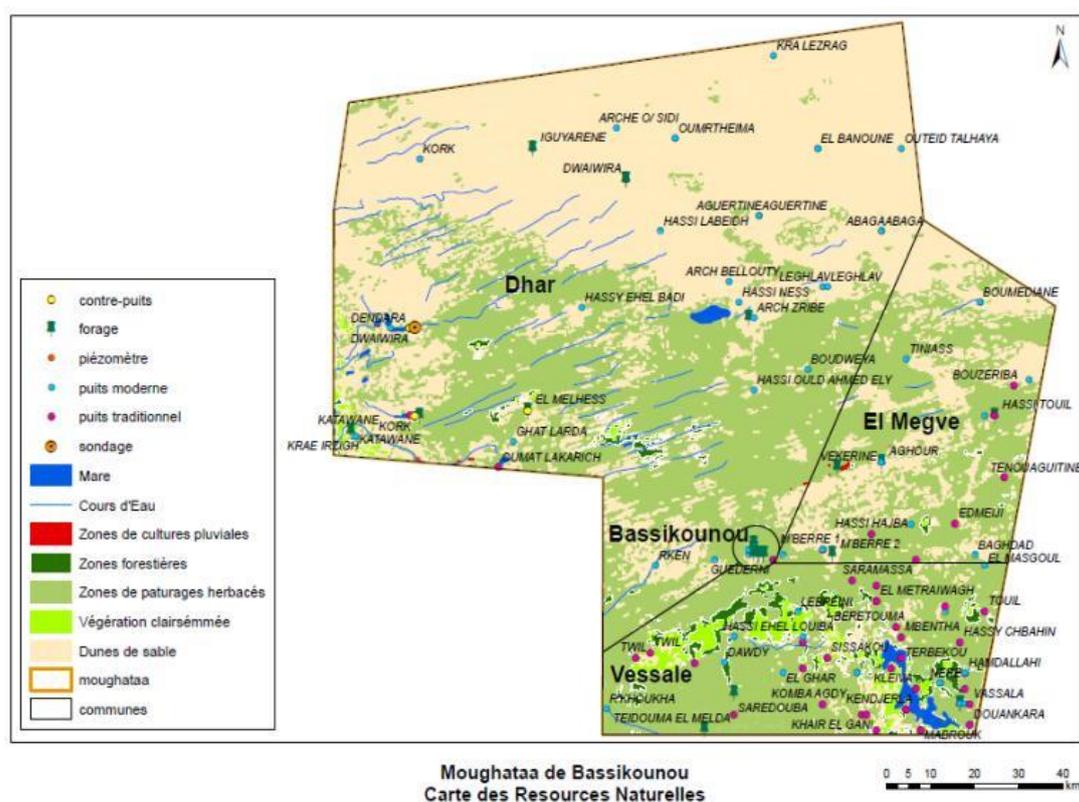


PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet de Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou



PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU (Produit 1.1 du PBF)

Par

Cheteu Louis Bernard, Consultant International, Chef de mission

Ould Sidoumou Isselmou, Consultant National, Socio économiste

Mohamed Yehdih, Consultant National, spécialiste en Gestion des ressources naturelles

Mars 2019

SIGLES ET ACRONYMES

ACF	Action Contre la Faim
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIDA	Fond international de développement agricole
FLM / WLF	Fédération Luthérienne Mondiale / World Lutheran Federation
GTD	Groupe de Travail Département
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
NDVI	Indice de végétation par différence normalisé
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
OSC	Organismes de la Société Civile
OUA	Organisation de l'union africaine
PAM	Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies
PBSO	Peacebuilding Support Office
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PDC	Plan de Développement Communal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProDoc	Document du projet
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIM	République Islamique de Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX	Page
Tableau 1: Liste des localités visitées sur le terrain	14
Tableau 2 : Cheptels existants au niveau de la Moughataa de Bassikounou	22
Tableau 3: Intervenants du camp de Mbera	26
Tableau 4 : Infrastructures de santé, d'éducation et de religion la Moughataa de Bassikounou	29
Tableau 5 : Espèces ligneuses et herbacées de savane boisée	37
Tableau 6 : Espèces ligneuses et herbacées de savane arborée	38
Tableau 7: Espèces ligneuses et herbacées de savane arbustive	38
Tableau 8 : Espèces ligneuses et herbacées de steppe arborée et /ou arbustive	38
Tableau 9 : Etat des ressources et niveaux de satisfaction des usagers au sein des quatre communes de la Moughataa de Bassikounou	40
Tableau 10 : Identification des acteurs de la gestion des ressources naturelles et analyses socioéconomiques des enjeux	44
Tableau 11: Analyse des rôles actuels et futurs des acteurs dans le plan de gestion des ressources naturelles	51
Tableau 12 : Analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources naturelles	53
Tableau 13 Plan de Gestion des ressources naturelle	61
Tableau 14 : Problématiques de gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou	71
Tableau 15: Analyse des acteurs et besoins en renforcement des capacités	72
Tableau 16 : Plan de renforcement des capacités	75
Tableau 17 : Liste indicative de ces sources de financement est indiquée ci-dessous et pourrait être étudié dans le cadre d'une stratégie nationale pour la gestion des ressources naturelles	82

<u>LISTE DES FIGURES</u>	Page
Figure 1 : Répartition des effectifs de la population active occupée par secteur d'activité dans la Moughataa de Bassikounou	29
Figure 2 : Distribution de précipitation moyenne 1981 – 2017 de Bassikounou	45

<u>LISTE DES PHOTOS</u>	Page
Photo 1 : Végétation arborée	18
Photo 2 : Point d'eau à Bassikounou	20
Photo 3 : Logements en tente au Camp des réfugiés de Mbera	24
Photo 4 : Une école dans la commune du Dhar	30
Photo 5 : Périmètre agricole	36
Photo 6 : savane boisée	37
Photo 7: Savane arborée	38
Photo 8 : Fauche de paille	39
Photo 9 : vente de charbon de bois dans la commune de Dhar	39
Photo 10: Point d'eau a FASSALA	50
Photo 11 : Correspondance du Maire de Fassala à UNHCR	56
Photo 12 : Friction entre population hôte et réfugié au sujet du bois énergie	57

<u>LISTE DES CARTES</u>	Page
Carte 1 : Localisation de Bassikounou	16
Carte 2 : Infrastructures de santé	19
Carte 3 : Répartition de la population de la Moughataa de Bassikounou	23
Carte 4 : Infrastructures économiques de la Moughataa	28
Carte 5 : Le réseau routier de la Moughataa	30
Carte 6 : Infrastructures scolaire de la Moughataa	31
Carte 7: Les ressources naturelles de la Moughataa de Bassikounou	32
Carte 8 : Les types d'utilisation des terres dans la Moughataa de Bassikounou	46
Carte 9 : Les zones boisées dans la Moughataa	47
Carte 10 : Indice de végétation en septembre 2018 dans la Moughataa de Bassikounou	48

<u>LISTE DES ANNEXES</u>	Page
ANNEXE 1 : Termes de référence	92
ANNEXE 2 : Photos des entretiens, focus group et séance de restitution de données	95
ANNEXE 3 : Procès-Verbal de restitution des données d'élaboration du plan de gestion intégrée des ressources naturelles au GTD Bassikounou	97
ANNEXE 4: Fiche de collecte des données de terrain/commune ciblée	99
ANNEXE 5: Liste des personnes/organisations consultées	104
ANNEXE 6: Fiches de présence des séances d'entretiens, focus group et atelier restitution des données	106

SOMMAIRE

SOMMAIRE	Page
SIGLES ET ACRONYMES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES PHOTOS	4
LISTE DES CARTES	4
LISTE DES ANNEXES	5
SOMMAIRE	6
I. INTRODUCTION	8
1.1. Contexte	8
1.2. Cadres politique, juridique et institutionnel de gestion des ressources naturelles en Mauritanie	9
1.3. Brève présentation du projet	11
1.4 . Objectifs de l'étude	12
1.5. Méthodologie de l'étude	13
II. PRESENTATION GENERALE DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU	16
2.1 Situation géographique et administrative	16
2. 2 Climat et pluviométrie	17
2.3 Relief	17
2.4 Sols	17
2.5 Les ressources naturelles	18
2.6 Milieu humain	22
3. Activités économiques	27
4. Infrastructures	29
III. LES RESSOURCES NATURELLES DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU : USAGERS, ACCES, NATURE/ETAT ET NIVEAU DE SATISFACTION DES BESOINS	32
1. La ressource en eau	32
2. La ressource en terre	34
3. La ressource forestière	36
IV. IDENTIFICATION DES ACTEURS DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ANALYSES ECOLOGIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DES ENJEUX	43

1. Identification des acteurs	43
2. Analyse des enjeux écologiques	45
3. Analyse des enjeux socioéconomiques	48
V. ANALYSE DES PROBLEMES ET CONTRAINTES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: LIENS ENTRE PENURIE EN RESSOURCES NATURELLES ET LE POTENTIEL DE CONFLIT	52
VI. MESURES DE PREVENTION DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES	55
1. Les types de conflits dans la Moughataa	55
2. Moyens pour prévenir les conflits liés aux ressources naturelles	57
VII. PLAN D’ACTION 2019 – 2023 DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU	61
VIII. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	68
1. Contexte	68
2. Analyse des acteurs et besoins en renforcement des capacités	72
3. Plan de renforcement des capacités	75
IX. MECANISME DE MATCHING POUR LE FINANCEMENT DU PLAN	78
1. Introduction	78
2. Etat des lieux des financements de gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou	78
3. Eléments de base pour une stratégie de mobilisation des financements pour la Moughataa de Bassikounou	86
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	90
ANNEXE	92
ANNEXE 1 : Termes de référence	92
ANNEXE 2 : Photos des entretiens, focus group et séance de restitution de données	95
ANNEXE 3 : Procès-Verbal de restitution des données d’élaboration du plan de gestion intégrée des ressources naturelles au GTD Bassikounou	97
ANNEXE 4: Fiche de collecte des données de terrain/commune ciblée	99
ANNEXE 5: Liste des personnes/organisations consultées	104
ANNEXE 6: Fiches de présence des séances d’entretiens, focus group et atelier restitution des données	106

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La Mauritanie se classe parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique, ce qui se traduit par une surexploitation des pâturages, une déforestation et une érosion des sols aggravée par la sécheresse, et une diminution des ressources en eau (FIDA, 2016). En effet, le pays est confronté, depuis de longues années aux défis majeurs de la sévérité climatique (sécheresse prolongée), occasionnant une sédentarisation anarchique d'une population en forte croissance, et une déforestation accompagnée de l'ensablement des infrastructures socio-économiques de base. Ces deux phénomènes ont contribué à la dégradation de la couverture végétale arborée, arbustive et herbacée et ont exposé les sols à l'érosion hydrique et surtout éolienne.

Depuis 2012, la Mauritanie a été affectée par l'instabilité en Afrique du Nord et au Sahel, notamment par le conflit au Mali. L'impact de cette instabilité est ressenti plus fortement dans la Moughataa (Département) de Bassikounou, située à l'extrême Sud-Est de la Mauritanie, le long de la frontière malienne. Le département a reçu le plus grand nombre de réfugiés maliens dans le Sahel. Le camp de réfugiés de Mberra, à 20 km de la ville de Bassikounou, accueille aujourd'hui 55.263 réfugiés (UNCHR, 2018), un nombre supérieur à la population locale du département.

Le conflit au Mali a également perturbé les voies de transhumance établies, ce qui a entraîné une forte concentration non seulement d'humains mais aussi de bétail dans le département, accentuant encore la pression sur les ressources naturelles vitales telles que l'eau et les pâturages. Cela a accru la fréquence des conflits liés aux ressources, tels que la concurrence des pasteurs sur les points d'eau et les pâturages limités, la compétition entre l'homme et le bétail pour l'accès à l'eau et les conflits liés à la destruction des biens et de la végétation par le bétail.

Dans ce contexte d'augmentation et de pressions externes sur la Moughatta (augmentation de la population et du bétail, la situation régionale, ainsi que les chocs climatiques), quatre agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO et HCDH) mettent en œuvre le projet conjoint titré « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou », financé par le Peacebuilding Support Office (PBSO).

Ce projet a pour but de répondre à certains des facteurs immédiats et intermédiaires du conflit, notamment : (i) le défaut de planification et de coordination dans la gestion des ressources naturelles, (ii) le manque de diversification des sources de revenus des populations, ainsi que (iii) le manque de participation et la déresponsabilisation des femmes et des jeunes.

C'est donc dans ce cadre que se situe la réalisation de la présente étude qui vise à élaborer un plan départemental pour la gestion intégrée de ressources naturelles impliquant la participation des autorités et services déconcentrés concernés ainsi que les communautés, et appuyé par un mécanisme de matching assurant la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre du plan au-delà de la durée du projet.

1.2. Cadres politique, juridique et institutionnel de gestion des ressources naturelles en Mauritanie

Plusieurs déterminants ont consolidé de manière significative l'arsenal politique, juridique et le dispositif institutionnel de la Mauritanie en matière de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. On note entre autres :

❖ Au plan politique

- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) ;
- Le Document de Programme de Pays (Country Programme Document-CPD) pour la période 2018-2022 qui fixe le cadre de coopération entre le PNUD et le Gouvernement de la Mauritanie ;
- La politique environnementale est définie par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) approuvée en 2006 et son plan d'action opérationnel ;
- Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 2 2012 2016) ;
- La Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'horizon 2015 (SDSR) ;
- La Stratégie de Développement de l'Élevage (SDE) et sa lettre de politique ;
- Le Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) ;
- La stratégie nationale pour la protection de la biodiversité ;
- Le Plan d'Adaptation aux changements climatiques.

❖ Au plan juridique :

✓ Les conventions internationales ratifiées :

- Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles / 1968 ;
- Accord pour l'établissement d'une commission pour la lutte contre le criquet du désert dans le NO de l'Afrique (Rome)/1970 ;
- Convention établissant un comité permanent inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel (Ouagadougou)/1973 ;
- Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial, culturel et naturel / 1972 ;
- Accord sur l'établissement d'une organisation au Proche Orient sur la protection des plantes Rabat/1993 ;
- Convention sur les zones humides d'importance internationale spécialement en temps qu'habitat aquatique (RAMSAR)/1994 ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone / 1985 ; ratifiée en 1994
- Convention - cadre des NU sur les changements climatiques (UNFCCC) / 1992 ; ratifiée en 1994 ;
- Convention - cadre des Nations Unies sur la diversité biologique / 1992 ; ratifiée en 1996 ;
- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification (CCD) / 1994; ratifiée en 1996 ;
- Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) / 1975; ratifiée en 1998 ;
- Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation de l'agriculture, Rome ratifiée en 2001 ;
- Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ratifiés en 2005 ;

- Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Agenda 2030 pour le développement durable et les ODD ;
- Le cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes ;
- Accord de Paris sur le changement climatique.

✓ Les lois nationales:

- La loi-cadre sur l'environnement : Loi n° 2000-045 et son Décret portant Organisation des Procédures des EIE ;
- Le Code forestier Loi n° 2007-055 ;
- Le Code de la chasse Loi n° 97.006 du 20 Janvier 1997 ;
- Le Code pastoral Loi 2000-044 ;
- Le Code de l'eau, l'ordonnance n° 85.144 du 4 juillet 1985 ;
- La loi sur la décentralisation : l'Ordonnance N° 87-289 du 20 Octobre 1987 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 86-134 du 13 août 1986 instituant les Communes ;
- Législation foncière et domaniale Décret n° 2000 – 089 abrogeant et remplaçant le décret n° 90.020 du 31 janvier 1990 portant application de l'ordonnance 83.127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière ;
- Loi sur les Associations : Loi du 9 juin 1964 et ses textes de modification subséquents ;
- Loi-cadre n° 2005-046 du 25 juillet 2005 sur la protection du patrimoine culturel tangible.

❖ **Au plan Institutionnel**

En Mauritanie, la gouvernance des ressources naturelles est assignée à plusieurs ministères à savoir :

- Ministère du Développement Rural (**MDR**)
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (**MEDD**)
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (**MHA**)
- Ministère de l'Habitat, Urbanisme et Aménagement du Territoire (**MHUAT**)
- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (**MIDEC**)
- Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole (**MMEP**)

Au niveau départemental, *une Stratégie des Nations unies pour le renforcement des moyens d'existence des communautés hôtes et réfugiés de la Moughataa de Bassikounou 2018-2022 (PSME)* a été élaborée avec l'appui du PAM et du HCR. C'est une **approche inclusive** des partenaires humanitaires et de développement issus des agences, programmes et organisations internationales et de la société civile mauritanienne, aux côtés des autorités nationales, régionales et locales pour la mise en œuvre de solutions pérennes.

Cette stratégie comprend **cinq axes d'étayage**:

- **Accès durable à l'eau, la santé, la nutrition et l'éducation** par le renforcement des services et infrastructures de base et des systèmes de protection sociale ;
- **Environnement, énergies propres et emplois verts** via une gestion durable, rationnelle et mixte des écosystèmes et des ressources naturelles couvrant les besoins des ménages et du bétail des deux communautés ;

- **Protection** de la dignité, des risques d'exploitation, de violence et de discrimination à l'encontre de tous, et en particulier des personnes à besoins spécifiques, dans le camp et hors camp ;
- **Prévention des risques de catastrophes et de conflits** pour une durabilité accrue des interventions déployées et des progrès accomplis, visant à investir en amont des situations et facteurs de détérioration de la situation sanitaire, alimentaire et sécuritaire ;
- **Gouvernance** afin d'accompagner les autorités régionales, départementales et locales, et les services techniques dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de développement tenant compte des besoins exprimés par les communautés.

Le présent document plan départemental pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou vient en complément à cette stratégie.

1.3. Brève présentation du projet

Le Projet « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou » est mis en œuvre conjointement par quatre agences (PNUD, UNICEF, FAO et HCDH) du Système des Nations Unies en République Islamique de Mauritanie dans le cadre du Peacebuilding Support Office (PBSO) en tant qu'un financement catalytique pour une approche répondant au nexus humanitaire-développement-paix dans la Moughataa de Bassikounou. Le Budget total du projet est de \$ 3.000.000.

L'objectif général du projet est de renforcer les capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou.

Ce projet a **trois composantes**, qui visent à combler les lacunes liés au : (i) défaut de planification et de coordination dans la gestion des ressources naturelles, (ii) manque de diversification des sources de revenus des populations, ainsi que (iii) manque de participation et la désresponsabilisation des femmes et des jeunes.

La formulation des **trois résultats** du projet est la suivante :

Résultat 1 : La capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique est améliorée

Résultat 2 : Le développement économique local contribue davantage à matérialiser les dividendes de la paix pour les populations vulnérables

Résultat 3 : Les enfants et les adolescents (filles et garçons) agissent en tant qu'acteurs locaux de la paix.

Le projet est axé sur **six produits** :

Produit 1.1 : Un Plan départemental pour la gestion intégrée des ressources est établi et mis en œuvre

Produit 1.2 : Les comités de village, y compris le comité des réfugiés, participent à la gestion intégrée des ressources et à la gestion des conflits autour de celles-ci.

Produit 2.1 : Les capacités des autorités locales pour soutenir le développement économique local (DEL) sont renforcées

Produit 3.1 : Une analyse des conflits menée par des jeunes identifie les priorités des adolescents et des jeunes adultes (de moins de 25 ans) pour un développement pacifique et inclusif.

Produit 3.2 : Les jeunes ont la capacité d’agir en tant qu’acteurs de la paix au sein de leurs communautés

Produit 3.3 : La communauté locale soutient activement les besoins des jeunes pour la paix et la non-violence

Le projet intervient sur le terrain dans quatre (4) communes (Fassala, Megve, Dhar, Bassikounou) de la Moughataa de Bassikounou dans le Wilaya du Hodh El Chargui.

1.4. Objectifs de l’étude

L’objectif principal de cette étude est d’élaborer un plan départemental pour la gestion intégrée des ressources naturelles qui sera basé sur les principaux concepts liés au développement durable par une approche répondant au nexus humanitaire-développement-paix dans la Moughataa de Bassikounou à savoir : le partenariat et la bonne gouvernance, la prise en compte du genre, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes, la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles (sols, eaux, pâturages, végétation); la prévention et résolution pacifique des conflits et le cadre de moyens d’existence des populations.

Les objectifs spécifiques visés par cette étude sont de :

- i. Promouvoir une culture de développement départemental solidaire à caractère participatif et intégré, valorisante des autorités locales (Groupe Technique Départemental (GTD), administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, les responsables communautaires et organisations de la société civile (en particulier les associations de femmes et de jeunes) et du savoir-faire des communautés hôtes et réfugiés de la Moughataa de Bassikounou et respectueuse de l’environnement (renforcement des capacités des associations des communautés hôtes et réfugiés et des mécanismes de partenariat avec les services départementaux et organisations en charge du développement et de la gestion des ressources naturelles);
- ii. Améliorer les conditions de vie des communautés hôtes et réfugiés de la Moughataa de Bassikounou et augmenter ses sources de revenus grâce notamment au développement des systèmes de production et à la promotion des activités génératrices de revenu viables;
- iii. Mettre en place une gestion départementale intégrée des ressources naturelles (sols, eaux, pâturage, végétation.), permettant de valoriser les potentialités offertes par le milieu naturel et de réhabiliter et préserver les écosystèmes ;
- iv. Préserver les moyens d’existence des communautés hôtes et réfugiés de la Moughataa de Bassikounou en renforçant notamment leurs capacités de prévention et résolution pacifique des conflits qui menacent ces moyens d’existence.

1.5. Méthodologie de l'étude

Trois phases ont été considérées pour la réalisation du travail. Il s'agit de la phase préparatoire, la phase de collecte des données et la phase de rédaction du présent rapport du plan départemental pour la gestion intégrée des ressources naturelles.

1. Phase préparatoire

La mission en Mauritanie s'est déroulée du 06 février au 10 mars 2019 en suivant le schéma défini par les Termes de Référence et en tenant compte de la participation effective des divers groupes d'intérêts de la Moughataa à l'ensemble des étapes de formulation du plan départemental pour la gestion intégrée des ressources naturelles. Cette mission était composée d'un consultant international et de deux consultants nationaux.

Une réunion de lancement avait eu lieu à Nouakchott, le 06 février 2019, et était présidée par le Leader thématique Gouvernance au PNUD Mauritanie au cours de laquelle ont été abordées les spécificités de la mission, l'organisation des visites de terrain et la liste des structures / personnes ressources à contacter, la remise des lettres de mission aux consultants afin de faciliter leur déplacement et la remise du document du projet (ProDoc) PBF aux consultants. La présentation des premiers résultats de terrain faite à Néma le 25 février 2019, par les consultants lors de « l'atelier de sensibilisation des responsables administratifs et sécuritaires sur la prévention, résolution des conflits et la promotion et protection des droits humains » avait été retenue lors de cette réunion de lancement.

Une réunion de cadrage a eu lieu le 08 février 2019 avec Monsieur le Représentant Résident Adjoint/Programme au PNUD Mauritanie. Les discussions pendant la réunion ont permis de retenir les points importants suivants : (i) l'harmonisation des points de vue sur les objectifs de l'étude, les résultats à atteindre et la compréhension du mandat des consultants ; (ii) la nécessité de présenter un plan ambitieux pour la région ; (iii) la nécessité de la prise en compte de l'aspect prévention et gestion des conflits dans la Moughataa. Cette étape du cadrage avait permis d'élaborer, les outils à utiliser sur le terrain.

Une réunion sur l'établissement par la FAO d'une cartographie détaillée des ressources naturelles a eu lieu le 11 février 2019 au PNUD avec le consultant SIG recruté par la FAO, les échanges ont continué entre les consultants PNUD et FAO durant et après la phase de terrain.

Une étape importante de la méthodologie a été la sélection des villages de l'étude dans les communes de la Moughataa de Bassikounou : celle-ci a été réalisée conjointement selon les objectifs et les besoins du Projet PBF ainsi que selon les réalités des zones. Le choix des localités/villages visités devait permettre de mesurer l'impact des cadres et outils développés en termes de gestion locale des ressources naturelles mais surtout en termes de gestion des conflits en lien avec les ressources naturelles.

2. Phase de collecte des données

Tableau 1: Liste des localités visitées sur le terrain

Commune	Localité/village	Critère de sélection
Bassikounou	Bassikounou	Séance de restitution au Groupe de Travail Département (GTD), présidée par le Hakem
Bassikounou	Bassikounou	Coopérative de Femmes
Bassikounou	Bassikounou	Réseau de jeunes
Bassikounou	Bassikounou	Organisations internationales, ONG locales, OSC, services déconcentrés
Dhar	Ematt Lekaïche (Edebaye)	Village d'agriculteurs
El Megve	Mberra 1	Village d'éleveurs
Fassala	Mbera 2	Village d'éleveurs proche du camp de Mbera
Fassala	Néra	Village d'agriculteurs
Fassala	Camp de réfugiés de Mbera	Premier consommateur de ressources naturelles de la Moughataa de par leur nombre
Néma	Néma	Service de la Statistique (ONS)/MEF
Nouakchott	Nouakchott	Office National de Météorologie

La collecte d'informations sur le terrain pour élaborer le plan départemental de gestion intégrée des ressources naturelles de la Moughataa de Bassikounou lors de Focus Groupes a constitué la deuxième phase de travail de cette étude.

Les visites de terrain ont permis de fournir les éléments relatifs à la climatologie et l'hydrologie locale, la population, aux activités agro sylvopastorales du département, l'usage des sols et les parcours pastoraux des populations hôtes et du camp des réfugiés de Mbera. L'ensemble des entretiens et consultations ont porté sur : (1) les modes de gestion locale des ressources naturelles et (2) les modes de résolution des conflits portant sur ces ressources. A chaque fois, les consultants ont cherché à comprendre la pratique telle que vécue par les interlocuteurs, les difficultés qu'ils identifiaient et leur opinion sur ce qui pourrait améliorer la situation.

▪ *Les entretiens individuels ou groupés*

Des entretiens ont été organisés avec les acteurs clés du processus :

- Les autorités administratives (niveau département notamment le Hakem et le commandant de brigade de la gendarmerie) ;
- Les autorités communales (notamment les quatre Maires) ;
- Les services techniques déconcentrés de l'Etat (rural, hydraulique, environnement, statistique) ;
- La société civile impliquée dans ces domaines au niveau local (SOS désert.).

- Les organisations internationales intervenant dans la Moughataa de Bassikounou

Les questions posées aux acteurs s'inspiraient d'un guide d'entretien indicatif préalablement développé (Cf. Annexe 4), tout en favorisant la discussion. Les entretiens ont souvent été groupés dans la mesure où plusieurs personnes appartenant à la même catégorie y participaient. 30 entretiens ont été organisés réunissant environ 60 personnes.

▪ *Les discussions en focus-groupe*

Des échanges en focus-groupe ont été organisés avec plusieurs catégories d'acteurs dans les villages Néra (Fassala), Ematt Lekaïche – Edebaye (Dhar), Mberra 1(El Megve), Mbera 2 (Fassala) et dans le camp des réfugiés de Mbera (Fassala) ;

- Les usagers des ressources naturelles dans la population hôte : agriculteurs, agro-éleveurs, éleveurs, exploitants de produits forestiers (gaulettes, bois, charbon) ;

- Les usagers des ressources naturelles au niveau du camp des réfugiés de Mbera : agriculteurs, agro-éleveurs, éleveurs, exploitants de produits forestiers (gaulettes, bois, charbon) ;

- Les catégories souvent moins impliquées dans la prise de décisions au niveau local : la coopérative des femmes de Bassikounou et le Comité des femmes du Camp des réfugiés de Mbera d'une part, le réseau de jeunes d'autre part. 12 discussions en focus-groupe ont été menées, incluant ainsi la participation d'environ 180 personnes.

▪ *Séance de restitution des données*

Les données collectées sur le terrain ont été présentées au Groupe de Travail Départemental (GTD), lors d'une séance de restitution, présidée par le Hakem à Bassikounou et incluant les personnes ressources interrogées dans le cadre de cette étude (Cf PV .Annexe 3).

3. Phase d'élaboration du plan départemental pour la gestion intégrée des ressources naturelles.

Les données empiriques recueillies sur le terrain, complétées par la recherche documentaire ont fait l'objet d'une analyse approfondie avec l'aide d'outils conçus préalablement à cet effet. Ce qui nous a permis d'élaborer le présent document « plan départemental pour la gestion intégrée des ressources naturelles de la Moughataa de Bassikounou ».

4. Difficultés rencontrées :

- L'absence de données statistiques sur la Moughataa de Bassikounou ;

- Le temps relativement court pour la mission de terrain.

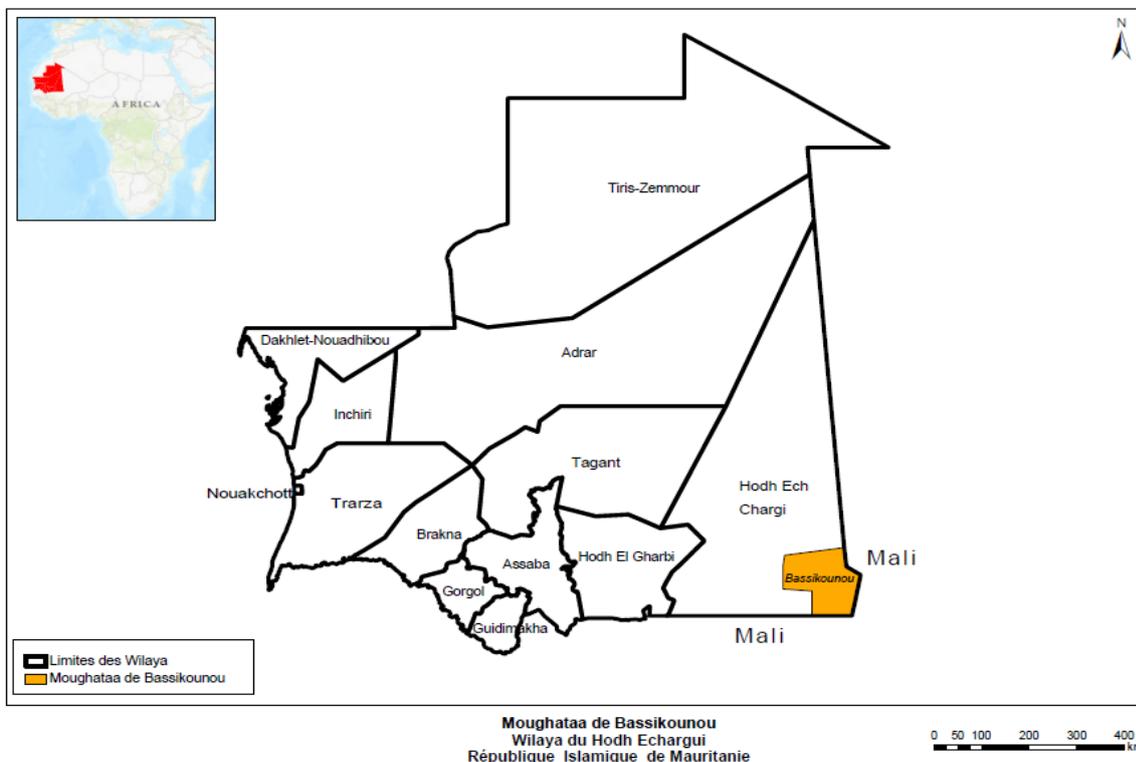
II. PRESENTATION GENERALE DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU

2.1 Situation géographique et administrative

La Moughataa de Bassikounou est l'un des sept départements de la région de Hodh Ech Chargui en Mauritanie. Elle a pour coordonnées géographiques 15°51'26° nord, 5°57' 12° ouest ; et d'altitude 276 m. Elle est limitée à l'ouest par la Moughataa d'Amourj, au Sud et à l'Est par le Mali et au Nord par la Moughataa de N'beiketLehwhach. Elle couvre une superficie de 18 473 km². La Moughataa de Bassikounou est dirigée par un Hakem (Préfet) assisté au niveau de Fassala par un chef d'arrondissement et constituée administrativement de quatre (4) communes 1 urbaine (Bassikounou,) et 3 rurales (Dhar, El Megve et Fassale).

- La commune de Bassikounou est située, géographiquement, au centre de la Moughataa dont elle est le chef-lieu, elle forme un cercle de 5 km de rayon, mesuré à partir d'un point central dénommé : Longitude 15° 57 & Latitude 15° 52 (PDC, 2017). Elle est une commune urbaine selon le décret N° 87.257 du 15 octobre 1987. La commune de Bassikounou compte 10 561 habitants (RGPH, 2013) et s'étend sur une superficie d'environ 100 km².
- La commune du Dhar s'étend sur une superficie de 8 400 km². Elle est située au Nord-Ouest du chef-lieu de la Moughataa de Bassikounou. Elle compte 6 663 habitants.
- La commune d'El Megve, quant à elle, s'étend sur une superficie d'environ 2 773km². Selon les données du RGPH de 2013 (source ONS 2015), elle a une population de 5 281habitants.
- La commune de Fassala s'étend sur une superficie d'environ 7 200 km². Elle a une importante population qui est de 65 927 habitants RGPH de 2013 (source ONS).

Carte 1 : Localisation de Bassikounou



Source : FAO 2019

La proximité des communes de Fassala et d'El Megve situées à la frontière avec le Mali pose d'importants problèmes de sécurité des personnes, des biens ainsi que pour les ressources naturelles (pâturages, arbres, sol, eau, etc.).

2. 2 Climat et pluviométrie

Le climat de la Moughata est de type saharo-sahélien continental, est caractérisé par une saison sèche, qui va de novembre à juin, et une saison des pluies, qui va de juillet à octobre. La pluviométrie, marquée par une forte variabilité dans le temps et dans l'espace, oscille entre les isohyètes 150 et 300 mm, avec des précipitations pouvant atteindre parfois 450 mm d'eau dans la partie sud.

La saison des pluies démarre généralement fin juin ou début juillet, avec des épisodes d'orages sporadiques et en suivant une trajectoire Sud-Nord sous l'influence du Front Intertropical (FIT). L'arrivée du Front intertropical est donc signalée par les orages et les pluies abondantes commencent quelques 150 ou 200km en arrière du front. Les précipitations sont plus abondantes au Sud qu'au Nord. A titre indicatif, sur la période de 1990-2007 la zone de Bassikounou s'est située en moyenne à un isohyète de 350 mm/an. Le cumul pluviométrique de la zone en 2009 était de 300 mm/an et 400 mm/an en 2010 (UNHCR, 2018).

Mais les moyennes ne rendent pas bien compte de la variabilité et de l'hétérogénéité du climat sahélien : les quantités mais aussi l'intensité et la fréquence des pluies évoluent ce qui rend difficile la compréhension et l'estimation des phénomènes pluviométriques. On peut retenir que la dernière décennie en Mauritanie a été caractérisée par l'alternance de périodes sèches avec de courtes périodes humides, assortie d'une diminution du nombre de jours de pluie mais d'une intensification des orages (ACORD et GRDR, 2010). Les températures moyennes annuelles se situent entre 26°C et 40°C, avec toutefois des écarts marqués. L'évapotranspiration reste très élevée et elle limite la présence de l'humidité.

2.3 Relief

Le relief est, majoritairement, plat entrecoupé par des oueds qui déversent au niveau des tamourts propices à l'agriculture saisonnière et à l'élevage. Au niveau de la Commune du Dhar, le relief est majoritairement plat avec quelques élévations rocheuses. Ces affleurements rocheux sont le prolongement du Dhar de Nema, qui alterne avec des dunes de sables. La monotonie du relief de la Moughataa de Bassikounou est interrompue parfois par des étendues de dunes de sables éparses. Il fait partie de la grande cuvette du sud-est de la Mauritanie que constitue le Hodh et dans laquelle se dresse un ancien massif. Elle est, donc, à situer, entièrement, dans le grand ensemble géologique du bassin de Taoudéni.

2.4 Sols

Les sols sont majoritairement argilo-sablonneux et aux environs des Tamourts des dépôts argileux sont visibles. Le sous-sol est rocailleux et à forte proportion sablonneuse. Au pied des zones de plateaux et des inter-dunes on observe des sols argilo-limoneux qui servent de champs aux paysans.

2.5 Les ressources naturelles

2.5.1 Végétation

Le facteur le plus contraignant dans cette zone est la durée de la saison sèche qui est généralement de 9 à 10 mois, ce qui a pour conséquence la fragilité de la végétation.

On distingue :

- **Végétation arborée :** La végétation dans cette zone est dominée par des peuplements de *Combretum glutinosum*, d'*Acacia seyal*, de *Sterculia setigera*, de *Sclerocarya birrea*, ...etc. Caractérisant des biotopes particuliers.

A part ces formations, le couvert végétal est constitué d'une steppe arbustive rarement arborée à dominance d'*Acacia raddiana*, d'*Acacia senegal*, de *Balanites aegyptiaca*, de *Capparis decidua*, de *Maerua crassifolia*, *Ziziphus mauritiana*, *Hyphaene thebaica*, *Piliostigma reticulata*, *Sclerocarya birrea*, *Anogeissus leicapus*, *piliostigma thonningii*, *Mitragyna inermis*, *Dalbergia melanoxylon*, *Adansonia digitata*, *Maytenus senegalensis*, *Cadaba farinosa*, *Fucus abutifolia*, *Ceiba pentandra*, *Celtis integrifolia*, *Acacia albida*, *Acacia seyal*, *Acacia laeta*, *Raphia soudanica*, *Tamarindus indica*, etc. Ces formations d'espèces ligneuses sont ouvertes sauf dans certains oueds ou Tamourts.

Photo 1 : Végétation arborée



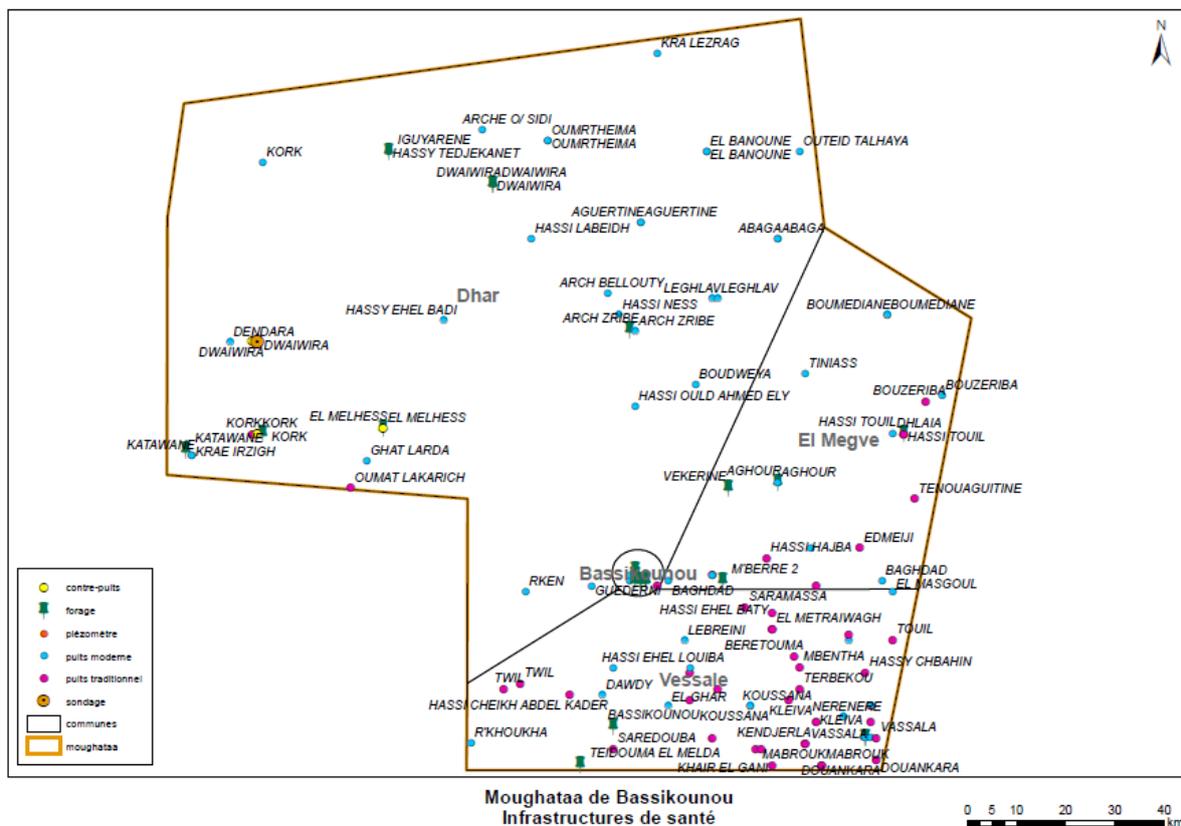
- **Végétation arbustive et buissonnante :** La végétation arbustive et buissonnante comprend : *Boscia senegalensis*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Calotropis procera*, *Chrosophora brocchiana*, *Indigofera oblongifolia*, *Jatropha chevalieri*, *Grewia bicolor*, *Grewia tenax*, *Grewia villosa*, *Guiera senegalensis*, *Cordia rothii*, *Ziziphus micranthum*, *Adenium obesum*, *Caralluma retrospiciens*, *Sansevieria senegalensis*, *Leptadenia hastata*, *Cocculus pendulus*, *Bauhinia rufescens*, *Salvadora persica*, etc.
- **Végétation herbacée :** La strate herbacée comprend : *Farsetia ramosissima*, *Cymbopogon schoenanthus*, *Gisekia pharmacoïdes*, *Boerhavia repens*, *Tephrosia sp*, *Indigofera senegalensis*, *Panicum turgidum*, *Cenchrus biflorus*, *Cenchrus ciliaris*, *Alternanthera nodiflora*, *Alysicarpus vaginilis*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Aristida mutabilis*, *Aristida funiculata*, *Cissus quadrangularis*, *Heliotropium strigosum*, *Gynandropsis pentaphylla*, *Polycarpaea linearifolia*, *tridens*, *Cynodon dactylon*, *Heliotropium bacciferum*, *Cassia tora*, *Cassia italika*, *Aristida pungens*, *Cornulaca*, *Abutilon pannosum*, *Psoralea plicata*, *Crotalaria sharea* etc.

2.5.2 Faune

La Moughataa de Bassikounou ne compte plus une faune au sens vrai de mot ; la grande faune reste essentiellement dominée par les biches et quelques gazelles difficilement détectables. Plusieurs variétés de chacal et de fennec sont également présentes. L'Outarde et la pintade sont signalées par endroits. De nombreux oiseaux et canards migrateurs afro-tropicaux sont visibles notamment les sigognes blanches d'Europe et les hérons aux environs de l'hivernage autour des Tamourts.

2.5.3 L'eau

Carte 2 : Infrastructures de santé



Source : FAO 2019

Sur le plan hydrogéologique, la Moughataa de Bassikounou se situe dans le bassin sédimentaire de Taoudenni, dans lequel on peut distinguer deux systèmes d'aquifères la nappe des pélites et dolorite et la nappe du Dhar de Néma. De manière générale, le réseau hydrographique se caractérise par de nombreuses petites tamourts et une série de marres endoréiques et temporaires disséminés à l'intérieur de la Moughataa. Chaque commune de la Moughataa compte également des forages et puits disséminés un peu partout sur le territoire communal. On environ 55 forages et 55 puits dans la Moughataa. L'alimentation en eau potable des chefs-lieux des communes de Bassikounou, du Dhar et de Fassala est assurée par un château d'eau alimenté par les eaux de la nappe phréatique.

Photo 2 Point d'eau Bassikounou



2.5.4 Pâturage

La prise en compte des différents facteurs qui engendrent la différenciation dans la Moughataa du tapis herbacé et ligneux (climat, morphologie, hydrographie et pédologie) permet de distinguer les principaux regroupements ci-après :

- **Les formations dunaires :** Elles sont caractérisées par une steppe arbustive très clairsemée qui s'épaissit par endroits, selon la morphologie locale. Les dunes vives et les ondulations semi mobiles, caractérisées par un tapis herbacé très discontinu, fournissent en général des pâturages assez lâches, utilisés souvent seulement après épuisement des autres espaces fourragers ou alors par les troupeaux de passage lors de la transhumance. Elles hébergent une strate ligneuse très lâche caractérisée par *Balanites aegyptiaca*, *Commiphora africana*, *Combretum glutinosum*, *Ziziphus mauritania* et différentes espèces d'acacias (*Acacia tortilis*, *Acacia senegal*, *Acacia seyal*). La végétation herbacée est dominée par *Cenchrus biflorus*, auquel s'ajoutent d'autres graminées sahéliennes (*Cenchrus prieurii*, *Aristida mutabilis*, *Leptothrium senegalense*, *Dactyloctenium aegyptium* et *Aristida sieberiana*). Selon ACORD et GRDR (2010), la production herbacée moyenne, de l'ordre de 100 kg de matière sèche par hectare sur les dunes vives, peut atteindre 1.000 kg sur les cordons dunaires et jusqu'à 1.500 dans les dépressions dunaires.
- Plus abondant, le tapis herbacé des **formations sableuses non dunaires** couvre l'essentiel des espaces pastoraux de la Moughataa. Les ressources fourragères occupent de vastes étendues de *Cenchrus biflorus* très apprécié par les bovins et les ovins et aisément exploitables grâce aux nombreux points d'eau naturels de la Moughataa. Si les zones humides qui entourent ces points d'eau sont parfois utilisées pour les cultures, le *diéri* environnant est réservé à l'élevage. Ces pâturages sont cependant très dépendants des variations pluviométriques, et leur productivité peut doubler d'une année à l'autre. Ainsi, dans les mauvaises années, la pression des troupeaux s'accroît sur les formations humides,

au couvert végétal dense et diversifié. Ces formations sableuses non dunaires sont caractérisées par une strate ligneuse arbustive et peu dense, dominée par *Combretum glutinosum* : on y retrouve aussi *Balanites aegyptiaca*, *Acacia senegal* et, dans les cuvettes, *Ziziphus mauritania*. Le tapis herbacé est constitué de *Cenchrus biflorus*, et, par endroit, d'*Aristida stipoides* ou de chaméphytes. La production de matière sèche herbacée se situe entre 1.000 à 2.000 kg par hectare (ACORD et GRDR ,2010), selon l'abondance des pluies.

- Presque partout ailleurs, **le substrat caillouteux** domine, hébergeant des steppes arbustives clairsemées et un tapis herbacé irrégulier. Dans la partie septentrionale de la Moughataa, l'ensablement du reg permet le développement d'aires de pâturage parfois riches en production fourragère, bien que dispersées selon les modifications d'épaisseur de sable. Le couvert végétal varie également avec le gradient pluviométrique, les caractéristiques de la saison pluvieuse et les phénomènes locaux de ruissellement. Les formations sur reg présentent en général une couverture ligneuse arbustive très clairsemée d'*Acacia ehrenbergiana*, et une strate herbacée discontinue de *Schoenefeldia gracilis* et *Aristida adscensionis* ; la production estimée de matière sèche herbacée est de l'ordre de 300 kg par hectare (ACORD et GRDR ,2010).

2.5.5 La terre

Les ressources en terres comprennent l'ensemble des terres qui peuvent être mises en valeur dans le but de produire économiquement dans les domaines aussi variés que l'agriculture et l'élevage.

1. Agriculture

La Moughataa de Bassikounou est un département à vocation agro-pastorale. Le système d'agriculture est pluvial et comprend les cultures de Diéri, les cultures de décrue, les cultures derrière barrage et les cultures de bas-fonds. Le ruissellement pratiqué au niveau des Oueds et Tamourt dont les sols sont, généralement, argileux et argilo-sablonneux permet également aux populations de cultiver. Les principaux produits agricoles recensés au niveau des champs sont le Sorgho, le mil et le Niébé destinés principalement à la consommation locale et parfois à la vente en cas de bonne production.

La culture derrière barrages est pratiquée au niveau des cuvettes, barrages et digues après leurs inondations.

La pratique du maraichage reste très localisée et à usage privée, notamment par les coopératives et concerne le gombo, tomate, Choux, carottes, laitues, pommes de terres, courges, etc.

2. Elevage

L'élevage pratiqué au niveau de la Moughataa est de type extensif et il constitue la principale activité des populations à côté de l'agriculture. C'est une zone de pastoralisme transhumant qui profite des sources de pâturage là où elles apparaissent et qui concernent des camélidés, des bovins, des ovins et des caprins. Les investissements en intrants, notamment en fourrage sont minimum ce qui rend le système de la transhumance performant et résilient. L'accès à l'eau et aux plantes fourragères y est donc une préoccupation de toute première importance.

Les flux de bétail dans la zone ravitaillent les marchés de Nouakchott, de Kayes/ Bamako au Mali et de Dakar au Sénégal

Le bétail y joue un rôle important pour la nutrition des populations (avec le lait et la viande) et pour les revenus à travers sa vente mais aussi comme outil de gestion de trésorerie et outil de capitalisation. La principale différence entre les différents groupes de ménages, pauvres, moyens ou nantis réside dans le type et le nombre de bétail possédé. Les ménages pauvres ont principalement des petits ruminants et offrent d'avantage leurs services de gardiennage des troupeaux ou de main d'oeuvre en général, tandis que les moyens et les nantis possèdent en plus grandes quantités des ovins et des bovins. En termes de revenus, c'est aussi le bétail qui fournit la majorité des revenus des trois groupes.

Le gardiennage permet aux ménages pauvres de reconstituer leur cheptel après la vente d'animaux car « la rémunération de la main d'oeuvre pastorale se fait en nature et en espèce au niveau de la zone (trois mois de paiement en cash et deux mois de paiement en nature qui peut être en petit ou gros ruminant selon le contrat)».

Le tableau 2 ci - après présente les informations relatives aux cheptels existants au niveau de la Moughataa de Bassikounou:

Tableau 2 : Cheptels existants au niveau de la Moughataa de Bassikounou

Commune de	Bovins	Camelins	Ovins & caprins
Bassikounou	3.200	2000	10.000
Fassala	35.000	40.000	100.000
El Megve	41.148	60.000	150.000
Dhar	30.200	40.000	70.000
Camp de Mbera	4875	0	40.000
Totaux	114.423	142.000	370.000

Sources : personnes ressources rencontrées sur le terrain

2.6 Milieu humain

1. Population

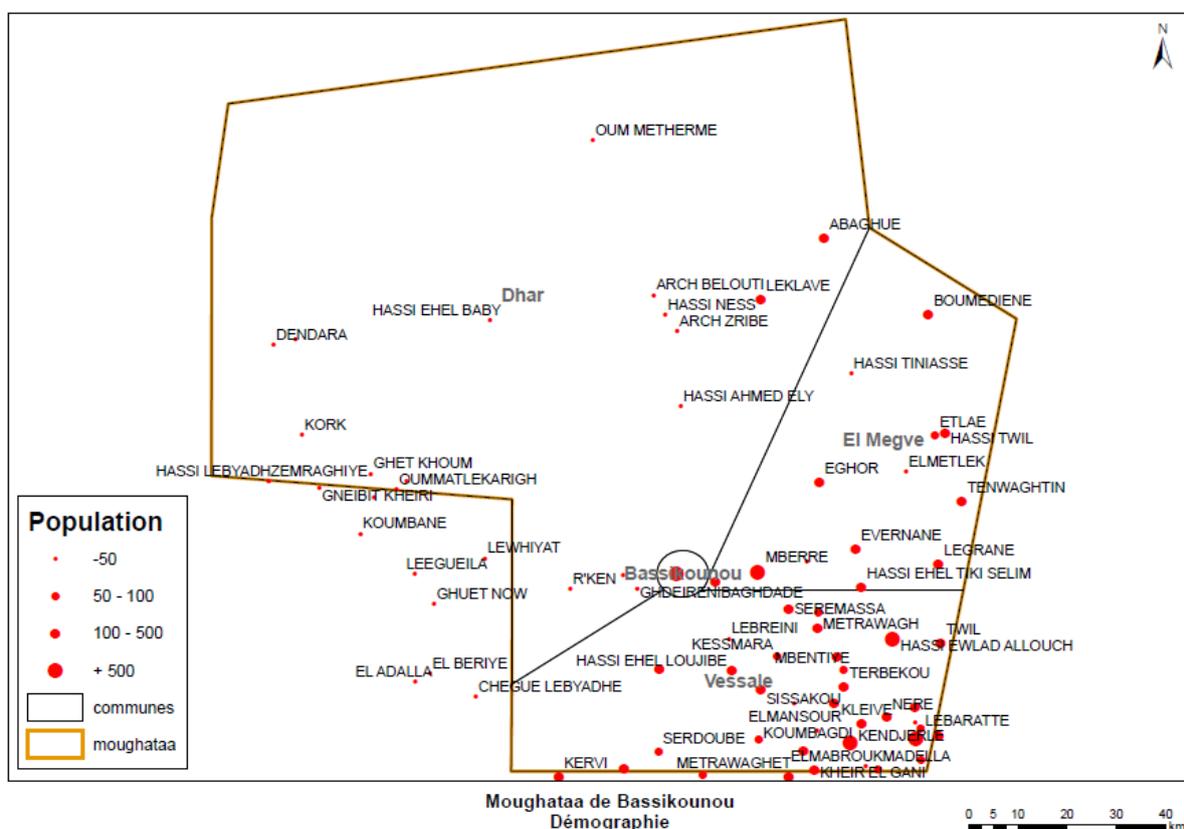
Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013), la population des quatre communes de la Moughataa de Bassikounou est estimée à 88.432 habitants. Parmi cette population 15.764 personnes résident en milieu urbain, 69.911 personnes en milieu rural et 2.757 personnes sont des nomades.

Sur le plan culturel, les quatre communes de la Moughataa de Bassikounou se caractérisent par la pratique de la course aux chameaux et la lutte traditionnelle. Les élévations dunaires dispersées dans divers endroits des communes de la Moughataa offrent des endroits de détente et de loisirs aux jeunes. L'Hassanya et l'arabe restent les langues majoritairement parlées au niveau de la Moughataa. Le peulh, le bambara et le tamazigh y sont faiblement

parlés par des migrants venant du Mali voisin. Le système de chefferie traditionnelle est encore faiblement incarné par les cheikhs, qui servent surtout de stabilisateurs sociaux.

La nature de l’habitat est majoritairement précaire, malgré l’existence de bâtiments en bon état. Les constructions sont dans leur majorité en banco. On note une propension aux khaima-Mbarre (mélange de tissus, zinc et bois), qui servent de refuges surtout en saisons chaudes. Les constructions en béton sont inférieures à 10% du total bâti et concernent pour l’essentiel les édifices publics (Administrations, dispensaires, état civil, écoles, etc.). Dans les trois communes rurales (Dhar, El Mgeve et Fassale) de la Moughataa, il n’est pas toujours observé de sanitaires construits à proprement parler à l’intérieur ou bien à l’extérieur de la plupart des habitations, ce qui laisse supposer que les habitants utilisent pour la plupart la nature pour satisfaire leurs besoins essentiels (toilettes, déjections, etc.)

Carte 3 : Répartition de la population de la Moughataa de Bassikounou



Source : FAO 2019

2. La population du camp de Mbera

La population du camp de Mbera en avril 2018 était composée de 56.221 personnes, toutes réfugiées et dont 54,3% de femmes. La population du camp est composée à 58% d’enfants. L’ensemble des réfugiés est malien et parmi eux 66% sont d’ethnie touarègue et 31% arabes. La majorité d’entre eux sont arrivés en 2012 et 2013 mais ce sont tout de même 16% qui sont arrivés en 2017 (UNHCR, 2018).

Le camp est organisé en quatre zones, elles-mêmes divisées en blocs. Y sont répartis, postes de gendarmerie, écoles, centres et postes de santé, centres de distribution, salle

d'enregistrement et équipements pour l'eau. Certains partenaires dont l'UNHCR, le PAM et des ONG ont établis des bureaux de zone pour s'approcher des populations réfugiées alors que l'UNICEF a une présence permanente avec une équipe multidisciplinaire. Le HCR coordonne les activités du camp et les autorités mauritaniennes en assurent la sécurité en partenariat ainsi que celle du personnel humanitaire qui y travaille.

Grâce au travail effectué par l'UNHCR et les partenaires investis dans la mise en œuvre de la réponse multisectorielle à la situation des réfugiés maliens en Mauritanie, le camp de réfugié de Mbera dispose fin mai 2013 des infrastructures suivantes :

- 9 567 tentes installées dont 30 pour les infrastructures communautaires (santé etc.);
- 7.976 abris semi permanents dont 550 pour les personnes à besoins spécifiques ;
- 1 centre de réception en travaux, 1 centre de réception et 5 centres de distribution établis ;
- 12 centres de réhabilitation nutritionnelle (1 CRENI, 6 CRENAS et 6 CRENAM) et 7 structures de santé (1 centre de santé et 4 postes de santé, 1 clinique mobile et 1 maternité) ;
- 1 centre psychosocial ;
- 6 écoles et 4 espaces amis d'enfants opérationnels ;
- 5 forages opérationnels entièrement équipés (pompe immergée, générateur et réseau de distribution) par le partenaire de mise en œuvre de l'UNHCR pour le WASH, Solidarités International ;
- 1.306 latrines fonctionnelles, avec un ratio de 59 p/latrine.
- 1.222 douches fonctionnelles avec un ratio de 61 p/douche;
- 58 décharges et 56 aires de lavages publics fonctionnels ;
- La superficie par personne dans le camp est de 50,03m².

Photo 3 : Logements en tente au Camp des réfugiés de Mbera



Les droits des réfugiés en termes d'emploi

La Mauritanie a signé un ensemble d'instruments juridiques qui accordent un statut et des droits, sociaux et économiques, aux réfugiés sur son territoire. Ces accords sont notamment les suivants :

- La Convention relative au statut des réfugiés (Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève),
- La Convention de l'OUA,
- La Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples.

La Convention de Genève prévoit que les réfugiés bénéficient, d'une part, d'un certain nombre de droits, au même titre que les nationaux du pays qui leur a accordé sa protection et qu'un certain nombre de devoirs leur incombent également. D'autre part, en ce qui concerne les autres devoirs et obligations, ils se voient accorder un traitement aussi favorable qu'aux étrangers qui résident dans ce pays.

Devoirs des Réfugiés :

Parmi les devoirs des réfugiés, ceux-ci se trouvent soumis aux mêmes charges fiscales que les nationaux. Et en ce qui concerne les droits et devoirs des réfugiés similaires à ceux des nationaux, ils sont notamment :

- Le droit à la législation du travail et à la sécurité sociale,
- La liberté de religion,
- Le droit de propriété intellectuelle et industrielle,
- Le droit d'ester en justice,
- Le droit à l'éducation primaire, le droit à l'assistance publique
- Le droit de circuler à l'intérieur et hors du pays librement.

Si une personne est entrée sur le territoire à travers un programme de recrutement de la main-d'œuvre ou d'un plan d'immigration, elle bénéficie des mêmes droits qu'un national.

Droits des Réfugiés :

Les droits où les réfugiés sont traités de la même manière que les étrangers qui résident légalement dans le pays, sont les suivants :

- Le droit d'exercer une profession non-salariée et une profession libérale,
- Le droit à la propriété mobilière et immobilière, et le droit au logement
- Le droit au transfert des avoirs,
- Le droit d'association (non-politique et but non-lucratif),
- La délivrance de pièce d'identité (normalement délivrée par le pays d'origine),
- Le droit à l'accès à l'éducation secondaire et universitaire (l'accès aux études, la reconnaissance de certificats d'études, de diplômes et de titres universitaires délivrés à l'étranger, la remise des droits et taxes et l'attribution de bourses d'études).

En ce qui concerne le droit à une profession salariée, il existe trois conditions qui sont :

- La personne réside dans le pays depuis déjà trois ans.
- Le/la conjoint d'une personne possède la nationalité du pays de résidence. (Un réfugié ne pourrait invoquer le bénéfice de cette disposition au cas où il aurait abandonné son conjoint).
- Si la personne a un ou plusieurs enfants possédant la nationalité du pays de résidence.

De plus, les textes législatifs mauritaniens prévoient deux autres dispositions affectant les droits de réfugiés :

D'une part le Décret n° 2009-224 du 29 octobre 2009 abrogeant et remplaçant le décret n° 74-092 du 19 avril 1974 fixant les conditions d'emploi de la main d'oeuvre étrangère et instituant le permis de travail pour les travailleurs étrangers stipule que tout étranger peut occuper un emploi salarié sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie, s'il a obtenu un permis de travail au préalable.

D'autre part, le Décret n° 2005-022 du 3 mars 2005 fixant les modalités d'application en République islamique de Mauritanie des conventions internationales relatives aux réfugiés prévoit dans son article 13 que de la même manière qu'un étranger résidant légalement sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie, un réfugié a droit à un accès aux soins médicaux, au marché du travail, à la sécurité sociale et à l'éducation.

Les revenus et les activités des réfugiés

Le profilage de la population récemment élaboré par Action Contre la Faim (ACF) classe la population en quatre catégories socio-économiques : La taille du ménage est un facteur déterminant car plus le ménage dispose d'actifs plus il est aisé.

Pour les très pauvres et les pauvres, les deux premières sources de revenu sont les transferts d'argent de l'assistance humanitaire et le travail comme main d'oeuvre locale, puis vient la vente de bois/ charbon. Seuls les ménages aisés tirent des revenus de la vente de leur bétail. Les ménages les plus pauvres ne possèdent quasiment pas de bétail, les pauvres disposent de quelques petits ruminants (1 à 5) et d'un ou deux bovins, tandis que les ménages moyens possèdent 3 à 4 bovins et les aisés en ont 5 ou plus.

En termes d'activités économiques, celle qui est la plus largement répandue et ce dans toutes les catégories de ménage, et aussi bien par les hommes que par les femmes, est le commerce à petite échelle puis vient le travail comme main d'œuvre non-agricole, puis la vente de bois ou de charbon pratiquée par les hommes et les jeunes hommes.

Les intervenants au Camp de Mbera : Une multitude de partenaires interviennent sur des thématiques précises dans le camp de Mbera auprès de l'UNHCR et de l'Etat Mauritanien

Tableau 3: Intervenants du camp de Mbera

Thématique d'intervention	Organisation/Partenaire
Protection	UNHCR, UNICEF, WORLD VISION, l'Etat Mauritanie
Protection de l'enfant	UNHCR, UNICEF, WORLD VISION, l'Etat Mauritanie, ADROOR
VGB	UNHCR, UNICEF, WORLD VISION, L'Etat Mauritanie, AMPF, UNFPA, Médecins sans Frontières
Education	UNHCR, UNICEF, WFP, WORLD VISION, l'Etat Mauritanie, the Lutheran World Fondation, SSD
Santé/Nutrition	UNHCR, UNICEF, L'Etat Mauritanie, WFP, Médecins sans Frontières, AMPF, The Lutheran World Fondation
Sécurité alimentaire	UNHCR, CSA, WFP, The Lutheran World Fondation, OIM
Gestion du camp, abris, eau et assainissement, environnement	UNHCR, l'Etat Mauritanie, ACF, the Lutheran World Fondation,
Moyens de subsistance	UNHCR, WFP, OIM, ACF, the Lutheran World Fondation, COOPI, WORLD VISION
Coexistence pacifique	UNHCR, OIM, HCDH, WORLD VISION

Les comités du camp de Mbera

Le HCR et ses partenaires sur le camp pour mieux gérer les réfugiés ont mis en place plusieurs comités :

1. Coordination leader

2. Protection

- Famille d'accueil au camp de Mbera
- Réseau communautaire de protection de l'enfant
- Comité des jeunes
- Comité des femmes
- Comité des personnes vivant avec handicap
- Groupe communautaire VBG

3. Education

- Comité de la cantine
- Club des enfants en milieu scolaire
- Comité pédagogique
- Association des parents

4. Moyens de subsistance

- Comité d'attribution AGR
- Collectif des forgerons et artisans

5. WASH

- Comité wash
- Comité VRPC

6. Gestion des conflits

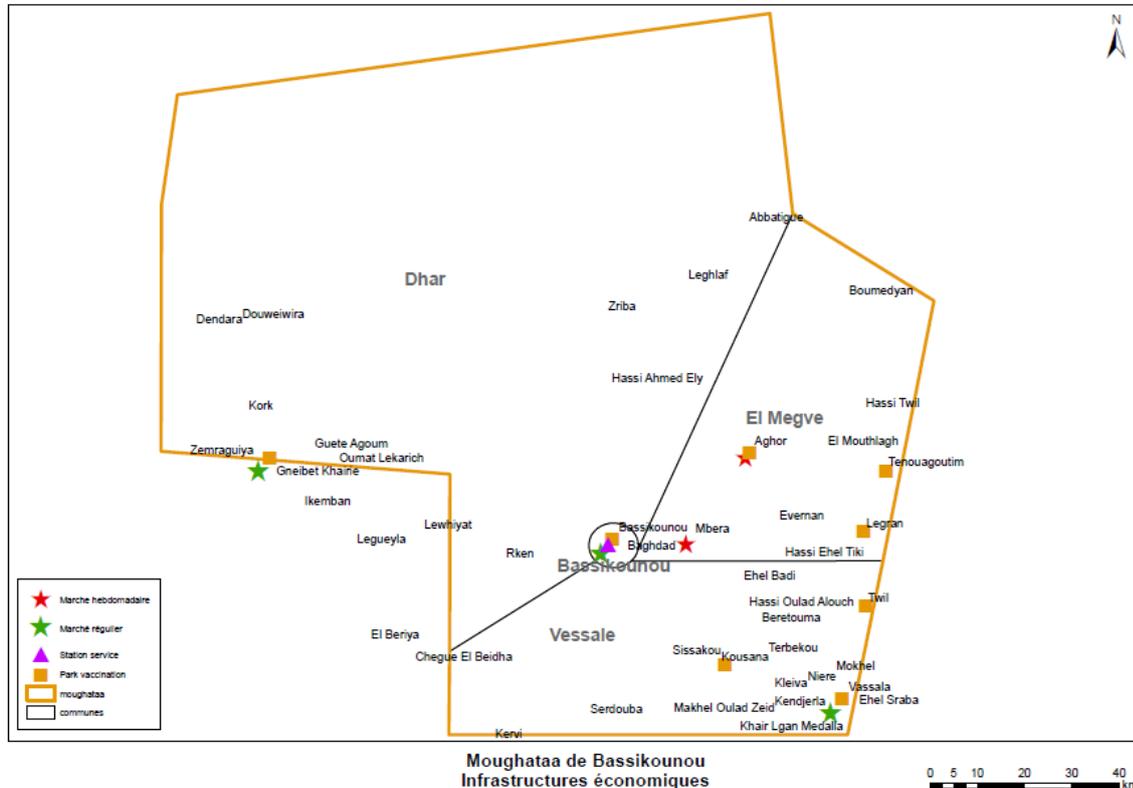
- Comité de gestion des conflits avec la communauté hôte
- Comité gestion des conflits dans le camp

3. Activités économiques

Les principales activités économiques de la Moughataa de Bassikounou sont l'élevage, le commerce, l'agriculture et l'artisanat etc. L'élevage pratiqué au niveau de la Moughataa est de type extensif et concerne les bovins, camélins, ovins, caprins et équins. L'agriculture concerne les cultures de Dieri pratiquées sur des sols légers et sablonneux avec comme produits phares sont le sorgho, le mil et le Niébé. La pratique du maraichage reste très localisée et à usage privée, notamment par les coopératives pour le gombo, tomate, Choux, carottes, laitues, pommes de terre, courges, etc. L'activité commerciale est omniprésente au niveau de toutes les communes de la Moughataa. Le commerce de bétail permet, souvent, à une bonne partie de la population de la commune de participer d'une part à la consommation locale et il constitue, d'autre part, la plus grande activité génératrice de revenus en sus des coopératives féminines. En effet, dans chaque commune de la Moughataa, un marché principal et hebdomadaire sert de points de regroupement périodique de vendeurs et d'acheteurs de marchandises diverses et même de services. De plus, des boutiques privées sont installées sur le territoire de chaque commune et approvisionnent la population en produits divers, la plupart des produits étant importés (étoffes, lait, friandises, riz, pâtes alimentaires, eau minérale et boissons gazeuses, non gazeuses, jus, fruits et légumes, etc.). Le commerce est donc une activité importante de la Moughataa de Bassikounou et il y existe un réseau de marchés hebdomadaires, comprenant notamment le marché de Bassikounou le samedi, celui de Fassala le lundi, le marché de Aghore, ceux du camp de Mbera et de Nionou

au Mali. Proche de la frontière, la région de Bassikounou joue logiquement un rôle de zone d'échange avec le Mali.

Carte 4 : Infrastructures économiques de la Moughataa de Bassikounou

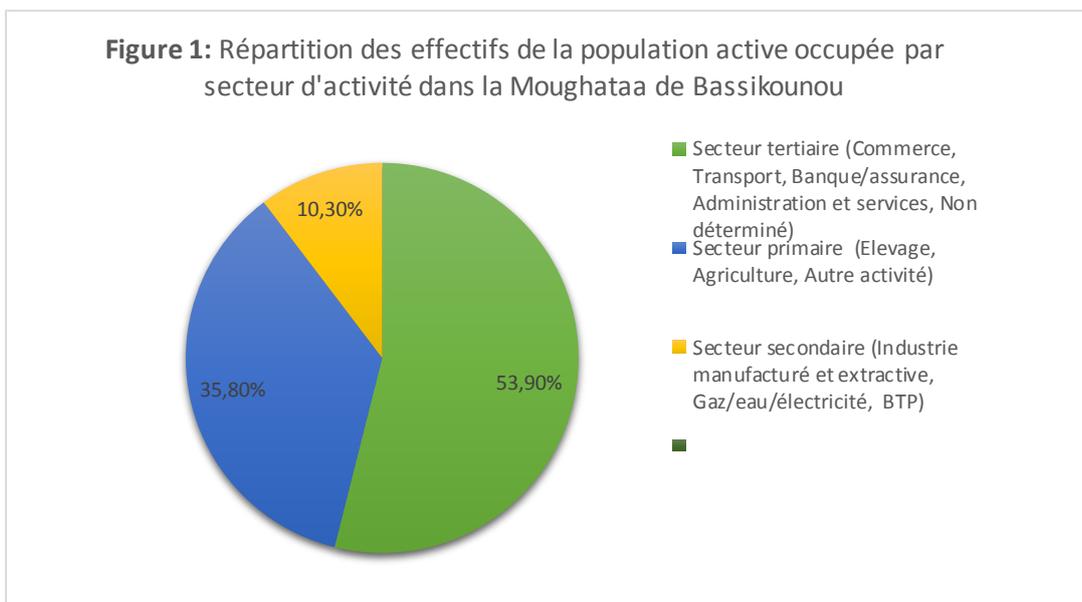


Source : FAO 2019

« Les flux et les réseaux commerciaux sont très développés dans la zone, ce qui constitue une opportunité d'emploi (agricole et pastorale) pour les ménages pauvres. Cette zone est à la fois une source de céréales locales et du niébé pour Nouakchott, mais aussi un point de transit pour ces produits et d'autres arrivants du Mali. L'artisanat est dynamique à travers le regroupement des coopératives. Il existe, également, des grossistes locaux ou au niveau de la Moughataa qui approvisionnent en produits agro-alimentaires et industriels ainsi que des artisans produisant des coussins, des selles de chameaux, des ceintures, des bijoux en cuivre, fer, cuir, etc.

Le tourisme dans la Moughataa de Bassikounou se limite aux sorties et détente opérées par les bédouins et les citadins sur les dunes ou à la Badia (Brousse en hassanya ou maure) lors des journées de fêtes ou des cérémonies de mariage. Autrement, il n'y a pas un tourisme caractéristique au niveau de la Moughataa de Bassikounou. Des potentialités peuvent exister au niveau des étendues dunaires et des tamourts lorsque les conditions sécuritaires sont améliorées. La Moughataa souffre, d'un enclavement de certaines de ses localités. L'automobile reste le mode de transport le plus couramment utilisé, notamment sur les longues distances. On note également l'usage du dromadaire, des Wotir (charrettes perfectionnées), des motos, chevaux, etc. Les banques et les établissements de micro finances sont quasi inexistantes dans la Moughataa.

Sur un effectif total de la population active occupée de 9928 personnes (RGPH 2013-ONS) dans la Moughataa de Bassikounou, le secteur tertiaire occupe la première place avec (53,9%) des effectifs réparti comme suit : Commerce (2.633), transport (588), banque/assurance (5), administration et services (2.129), non déterminé (5) ; le secteur primaire vient en seconde position avec (35,8%) et réparti comme suit : élevage (3.052), agriculture (466), autre activité (37) et secteur secondaire en troisième position avec (10,2%) des effectifs et réparti en industrie manufacturé et extractive (488), gaz – eau – électricité (37), BTP (488).



4. Infrastructures

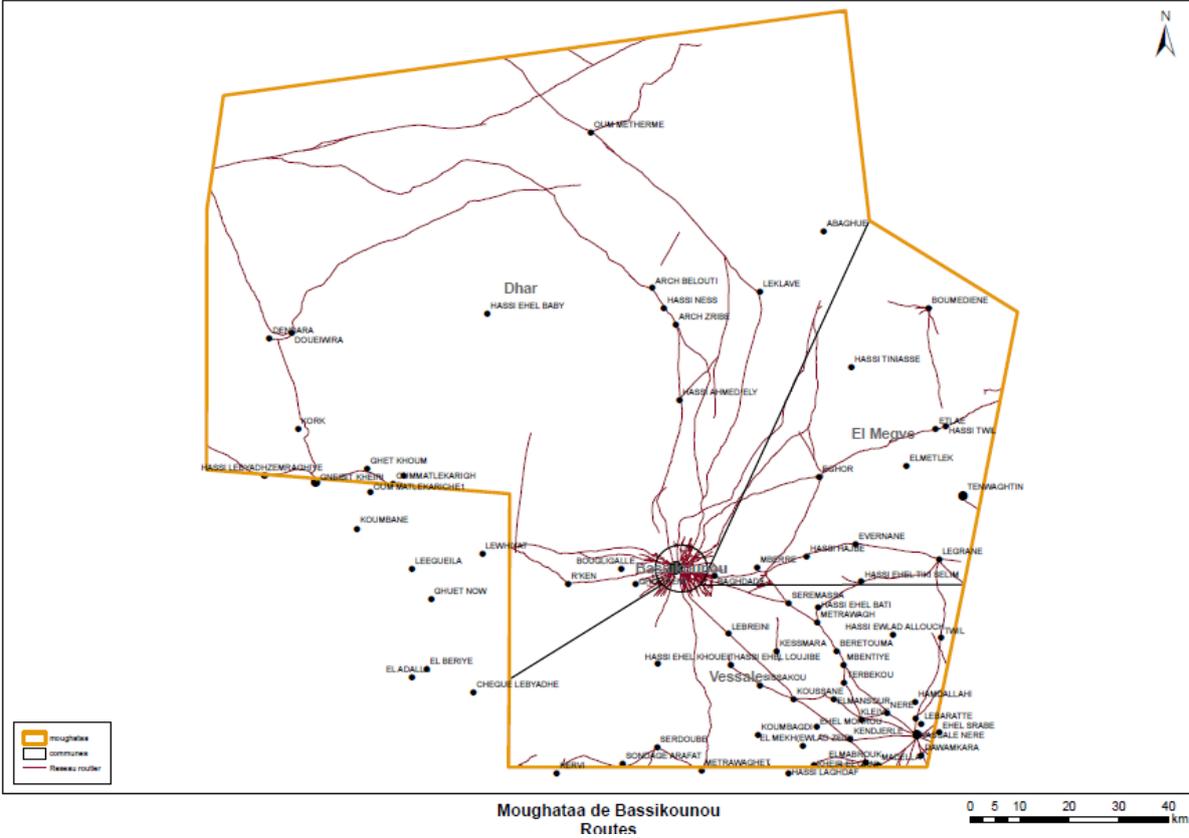
Le tableau ci-dessous donne un résumé des infrastructures existantes dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la religion dans les quatre communes de la Moughataa de Bassikounou.

Tableau 4 : Infrastructures de santé, d'éducation et de religion la Moughataa de Bassikounou

Commune	Centre santé	Pharmacie	Pharmacie vétérinaire	Parc de vaccination	Ecole fondamentale + collège secondaire		Ecole coranique	Mahdras	Mosquée
Bassiknou	02	01	00	01	07	01	15	13	17
Dhar	02	00	00	00	17	00	27	00	28
El Megve	03	00	00	06	09	00	28	00	20
Fassala	02	02	03	05	16	01	45	10	50

Source : PDC Bassikounou, Dhar, El Megve et Fassala, 2017

Carte 5 : Le réseau routier de la Moughataa

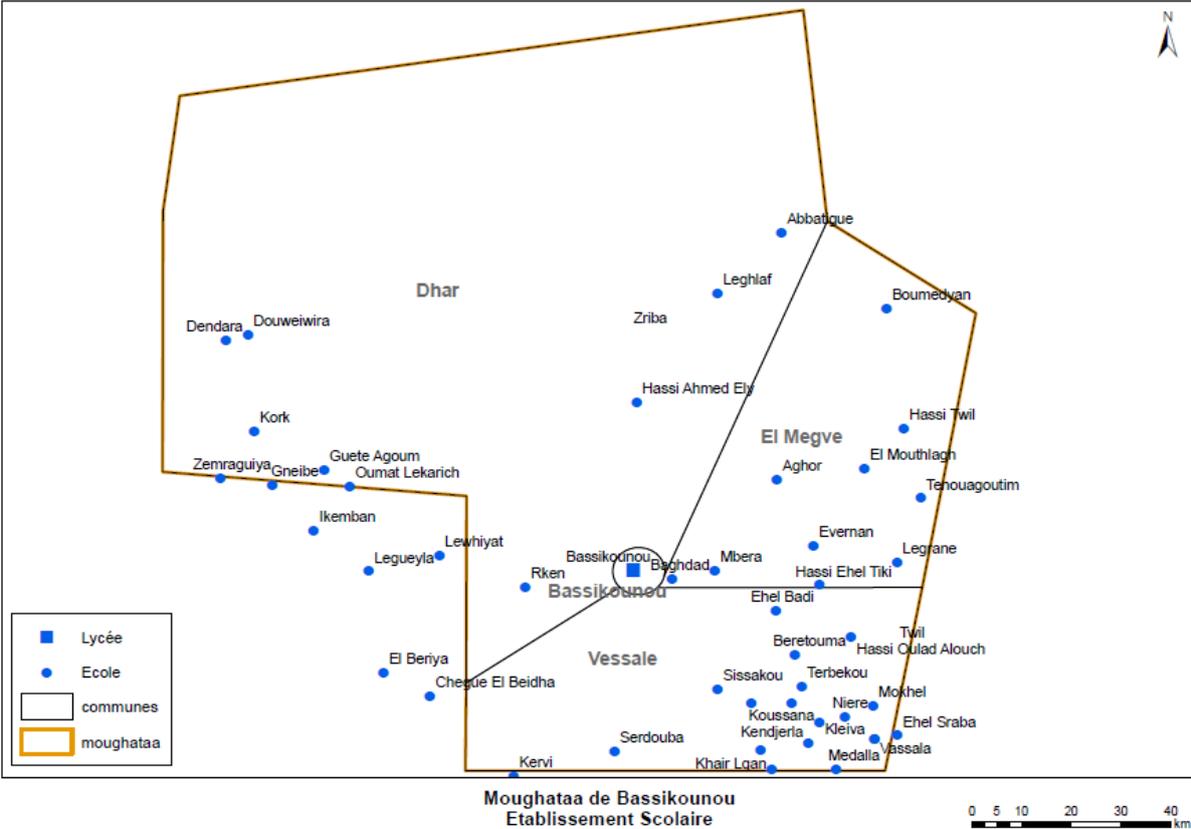


Source : FAO 2019

Photo 4 : Une école fondamentale dans la commune du Dhar



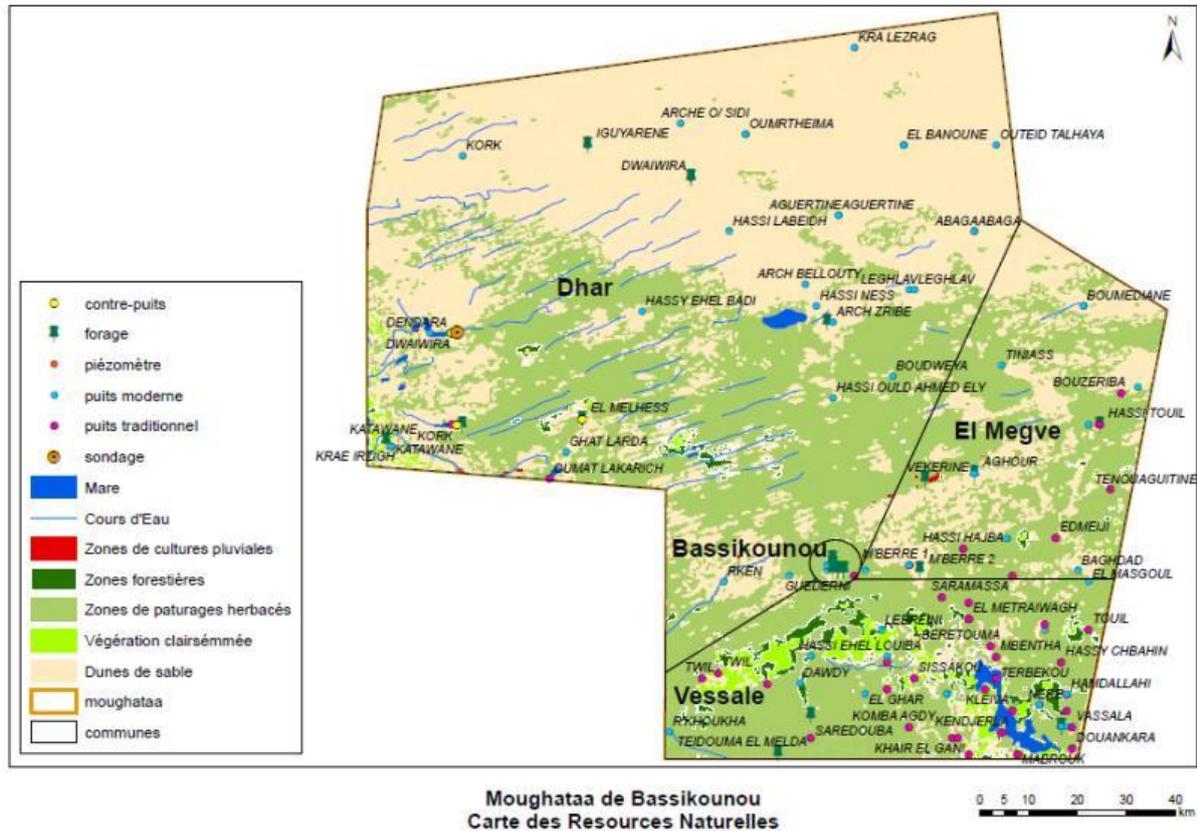
Carte 6 : Infrastructures scolaire de la Moughataa



Source : FAO 2019

III. LES RESSOURCES NATURELLES DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU : USAGERS, ACCES, NATURE/ETAT ET NIVEAU DE SATISFACTION DES BESOINS

Carte 7: Les ressources naturelles de la Moughataa de Bassikounou



Source : FAO 2019

1. La ressource en eau

Les ressources en eau sont classées en deux grands ensembles, les eaux de surface et les eaux souterraines.

Les eaux de surface : Elles sont représentées par une série de marres endoréiques et temporaires, des lacs endoréiques, de petites tamourts disséminés à l'intérieur de la Moughataa. Les anciennes vallées fluviales forment aussi des ensembles morphologiques bien individualisés, mais elles sont aujourd'hui caractérisées par un écoulement discontinu. Les régimes plus réguliers et importants permettent au tracé de se fixer et de fonctionner à chaque crue utile, mais nombreux sont aussi les canaux d'écoulement modifiés en continu par les pluies.

Les eaux souterraines : Sur le plan hydrogéologique la Moughataa de Bassiknou se situe dans le bassin sédimentaire de Taoudenni, dans lequel on peut distinguer deux systèmes d'aquifères :

- **la nappe des pélites et dolorite :** Un aquifère discontinu constitué essentiellement de pélites, qui sont des roches argilo- siliceuses compactes de très faible perméabilité. Ces formations sont souvent injectées de filons de dolérites. A la faveur de ces filons la

fracturation est mieux développée et fournit des zones de captage favorables les eaux sont contenues dans les zones altérées et/ou fracturées et les débits sont en général faible (0 à 5m³/h) avec quelques rares exceptions (5 à 10m³/h), et elle dépende directement aux précipitations, les niveaux statiques se situent entre 4,30m et 40 m de profondeur ;

- **la nappe du Dhar de Néma** : elle constitue la ressource la plus importante de la région. Située à l'est de la zone limitrophe avec le Mali, cette nappe d'extension nord – sud couvre une superficie de près de 10 000 km² avec des réserves estimées grossièrement de 10 milliards de m³ de ressource en eau de bonne qualité et exploitables à des débits supérieurs à 10 m³/h pouvant atteindre 90m³/h (Bassirou Diagana, 2007).

1.1. L'Accès à l'eau pour les éleveurs

Dans toutes les communes de la Moughataa de Bassikounou, l'accès à l'eau est libre pour les éleveurs qui dépendent des points d'eau existants, des forages, des puits et des marres pour abreuver les animaux. Nous avons dénombré 55 forages et 55 puits dans la Moughataa et une série de marres. Ces infrastructures sont pour la plupart concentrées autour des villages d'où une dégradation des ressources pastorales de la zone tout autour des villages. La production pastorale (pâturage) des animaux dépend également de la quantité de pluies enregistrée et de l'importance de la demande. En cas de bonne pluviométrie comme cette année, le niveau de satisfaction des besoins reste faible à cause de la forte demande. Pour les points d'eau et les forages, lorsque les moyens d'exhaure (groupe électrogène) ne sont pas en panne, le niveau de satisfaction des besoins est assuré ; toutefois on assiste à des impacts tels que la surexploitation et dégradation des espaces à cause des dépassements des capacités de charge dans les zones où il y a disponibilité de l'eau pour abreuvoir des animaux, existence de pavée d'érosion et risque des feux de brousse. Selon la Loi N° 2000-044 portant code pastoral en Mauritanie, les eaux souterraines et superficielles sont considérées comme des ressources pastorales (article 2). Les moyens fixes d'exhaure ou de stockage d'eau, installés par des particuliers sur des ouvrages hydrauliques publics, revêtent ipso facto un caractère d'utilité publique (article 22). Les sites naturels d'accumulation d'eau situés dans l'espace pastoral sont déclarés d'utilité pastorale prioritaire et ne peuvent être l'objet d'appropriation privative nouvelle (Article 23). En zone pastorale préalablement délimitée les pasteurs peuvent forer les puisards en vue de s'approvisionner en eau ou d'abreuver leurs animaux. Après la récolte, les pasteurs peuvent forer des puisards dans les zones qui seront préalablement définies par l'autorité administrative en concertation avec les pasteurs et les agriculteurs (Article 24). Ces puisards ont un caractère provisoire et ne donnent aucun droit à propriété.

1.2. L'accès à l'eau pour l'agriculture

L'accès à l'eau pour l'agriculture est libre dans la Moughataa de Bassikounou. Cette agriculture se fait sous toutes ses formes : culture pluviale, culture derrière barrage, petites diguettes de retenue d'eau et des cultures de décrue dans les Tamouret (Zones humides et Oueds). Pour ce qui est des cultures maraichères, de petites parcelles sont installées par les femmes organisées en coopératives féminines au voisinage immédiat des points d'eau. Le niveau de satisfaction des besoins est faible en raison des conflits sur l'usage de la ressource eau avec les différents usagers des points d'eau existants.

1.3. L'accès à l'eau pour usage domestique

L'accès à l'eau pour l'usage domestique est libre dans la Moughataa de Bassikounou, en effet, la Loi n° 2005-030 du 02 Février 2005 portant Code de l'eau de la Mauritanie, en son article 2 stipule que l'eau fait partie du patrimoine de la Nation et son usage constitue un droit reconnu à tous, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. La section 3 relative aux priorités d'usages stipule en son article 5 que les ressources en eau sont allouées en priorité à l'alimentation en eau des populations. Lorsqu'il a pu être satisfait à l'alimentation en eau des populations et que la sécurité de leur approvisionnement n'est pas remise en cause, la priorité revient, dans l'ordre et en fonction des priorités locales, à la satisfaction des besoins de l'élevage, de l'agriculture, de la sylviculture, de la pisciculture, de la pêche continentale, des projets de reboisement et, enfin, des complexes industriels, miniers et Agro-industriels. Les autres besoins sont satisfaits en fonction de leur intérêt économique et des priorités locales.

L'alimentation en eau potable de la localité des chefs-lieux des quatre communes, de la Moughataa est assurée soit par des châteaux alimentés par des forages soit par des châteaux d'eau alimentés par les eaux de la nappe phréatique. Pour les points d'eau et les forages, lorsque les moyens d'exhaure (groupe électrogène) ne sont pas en panne, le niveau de satisfaction des besoins est assuré.

2. La ressource en terre

La législation foncière, actuellement en vigueur en Mauritanie, est régie par l'ordonnance N°83-127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale. Cette ordonnance a été conçue comme une mesure d'intégration nationale devant permettre à l'Etat d'entreprendre des projets de développement agricole ou pastoral ou dans le domaine environnemental sans être paralysé par la résistance des propriétaires terriens qui sont souvent un véritable obstacle aux réformes engagées dans ce domaine sensible. Elle devrait, normalement faciliter la mise en exploitation des terres.

Dans la pratique, l'accès à la terre se fait par héritage et on distingue également des terres tribales dans la Moughatta de Bassikounou. La législation foncière, actuellement en vigueur en Mauritanie, est régie par l'ordonnance N°83-127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale. Cette ordonnance précise en son article premier que sont considérées comme faisant partie du domaine des personnes privées et protégées en tant que telles, les terres mises en valeur par ces dernières. La mise en valeur résulte selon l'article 2, de constructions, de plantations, de digues de retenue d'eau, d'ouvrages hydro agricoles, ou de leurs traces évidentes.

2.1 L'accès à la terre pour l'élevage

La Loi N° 2000-044 portant code pastoral en Mauritanie dans ses articles 4 à 7, qualifie de ressources pastorales les pâturages herbacés ou aériens, les carrières d'amersal et les terrains à lécher. L'espace pastoral est constitué de : L'ensemble des zones où existent des ressources pastorales ainsi que les parcs publics de vaccination et de prophylaxie ainsi que des couloirs de passage permettant aux animaux d'accéder aux ressources pastorales.

Le droit d'accès aux ressources pastorales est entendu comme la garantie pour le pasteur de la liberté de passage vers la ressource naturelle. Ce droit comporte toutes les formes de servitudes publiques et privées que nécessite le passage des animaux pour pouvoir utiliser les ressources pastorales dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le droit d'utilisation des ressources est entendu comme la liberté accordée au pasteur d'utiliser, à son profit personnel ou à celui de ses animaux, toutes les ressources de l'espace pastoral dans le respect des normes fixées par les lois et règlements en vigueur.

Dans la Moughataa de Bassikounou, les superficies de pâturages sont véritablement en dessous des besoins du cheptel existant soit 114.423 têtes de bovins, 142.000 têtes de camelin et 370.000 têtes d'ovin caprin (source : Service et acteurs au niveau du département de Bassikounou) ; au même moment que certaines poches de pâturage restent inexploitées à cause du manque de point d'eau. Les zones humides et les oueds sont des terres particulièrement appréciées et recherchées par tous les usagers fonciers, y compris comme pâturages. Les éleveurs, transhumants comme sédentaires, cherchent autant que possible à y faire paître leurs animaux, notamment en saison sèche. En outre, les points d'eau existant sont concentrés dans des zones voisines et par conséquent provoquent une dégradation des ressources et une prolifération des feux de brousse. Le niveau de satisfaction des besoins en pâturage est faible à cause de la forte demande due à l'arrivée du cheptel des réfugiés Malien. Alex Orenstein et P.Cabanes en 2018 dans une étude sur l'analyse de la biomasse évaluent la production de biomasse de la Moughataa de Bassikounou à 1 054 506 tonnes en 2017 et à 2 106 366 tonnes en 2018.

2.2 L'accès à la terre pour l'agriculture

L'accès à la terre pour l'agriculture est libre dans la Moughataa de Bassikounou. Dans certaines communes visitées, la terre appartient à la tribu. La plupart des habitants accèdent aujourd'hui à la terre au sein de leurs familles, par héritage.

Les terres agricoles concernent les bas-fonds (retenue d'eau naturelle ou artificielle) et les terres de diéri (surface non sujette à inondation et cultivée sous pluie). Selon l'Ordonnance n° 83.127 du 5 juin 1983 portant code foncier en Mauritanie, sont considérées comme faisant partie du domaine des personnes privées et protégées en tant que telles, les terres mises en valeur par ces dernières, la mise en valeur résultant de constructions, de plantations, de digues de retenue d'eau, d'ouvrages hydro agricoles, ou de leurs traces évidentes. Par ailleurs, les propriétés terriennes agricoles acquises, antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi 60.139 du 2 Aout 1960 portant organisation domaniale et exploitées en commun par des collectivités traditionnelles, sont, si l'ordre social l'exige, réparties entre tous les membres de ces collectivités qui ont participé à la mise en valeur initiale desdites propriétés ou contribuent à la pérennité de leur exploitation (Article 36).

Photo 5 : Périmètre agricole



3. La ressource forestière

Conformément à la Loi N° 2007-055 du 18 Septembre 2007 portant code forestier en son article 11, ‘les droits d’exploitation des forêts et terres à vocation forestière du domaine national appartiennent à l’Etat. En dehors des zones du domaine forestier classé de l’Etat, l’exercice de ces droits peut être transféré pour une durée déterminée aux collectivités locales qui peuvent déléguer, sur la base d’une convention locale, la gestion à des particuliers notamment les associations de gestion des ressources naturelles qui, en conséquence, disposent de tout ou partie des revenus issus de l’exercice de ces droits. Les modalités et les conditions seront précisées par décret. Il convient de signaler que le transfert de l’exercice des droits d’exploitation à la collectivité locale doit s’inscrire dans le Plan de Développement Communal et de ses actions prioritaires.

Toutefois, si des formations forestières ont été légalement implantées sur le domaine national sous forme de plantations individuelles en plein, d’alignement ou d’abris, elles sont la propriété des personnes privées, physiques ou morales, qui les ont réalisées, à l’exclusion de toute appropriation foncière du domaine national, la collecte, la coupe de produits forestiers et la transformation du bois charbon en de bois «lorsqu’elles sont réalisées par la personne physique ou morale propriétaire de la plantation, ne sont pas assujetties à l’autorisation préalable. Toutefois, elles doivent être conformes aux prescriptions du plan d’aménagement ou du plan 'de gestion de la forêt lorsque ceux-ci sont requis.

Article 34 Les droits d’usage sont ceux par lesquels les personnes physiques ou morales ou des collectivités locales s’approprient à titre temporaire ou définitif les produits de la forêt en vue de satisfaire un besoin individuel ou collectif et ne donnant lieu : à aucune transaction commerciale sauf dans le cas reconnu à l’article 42 (les forêts classées sont soustraites à

l'exercice du droit d'usage, autres que ceux du ramassage du bois mort, la récolte de fruits des plantes alimentaires ou médicinales).

Les droits d'usage comprennent :

- Ceux portant sur le sol forestier;
- La circulation à pied ou en véhicule à travers le périmètre classé;
- Les pâturages pour les troupeaux d'animaux ;
- Les droits d'usage portant sur les fruits et les produits de la forêt naturelle.

Les défrichements sont interdits (article 22) ou soumis à des autorisations de défrichement (article 23).

Dans la Moughataa de Bassikounou, le couvert forestier est constitué de :

- Savane boisée : arbres et arbustes formant un couvert clair laissant largement passer la lumière
- Savane arborée : arbres et arbustes disséminés sur le tapis graminéen
- Savane arbustive : arbustes uniquement, sur le tapis graminéen
- Steppe arborée et/ou arbustive : steppe avec arbres et/ou arbustes

Tableau 5 : Espèces ligneuses et herbacées de savane boisée

Espèces ligneuses	Espèces herbacées
<i>Commiphora africana</i>	<i>Andropogon pseudapricus</i>
<i>Pterocarpus lucens</i>	<i>Andropogon gayanus</i>
<i>Dalbergia melanoxylon</i>	<i>Diheteropogon hagerupii</i>
<i>Boscia senegalensis</i>	<i>Schizachyrium exile</i>
<i>Mitragyna inermis (Zones humides)</i>	<i>Eleusine indica</i>
<i>Acacia nilotica (Zones humides)</i>	<i>Vetiveria nigriflora</i>
	<i>Cyperus iria</i>

Photo 6 : savane boisée



Tableau 6 : Espèces ligneuses et herbacées de savane arborée

Espèces ligneuses	Espèces herbacées
<i>Combretum glutinosum</i>	<i>Cenchrus biflorus</i>
<i>Acacia senegalensis</i>	<i>Andropogon pseudapricus</i>
<i>Leptadenia pyrotechnica</i>	<i>Eragrostis tremula</i>
<i>Commiphora africana</i>	<i>Pennisetum pedicellatum</i>
<i>Grewia bicolor</i>	<i>Aristida mutabilis</i>
<i>Pterocarpus lucens</i>	<i>Cassia obtusifolia</i>
<i>Ziziphus mauritiana</i>	<i>Zornia glochidiata</i>
<i>Mitragyna inermis</i> (Zones humides)	<i>Pupalia lappacea</i>
<i>Acacia nilotica</i> (Zones humides)	<i>Centaurea senegalensis</i>
<i>Ctenium elegans</i>	

Photo 7: Savane arborée



Tableau 7: Espèces ligneuses et herbacées de savane arbustive

Espèces ligneuses	Espèces herbacées
<i>Commiphora africana</i>	Dominance de graminées comme : <i>Cenchrus biflorus</i> , <i>Aristida mutabilis</i> <i>Chloris prierii</i> , <i>Pennisetum pedicellatum</i> qu'accompagnent des fabacées : <i>Crotalaria arenaria</i> <i>Indigofera senegalensis</i> <i>Tephrosia purpurea</i> .
<i>Leptadenia pyrotechnica</i>	
<i>Acacia tortilis</i>	
<i>Guiera senegalensis</i>	
<i>Boscia senegalensis</i>	

Tableau 8 : Espèces ligneuses et herbacées de steppe arborée et /ou arbustive

Espèces ligneuses	Espèces herbacées
<i>Balanites aegyptiaca</i>	<i>Cenchrus biflorus</i>
<i>Adansonia digitata</i>	<i>Panicum turgidum</i>
<i>Acacia tortilis</i>	<i>Tribulus terrestris</i>
<i>Acacia senegal</i>	<i>Aristida mutabilis</i>
<i>Acacia seyal</i>	<i>Eragrostis tremula</i>
<i>Boscia senegalensis</i>	<i>Tephrosia purpurea</i>
<i>Calotropis procera</i>	<i>Citrullus colocynthis</i>

Dans la pratique, les populations de la Moughataa rapportent que les activités qu'elles pratiquent normalement en forêt sont les suivantes

- **La fauche de paille** : Paille localisée dans les environs immédiats des villages et souvent pas bien fournie à cause des pâtures des animaux existants (des locaux et réfugiés)
- **Coupe et ramassage de bois de chauffe** : Bois mort destiné à servir comme énergie de chauffe devenu rare ou inexistant à cause de la forte exploitation
- **Coupe de gaulettes pour construction** : Ebranchage destiné à la construction d'habitations
- **Défrichements** en cas de besoin de nouvelles terres agricoles
- **Elles y font paître les animaux**
- **Les produits forestiers non ligneux (PFNL)** notamment le *Balanites aegyptica* ou dattier du désert pour ses fruits, ses feuilles et l'huile extraite des amandes, le *Ziziphus Mauritania*, ou Jujubier de Maurice, pour ses fruits et son écorce en pharmacopée traditionnelle et l'*Acacia Sénégal* ou gommier pour la gomme arabique utilisée dans l'agroalimentaire et la pharmacie.

Le niveau de satisfaction des besoins est faible car on note une forte demande des produits suite à l'augmentation des besoins en bois énergie avec l'arrivée des réfugiés et l'absence de toute forme de bonne gouvernance dans la gestion des ressources qui provoquent dégradation du milieu et perturbation des équilibres bio- éco systémiques.

Photo 8 : Fauche de paille



Photo 9 : vente de charbon de bois dans la commune de Dhar



Tableau 9 : Etat des ressources et niveaux de satisfaction des usagers au sein des quatre communes de la Moughataa de Bassikounou

Communes	Usagers	Objectifs	Nature et état de la ressource	Mécanisme d'Accès	Niveau de satisfaction
1. La Ressource EAU					
Bassikounou	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux	- 1 château d'eau - 4 marigots	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole - Production maraichère	- puits traditionnels - Nombreuses petites tamourts - Une série de marre d'eau temporaires	Accès libre	Non
Dhar	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux	- une dizaine de tamourts et de marres semi-permanentes	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole - Production maraichère	- trois unités fonctionnelles d'alimentation et d'adduction en eau potable à exhaure thermique - 30 puits - Six forages dont 2 sondages - 15 sources d'eau stagnante - des zones humides et Oueds	Accès libre	Non
El Megve	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux	- 29 puits - 8 forages	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole - Production maraichère	- 05 bornes fontaines - Une série de marre d'eau temporaires	Accès libre	Non
Fassala	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux	- 7 Points d'eau existants - 8 forages	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole - Production maraichère	- 29 puits	Accès libre	Non
2. La Ressource TERRE					

Bassikounou	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux - Exploitation familiale	- Bovins : 3 200 - Camelin: 2000 - Ovins & caprins:10 000	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole -Production maraichère - Exploitation familiale	Diéri, bas fond, oueds, zones humides, périmètres maraîchers	-Héritage -Terre tribales	Non et Oui
Dhar	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux - Exploitation familiale	- Bovins : 30 200 - Camelin: 40 000 - Ovins & caprins:70 000	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole -Production maraichère - Exploitation familiale	Diéri, bas fond, oueds, zones humides, périmètres maraîchers	-Héritage -Terre tribales	Non et Oui
El Megve	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux - Exploitation familiale	- Bovins : 41.148 - Camelin: 60 000 - Ovins & caprins:150 000	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole -Production maraichère - Exploitation familiale	Diéri, bas fond, oueds, zones humides, périmètres maraîchers	-Héritage -Terre tribales	Non et Oui
Fassala	Eleveurs	- Abreuvoir des animaux - Pâture des animaux - Exploitation familiale	- Bovins : 39 875 - Camelin: 40 000 - Ovins & caprins:100 000	Accès libre	Non
	Agriculteurs	- Production agricole -Production maraichère - Exploitation familiale	Diéri, bas fond, oueds, zones humides, périmètres maraîchers	-Héritage -Terre tribales	Non et Oui
3. La Ressource forestière					
Bassikounou	Exploitants	énergie de cuisson	Bois mort	Accès libre (droit d'usage)	Non

Dhar El Megve Fassala	Construction et transformation en charbon	Coupe de bois	Accès réglementé	non
	Construction	Gaulettes	Accès réglementé	non
	Nutrition des animaux	Fauche de Paille	Accès réglementé	non
	Alimentation et pharmacopée	Produits Forestiers Non Ligneux : Gomme arabique, fruit de balanites et Jujubier de Maurice	Accès libre (droit d'usage)	non

IV. IDENTIFICATION DES ACTEURS DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ANALYSES ECOLOGIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DES ENJEUX

1 Identification des acteurs

Le milieu physique de la Moughataa de Bassikounou et son climat sahélien conditionnent largement le potentiel des activités économiques et leurs résultats, une rapide description des ressources naturelles de la Moughataa met donc en perspective les acteurs, les usages et les contraintes liées à l'accès à l'eau et aux pâturages et aux ressources forestière.

L'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale impliqués dans la gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou ont été rencontré.

Les différents usages de la ressource naturelle représentent les différents enjeux écologiques, sociologiques et économiques autour desquels l'on retrouve plusieurs acteurs notamment l'Administration locale, les services déconcentrés (Environnement, hydraulique, élevage), les Communes/ Commissions spécialisées, les Populations locales (hôtes et réfugiées), les ONG Internationale/OSC. Ces acteurs peuvent être regroupés en deux catégories :

Acteurs potentiels : Administration locale, les services déconcentrés (Environnement, hydraulique, élevage), les Communes/ Commissions spécialisées, les ONG Internationale/OSC. Ce sont des acteurs qui ont la connaissance des valeurs, opportunités et risques liés aux ressources naturelles ; ils ont de manière évidente des intérêts d'envergure, d'importants besoins et/ou des capacités majeures dans la gestion des ressources naturelles par rapport aux autres. Toutefois, leur implication dans la gestion des ressources naturelles au niveau de la Moughataa de Bassikounou reste insuffisante pour le moment.

Les utilisateurs directs des ressources : Populations locales (hôtes et réfugiées)

Ce sont les éleveurs et les agriculteurs qui utilisent directement les ressources naturelles. Ils sont supposés apporter leurs connaissances endogènes et compétences à la gestion de la ressource naturelles qui les intéresse. Ils sont supposés élaborer les règles de gestion de leurs conflits et mettre en place des processus de mise en application.

Dans la Moughataa de Bassikounou, pour des raisons de manque de formation, d'information, de coordination, de méconnaissance des textes, d'un manque de conscience des populations et d'une insuffisance des moyens logistiques et matériels, on assiste à une mauvaise gouvernance des ressources naturelles avec un risque de conflits entre les usagers.

A cet effet, il est nécessaire d'entreprendre des actions de :

- Renforcement des capacités des populations, de l'administration et des services techniques de l'environnement
- La création et la formation des associations de gestion locale des ressources naturelles
- L'amélioration de la coordination et de la complémentarité entre les partenaires techniques et financiers et les ONG prestataires de service pour plus d'efficacité et de visibilité.

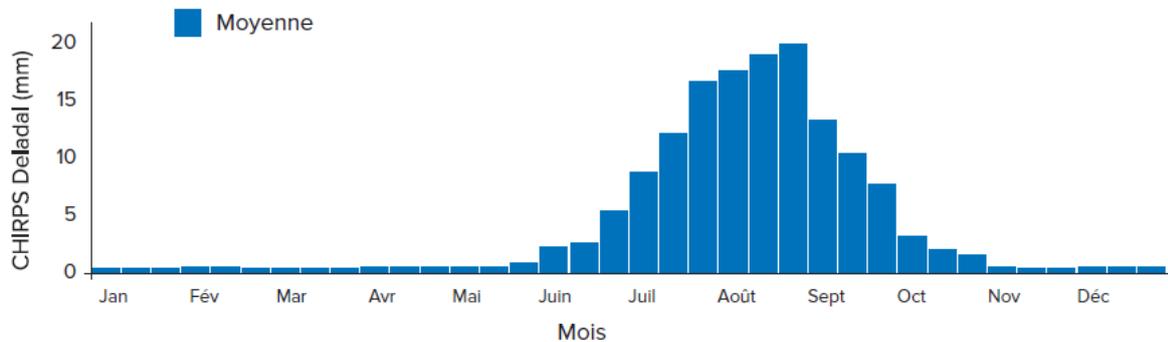
Tableau 10 : Identification des acteurs de la gestion des ressources naturelles et analyses socioéconomiques des enjeux

Acteurs	Insuffisance	Causes	Impact des menaces	Conflits	Mécanismes résolution
Administration locale	Faiblesse de coordination et de suivi	Absence de formation et d'information en matière de gestion durable des Ressources Naturelles (RN)	Désorganisation du mode de gestion des Ressources Naturelles	Renforcement des conflits d'usage et de compétence	Formation et renforcement des capacités logistique et matériel
Services déconcentrés (Environnement, hydraulique, élevage)	Ressources humaines Logistique/moyens de mobilité	Absence d'appui	Absence de rôle du service et encouragement des désordres	Renforcement des conflits de compétence entre les intervenants	Renforcement /appui en ressources humaines et logistique du Service pour plus de mobilité et de suivi
Les Communes/ Commissions spécialisées	Ressources humaines qualifiées Formation et information gestion des RN	Méconnaissance des textes forestiers, élevages, eaux et absence d'information et de formation en matière de suivi et de facilitation	Absence de performance et éloignement de la Mairie de son rôle de facilitation arbitrage et de suivi	Perturbation et nuisance et interventions personnelles et politiques contradictoire	Formation des mairies dans le domaine de gestion et de suivi et appui pour plus d'intégration dans le système d'analyse, de prise de décision et de suivi de mise en œuvre
Populations locales (hôtes et réfugiés)	Organisation et gestion	Absence d'Associations locales de gestion communautaire des ressources naturelles, méconnaissance des textes en matière de gestion des RN	Absence de prise de conscience collective du rôle d'appropriation de la ressource	Amplification des conflits entre les usagers	Création des Associations locales et communautaires des Ressources du milieu naturel
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)/ ONG Internationale/ OSC	Coordination des interventions, Non prises en compte des RN dans les interventions Formation et information	Absence de planification, priorité au volet humanitaire des interventions, absence de complémentarité et de mutualisation des interventions entre les acteurs, Méconnaissance des textes en gestion des RN et absence d'information et de formation en matière de gestion des RN	Redondance et confusion de rôles devant synchroniser les interventions de planification et de mise en œuvre des activités	Renforcement des conflits de compétence entre les intervenants	Prise en compte des RN de façon transversale dans les interventions, Renforcer la coordination et la synergie entre les différentes parties concernées par la gouvernance des RN

2. Analyse des enjeux écologiques

Le diagnostic écologique de la situation montre que le milieu naturel de la Moughataa de Bassikounou est un milieu ouvert soumis désormais à des usages variés provoquant surexploitation des ressources (bois de chauffe et galettes pour construction), surcharge pastorale et destruction de la structure des sols à cause des piétinements et de l'effet de la densité. En effet, les conditions de vie des populations sont affectées en fonction de la pluviométrie saisonnière, les faibles précipitations et leur mauvaise répartition dans la saison ont un impact sur les activités pastorales et agricoles. La disponibilité et l'accès à l'eau constituent sans aucun doute la principale demande et la priorité de la population des communautés de la zone d'étude. Les ressources en eau dans la zone de Bassikounou proviennent des forages, des puits et des mares temporaires. La durée moyenne de la disponibilité de l'eau dans les mares pour abreuver le bétail, est de 2 ou 3 mois selon les précipitations, il y a un problème de disponibilité de la ressource eau.

Figure 2 : Distribution de précipitation moyenne 1981 – 2017 de Bassikounou

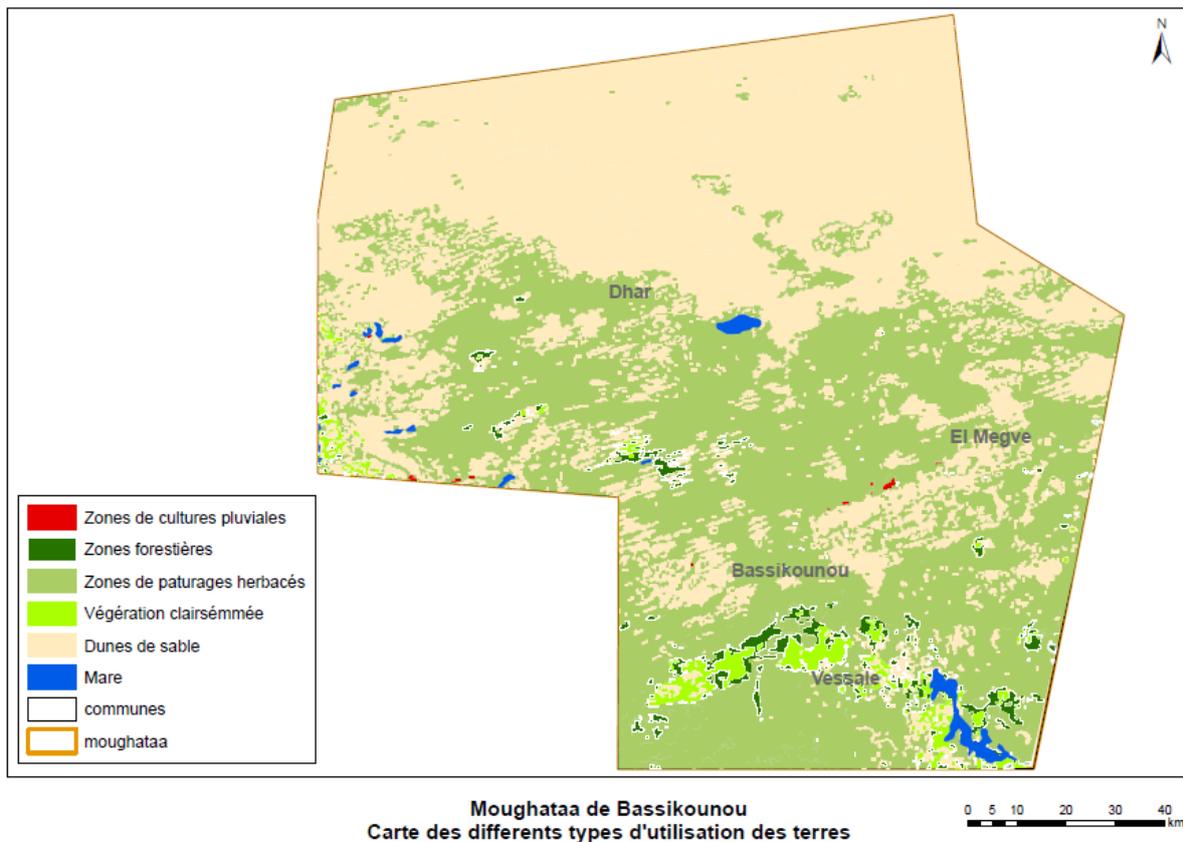


Source (UNHCR, 2018)

Un couvert végétal très dégradé par les feux de brousse et la surexploitation et qui supporte de moins en moins le poids d'un cheptel en croissance à cause du système pastoral caractérisé par la transhumance sans contrôle de la capacité de charge.

La carte d'occupation des sols, de la Moughataa de Bassikounou présente une surface d'environ 46% de savane arborée/arbustive et 18% de savane boisée.

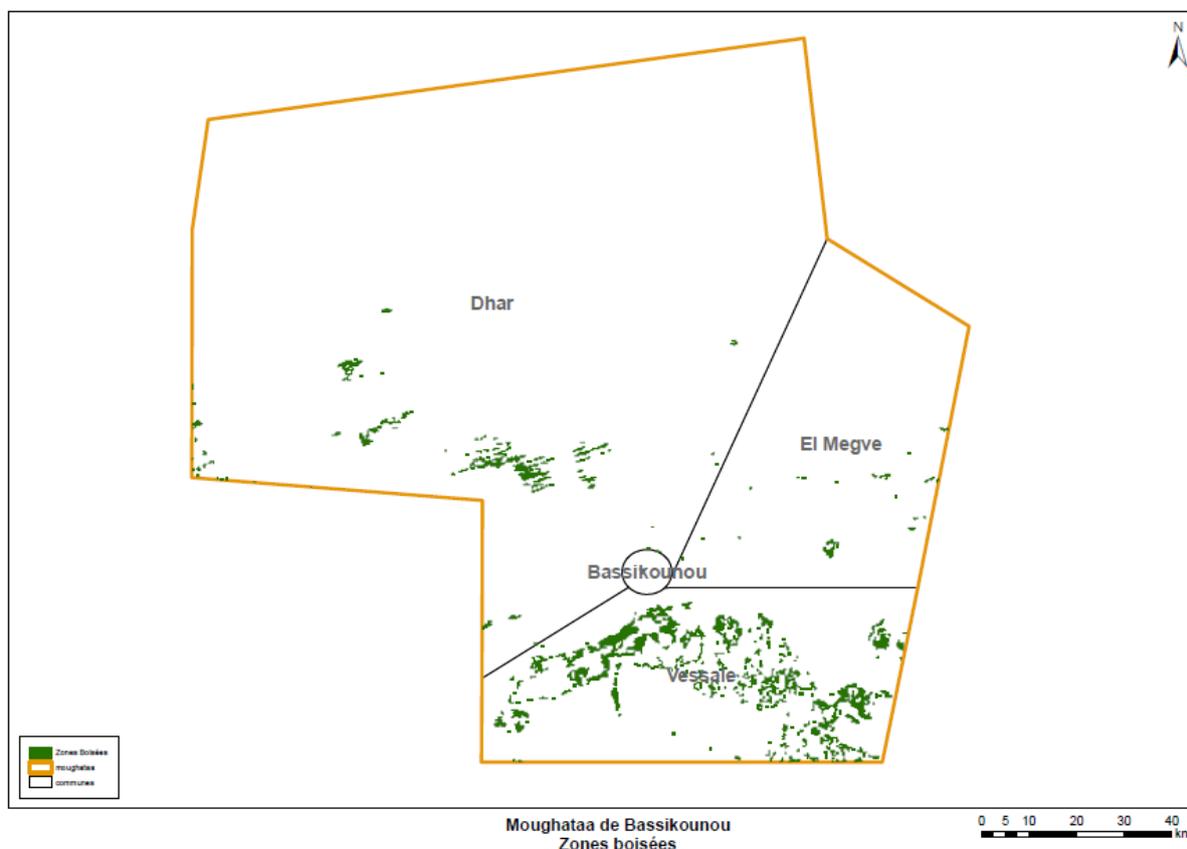
Carte 8 : Les types d'utilisation des terres dans la Moughataa de Bassikounou



Source : FAO 2019

Les zones forestières les plus dégradées, correspondant à la steppe herbacée et à la steppe arborescente / arbustive correspondent respectivement à environ 2% et 10%. En effet, Les ressources ligneuses et non ligneuses subissent les influences des sécheresses chroniques, l'accroissement de la consommation du bois de feu et du charbon de bois, l'usage du bois à des fins de construction et de fabrication des outils de ménage, le surpâturage des animaux domestiques, les feux de brousse, la cueillette des produits non ligneux à des fins commerciales, l'érosion, le changement climatique, etc....

Carte 9 : Les zones boisées dans la Moughataa



Source : FAO 2019

Pour ce qui est de la ressource fourragère, l'estimation de la biomasse est déterminée en fonction d'une variable appelée génériquement, indices de végétation. Ce paramètre est obtenu par détection à distance, et permet une corrélation plus ou moins complexe, selon la méthode, avec des mesures dans les parcelles témoins où la végétation est coupée et la biomasse produite à un certain moment est pesée. Par ce calcul, on peut estimer la capacité fourragère et les densités de stockage qui peuvent résister dans la zone.

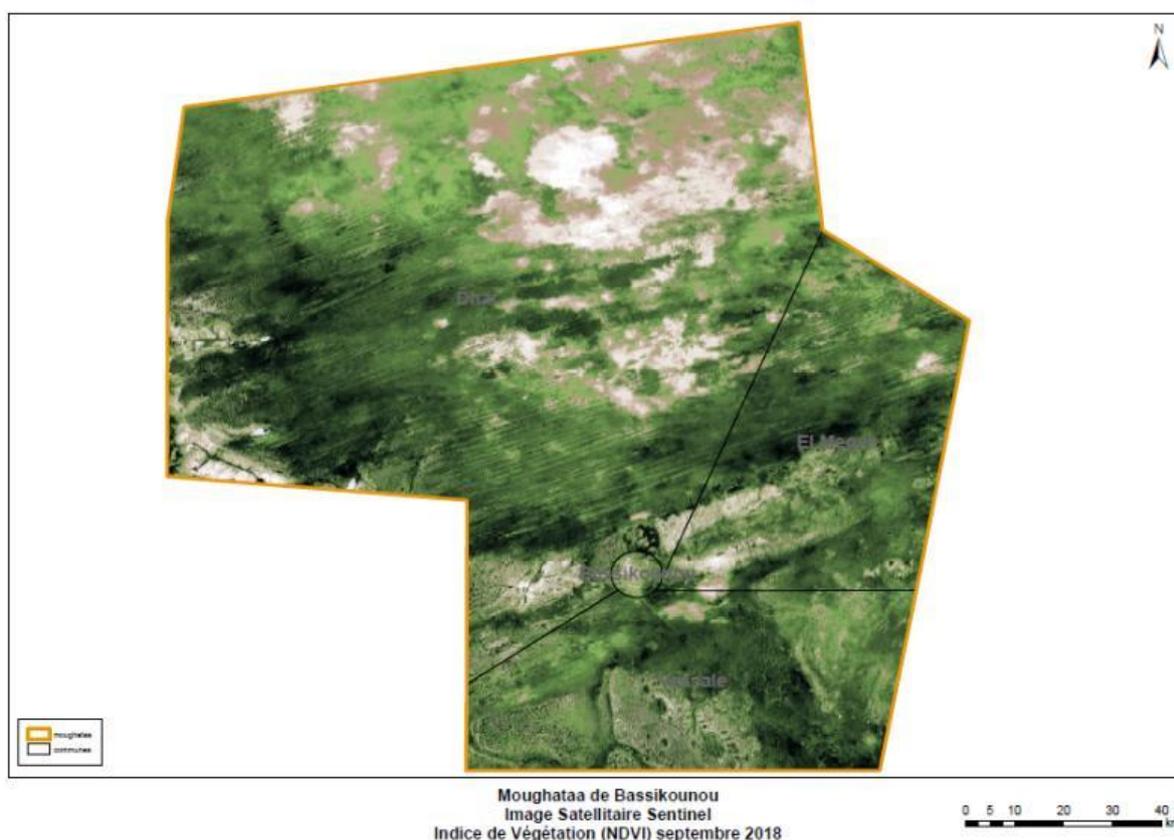
L'indice de végétation par différence normalisé, appelé aussi NDVI est construit à partir des canaux rouges (R) et proche infrarouge (PIR). L'indice de végétation normalisé met en valeur la différence entre la bande visible du rouge et celle du proche infrarouge. $NDVI = \frac{PIR - R}{PIR + R}$ Cet indice est sensible à la vigueur et à la quantité de la végétation.

Les valeurs du NDVI sont comprises entre -1 et +1, les valeurs négatives correspondant aux surfaces autres que les couverts végétaux, comme la neige, l'eau ou les nuages pour lesquelles la réflectance dans le rouge est supérieure à celle du proche infrarouge. Pour les sols nus, les réflectances étant à peu près du même ordre de grandeur dans le rouge et le proche infrarouge, le NDVI présente des valeurs proches de 0. Les formations végétales quant à elles, ont des valeurs de NDVI positives, généralement comprises entre 0,1 et 0,7. Les valeurs les plus élevées correspondant aux couverts les plus denses.

La carte 10 ci-dessous représente NDVI en septembre 2018, elle montre les périodes de végétation où la plante a une forte activité photosynthétique et nous sonne des idées sur la difficulté de la régénération forestière sahélienne, la grande variabilité dans la quantité de fourrage disponible chaque année et la grande diversité territoriale et annuelle de la production de la biomasse dans la Moughataa de Bassikounou.

Selon ACORD et GRDR (2010), la production de biomasse dans la Moughataa de Bassikounou est de l'ordre de 100 kg MS/ha sur les dunes vives, 1000 à 2000 kg MS/ha dans les formations sableuses non dunaires et de l'ordre de 300kgMS/ha au niveau des substrats caillouteux. La moyenne des vingt dernières années (1998-2017) est de 3 159 kg MS / ha, tandis que les valeurs annuelles montrent une alternance qui varie de la valeur la plus élevée, correspondant à l'année 2010 avec 6 455 kg MS / ha avec la valeur la plus basse de la série, ce qui correspond à l'année 2002 avec 631kg MS / ha (UNHCR, 2018).

Carte 10 : Indice de végétation en septembre 2018 dans la Moughataa de Bassikounou



Source : FAO 2019

3. Analyse des enjeux socioéconomiques

La gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou est une activité sociale, qui entraîne des problèmes d'action collective, autour d'enjeux qui sont simultanément sociaux (la répartition de l'accès à la ressource et des revenus qui peuvent en être tirés, entre les différents acteurs), économiques (l'utilisation et la valeur de la ressource) et politiques (le pouvoir de définir les règles – et donc la distribution de l'accès et des opportunités de revenu – et d'en assurer la mise en œuvre et le respect).

Dans la Moughataa de Bassikounou, l'accès aux ressources naturelles, d'une part, l'identité et l'appartenance sociale, d'autre part, sont intimement liés.

Egalement dans la Moughataa de Bassiknou, la détermination du territoire et la construction de la communauté, par alliances entre lignages, vont de pair (on parle souvent des terres de telle ou telle tribu). Les différents espaces et ressources sont sous le contrôle d'autorités traditionnelle, plus ou moins diversifiées selon les cas (maître de terre, maître des espaces agropastoraux, maître des eaux, maître des espaces de cueilletteetc).

Depuis quelques décennies il est intervenu le pouvoir des collectivités locales comme représentant de l'administration et son interlocuteur.

Aussi, l'accès à certaines ressources dans cette zone est parfois réservé à certains groupes sociaux ; les ressources stratégiques sont fréquemment sous le contrôle exclusif des lignages dominants ; les « étrangers » (au sens de « étrangers à la communauté locale ») peuvent accéder à la terre et aux ressources naturelles, mais souvent avec des restrictions (interdiction de faire des investissements durables sur des terres empruntées, par exemple), plus ou moins strictes selon les contextes et les ressources. Le contrôle des espaces, les règles sur les ressources naturelles, font ainsi partie des modes de gestion des rapports sociaux et politiques. Ils comportent des enjeux de pouvoir, de survie et parfois de richesse,

Les règles qui définissent qui peut avoir accès à quelle ressource, et dans quelles conditions, se traduisent par des inégalités économiques, du fait de la distribution des revenus tirés de l'exploitation de ces ressources.

De ce fait, tout changement dans les règles d'accès et d'exploitation a des conséquences sur la répartition des revenus entre les différents acteurs. Certains vont y perdre, d'autres y gagner. Dès lors que l'on cherche à protéger la ressource, le changement des règles vise le plus souvent à restreindre l'exploitation. Ces restrictions pèsent rarement de la même façon sur tous les usagers. Souvent, elles provoquent de nouvelles exclusions et inégalités :

- **La restriction de l'accès peut exclure certains groupes.** Par exemple, trop souvent, les projets de gestion des ressources naturelles aboutissent à restreindre les droits des familles considérées comme « étrangères » dans les conceptions locales, c'est-à-dire celles qui ne sont pas autochtones, même si elles sont installées dans la zone depuis plusieurs années. La gestion des ressources naturelles aboutit alors à **l'exclusion des « étrangers »** et à une « traditionalisation » de l'exploitation des ressources. Ce qui induit que tout mode de gestion à concevoir pour le cas de la Moughataa de Bassikounou doit prendre en compte la plausible possibilité d'exclusion et chercher à l'éviter à tout prix.

- **Le changement des règles d'exploitation peut tout aussi pénaliser certains plus que d'autres.** Dans le contexte de la Moughataa de Bassikounou, les ressources sans grand enjeu économique restent d'accès libre, ou sont réservées aux femmes. Lorsque l'enjeu économique s'accroît, les autochtones ont tendance à vouloir en reprendre le contrôle. : Ainsi, interdire l'exploitation du bois environnant les villages peut favoriser les habitants de ces villages par rapport aux usagers venus d'ailleurs et en particulier lorsqu'il s'agit de migrants ou réfugiés maliens.

- **Enfin, la mise en place de règles de gestion peut être une opportunité pour de nouveaux acteurs de prendre le contrôle sur les ressources.** Donc, mettre en place un mécanisme de gestion, ou modifier les règles d'accès et d'exploitation, a des impacts sur la répartition entre les différents acteurs des coûts et des revenus. Les nouvelles règles seront d'autant plus légitimes et respectées qu'elles seront perçues comme équitables, et non comme la concrétisation de la prédominance d'un groupe sur un autre.

Parce qu'elles disposent d'un pouvoir sur la définition des règles, et sur le suivi de leur mise en œuvre, les instances de gestion ont une dimension politique, et s'inscrivent dans les arènes du pouvoir local, dans des rapports variés avec l'Etat et les services techniques. Elles peuvent

être monopolisées par les pouvoirs traditionnels, ou au contraire être contrôlés par des factions rivales ou de nouvelles notabilités en émergence. Anciens et nouveaux leaders associatifs, sont fréquemment en compétition avec les pouvoirs traditionnels ou les autorités communales pour le contrôle des instances de gestion des ressources naturelles. Le choix d'un mode de gestion, participatif déconcentré, décentralisé au niveau communal ou local, a des implications socioéconomiques fortes.

Les Interlocuteurs de l'administration et des projets, les responsables de comités villageois de gestion des ressources naturelles tirent un profit politique accru de leur fonction. Lorsqu'ils sont en lien avec des ONG, ils sont invités à des formations voire à des voyages à l'étranger, ils deviennent de véritables notables locaux, parfois au détriment de leur investissement réel dans l'organisation, qui a dû mal à fonctionner en leur absence.

Ces risques sont d'autant plus forts quand l'idée de mettre en place des mécanismes de gestion vient de l'extérieur, et non d'un problème porté par des acteurs locaux, et que l'enjeu de la mise en place des instances de gestion des ressources naturelles pour les acteurs locaux est plus politique ou institutionnel, qu'écologique, économique ou sociale.

A tous ces aspects vient s'ajouter la limitation de l'offre des ressources naturelles sous l'effet de la désertification, de la surexploitation qui devient source de frictions et de différends surtout avec l'accroissement de la demande induit par le dédoublement de la population par l'installation des 15000 familles réfugiées. Cet aspect constitue un enjeu majeur dans la mesure où les autorités cherchent à offrir aux réfugiés un cadre de vie équivalent à celui des autochtones alors qu'il s'agit de faire une importante ponction sur des ressources déjà insuffisantes aux besoins des populations locales.

Photo 10 : Point d'eau a FASSALA



Tableau 11: Analyse des rôles actuels et futurs des acteurs dans le plan de gestion des ressources naturelles

Acteurs	Rôles actuels	Rôles futurs	Avantages	Gestion alternative
Administration locale	Facilitation et arbitrage	Coordination, Arbitrage et suivi de l'application des lois et règlement,	Harmonisation et fluidité des interventions	Préside la commission locale de prévention et d'arbitrage des conflits
Services Déconcentrés (Environnement, hydraulique, élevage)	Répression, prélèvement des taxes chez les exploitants	Suivi, coordination encadrement technique rapproché, Sensibiliser les populations sur l'utilisation durable des ressources naturelles	Veiller à l'application des lois	Installation de plantations forestières, des forages Règlement des conflits
Association locale (à créer)	Inexistante	Gestion rationnelle et durable des ressources naturelles	Meilleure gouvernance et meilleure appropriation des enjeux par les populations	Surveillance des RN Installation de plantations forestières Règlement des conflits
ONG Internationales /OSC	Mise en œuvre des actions financées par les partenaires au développement	Partenariat, suivi, sensibilisation sur la meilleure gouvernance des Ressources naturelles	Contre poids de l'administration et suivi pour une meilleure visibilité de la mise en œuvre des actions	Appuyer financièrement les activités de gestion des ressources naturelles Sensibilisation, renforcement des capacités des acteurs
Les communes/commissions spécialisées	Inertie en matière de participation à la gestion des ressources naturelles	Arbitrage, suivi et facilitation, appui financier	Harmonisation et fluidité des interventions	Appui aux activités de reboisement, appui dans les infrastructures hydrauliques

V. ANALYSE DES PROBLEMES ET CONTRAINTES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : LIENS ENTRE PENURIE EN RESSOURCES NATURELLES ET LE POTENTIEL DE CONFLIT

La zone de Bassikounou jadis connue sous le nom du Dhar, qui est le nom de l'une commune est un espace agro-pastoral d'une très grande importance pour la vie des populations Mauritano-Maliens vivant sur la frontière à ce niveau des deux territoires.

Le système agro- pastoral dans cet espace s'articule autour des produits de l'élevage, de l'agriculture, de la cueillette et de l'exploitation des produits forestiers (bois, charbon et la paille).

Ces ressources, longtemps abondantes et tant bien que mal venant à bout des besoins des habitants de la zone, sont devenues limitées du fait d'une intense exploitation de la part des communautés villageoises couplée à celles des réfugiés et des éleveurs transhumants nomades. La multiplicité des usagers et la forte demande des produits forestiers impliquent l'existence potentielle de conflits portant sur l'usage de ces ressources.

C'est ainsi qu'au niveau des localités visitées les populations se regrettent la rareté voir l'inexistence de certains produits forestiers qui sont composante essentielles de leur mécanisme de vie à savoir le bois, la paille et parfois une coupe abusive des arbres. Ce regret est au bout de la patience et si des solutions ne sont pas trouvées on risquerait de connaître des conflits.

Aussi pour la source eau la mauvaise répartition des points d'eau met une forte pression sur l'usage qui en est fait et induit des frictions qui peuvent facilement dégénérer en conflit surtout entre les populations hôtes et les populations réfugiées ou migrants.

Le milieu naturel de la Moughataa de Bassikounou est un milieu ouvert et soumis à des usages variés :

- Le bois et charbon de bois comme énergie de chauffe pour environ plus des 2/3 des populations locales et l'ensemble des réfugiés maliens, à titre d'exemple le camp de Mbera à lui seule « 15.000 familles » utilise au moins 15.000 stères de bois par mois au même moment qu'il n'existe plus de bois mort dans tous environs immédiats des villages et des agglomérations
- Les pâturages disponibles et les points d'eau existants sont véritablement en dessous des besoins du cheptel (local et réfugiés). Les points d'eau sont concentrés au niveau des villages et la forte pression fait que souvent les villageois se ravitaillent difficilement en eau potable.

Dans ce milieu de vulnérabilité élevée et où les populations locales sont sphère de pauvreté caractérisée, la concurrence avec les réfugiés sur les ressources limitées du milieu naturel se fait de plus en plus grande et les risques de conflit deviennent de plus en plus évidents.

Ces conflits potentiels deviennent plus probables avec la présence d'éleveurs Maliens dont le cheptel doublant celui des autochtones constitue une charge excessive qui mérite la mise en place d'un plan de gestion rationnel et concerté pour les ressources et surtout faire respecter son mode de mise en œuvre.

Tableau 12 : Analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources naturelles

Ressources	Problèmes	Causes	Conséquences	Solution(s) envisagée (s)
Eau	Insuffisance en quantité	Non adéquation entre offre et demande	Concentration du cheptel (local et réfugié) sur les points d'eau existant, naissance de friction et de conflit sur la ressource	Création de points d'eau pastoraux dans les poches pastorales non encore pourvues, régulation de la transhumance au niveau des parcours connus
Pâturage	Insuffisance en qualité et quantité, (mauvaise répartition)	Caractère aléatoire de la pluviométrie, rigueur du climat et effet du changement climatique	Surcharge pastorale, dégradation des sols, des ressources, prolifération des conflits entre les éleveurs eux-mêmes entre les éleveurs locaux et les éleveurs réfugiés et entre les éleveurs et les agriculteurs	Application du code pastorale, création de réserve pastorales, lutte contre les feux de brousse (par une sensibilisation des populations, tracé pare-feu manuel, fauche de paille dans les zones de biseau sec)
Bois de chauffe/ énergie domestique	Eloignement des zones de prélèvement	Forte pression sur la ressource et demande élevée	Dégradation des ressources ligneuses, coupe abusive des arbres et augmentation des risques de conflit sur la ressource entre les exploitants locaux et les exploitants réfugiés et entre les exploitants réfugiés et les villages qui constatent les coupes incontrôlées dans leurs environs immédiats	Amélioration de la gouvernance locale des RN et l'appui des coopératives féminines pour la création au niveau de chaque village de reboisement dit « bois de village » peuplements à créer et dont les tailles peuvent être transformées en sources de revenu pour ces femmes et source de ravitaillement du village en bois en sources renouvelables bien gérées
Fauche de paille	Eloignement des zones de prélèvement	Forte pression sur la ressource et demande élevée	Dégradation des ressources, destruction des habitats de la petite faune, perturbation des équilibres des écosystèmes locaux et augmentation des risques des feux de brousse et des conflits sur la ressource entre les exploitants locaux et les exploitants réfugiés et entre les exploitants réfugiés et les villages qui constatent	Amélioration de la gouvernance locale des RN, l'amélioration de la surveillance et création d'arrêtés du Hakem interdisant la fauche de paille dans les environs immédiats des villages. Délimiter les poches de pâturage situées dans les zones de biseau sec et y autoriser le prélèvement ou la fauche

			des fauches incontrôlées dans leurs environs immédiats	
Coupe de gaulettes pour construction	Eloignement des zones de prélèvement	Forte pression sur la ressource et demande élevée	Dégradation des ressources ligneuses, coupe abusive des arbres et augmentation des risques de conflit sur la ressource entre les exploitants locaux et les exploitants réfugiés et entre les exploitants réfugiés et les villages qui constatent les coupes incontrôlées dans leurs environs immédiats	Amélioration de la gouvernance locale des RN et l'appui des coopératives féminines pour la création au niveau de chaque village de reboisement dit « bois de village » peuplements à créer et dont les tailles peuvent être transformées en sources de revenu pour ces femmes et source de ravitaillement du village en bois en sources renouvelables bien gérées
Les cultures sous pluie	Prolifération des défrichements non autorisés	Régression de la fertilité des sols et mauvais rendements agricoles	Déforestation, destruction des habitats et perturbation des équilibres	Renforcement de la gouvernance locale des ressources et renforcement des capacités du Service forestier pour application rigoureuse de la réglementation forestière en vigueur.

VI. MESURES DE PREVENTION DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES

Dans la Moughataa de Bassikounou, les conflits liés aux ressources naturelles sont caractérisés par une diversité d'expression en fonction des activités, des usages autour desquels ils prennent naissance, des territoires où ils se localisent, ainsi que des caractéristiques des acteurs qui les portent. Ces conflits naissent souvent du fait que les populations utilisent les ressources – forêts, eau, pâturages et terres – à des fins différentes, ou entendent les gérer de diverses manières.

1. Les types de conflits dans la Moughataa

Nous avons classé ces conflits en deux types :

1.1. Les conflits traditionnels entre les éleveurs et les agriculteurs du fait de la divagation animale dans les cultures

Les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ont toujours existés avant l'arrivée des réfugiés maliens. En effet, l'installation des éleveurs de manière permanente dans les villages, le passage fréquent des bergers engendrent de manière permanente les conflits avec les agriculteurs. Alors qu'auparavant les conflits étaient concentrés pendant la période de culture et de récolte à cause des dégâts sur les cultures, nous assistons non seulement à leur étalement continu au cours de l'année mais aussi à l'augmentation de leur fréquence. Ainsi, la compétition entre les éleveurs et les agriculteurs, au-delà de l'accès aux ressources, peuvent aussi être vues comme une compétition entre deux différents systèmes de production ou d'utilisation de l'espace : agriculture et élevage.

La compétition entre les systèmes de production a été considérée inhérente à la coexistence des deux systèmes de production et la cause ultime de conflits agriculteurs-éleveurs (Natali K.Liba'a, 2016). Dans les villages, à la volonté des éleveurs d'utiliser les espaces et les cours d'eau pour paître et abreuver leurs animaux s'oppose le souci des agriculteurs d'étendre leurs champs et d'aménager les pourtours en espaces maraîchers le long des cours d'eau.

Ce type de conflit a pour causes essentielles :

- Le manque de protection des cultures
- L'absence d'une délimitation des axes de transhumance
- La mauvaise répartition des points d'eau induisant des espaces pastoraux non pourvue en puits et forage et donc non exploités

1.2. Les conflits qui naissent entre les populations hôtes et les réfugiés du fait de l'insuffisance des ressources naturelles

Des tensions de petite et moyenne envergure entre communautés, qui n'éclatent pas en conflits ouverts, apparaissent néanmoins. La coupe abusive de bois et de paille est la source majeure de tension entre réfugiés résidant dans les villages et populations hôtes. Les villageois se plaignent de la propension des réfugiés à procéder à des coupes abusive de bois de chauffe pour la revente à leur compte.

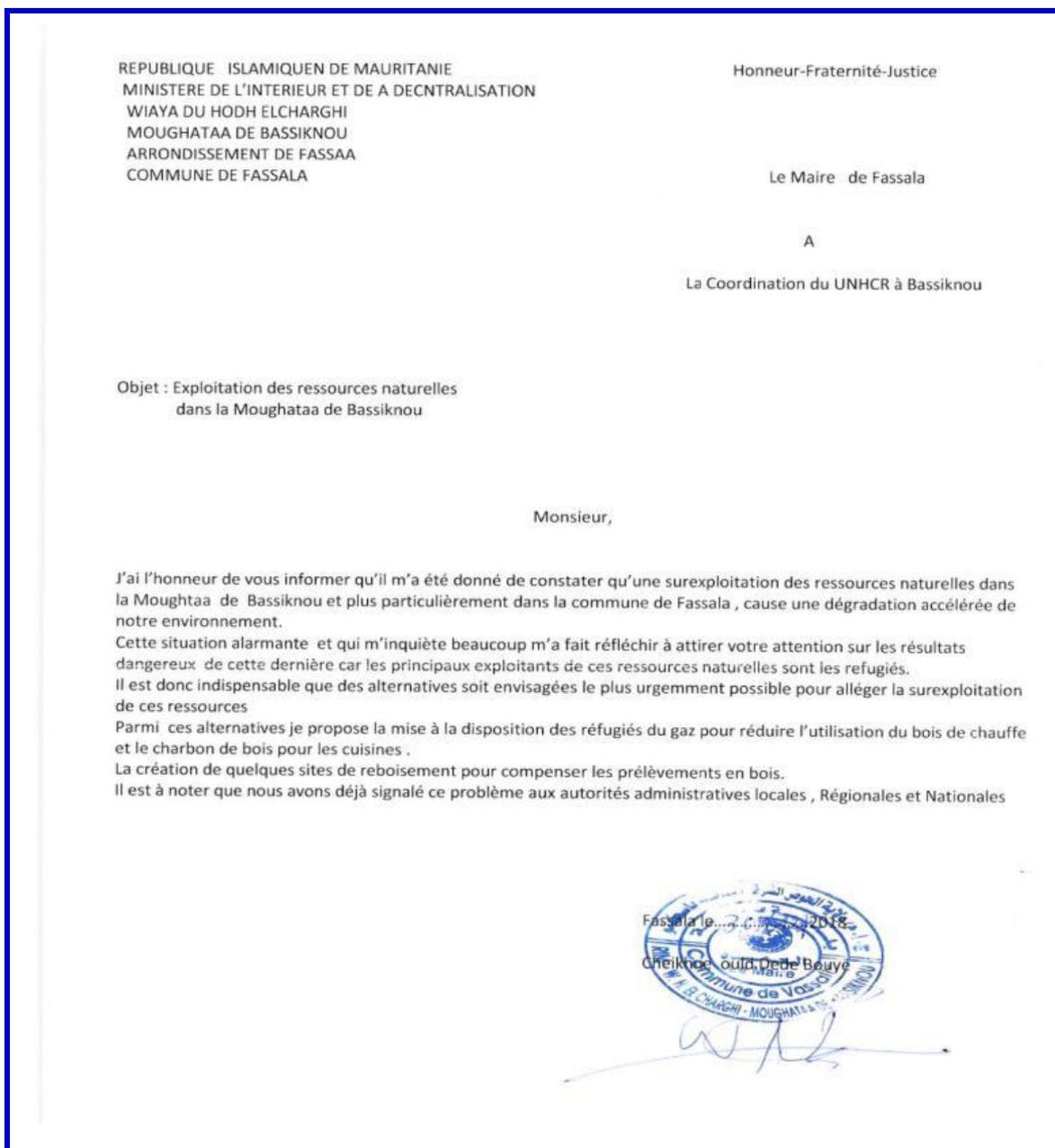
La compétition pour l'accès à l'eau dans les points d'eau des villages constitue la source majeure de tension et de conflits entre ces communautés. Les risques de tension sont particulièrement élevés dans les zones de grande présence de réfugiés éleveurs qui n'ont

comme source d'eau qu'un puits traditionnel au lieu d'un forage ou d'une mare. Dans des villages tels que Bagdad, qui ont un puits traditionnel comme seule source d'eau, la compétition pour l'accès à l'eau est intense. Les villageois se plaignent des pressions quotidiennes qu'exercent ces refugies sur les points d'eau

De l'avis de certains villageois, le vol de bétail s'est accru depuis l'arrivée des refugies dans leurs zones. Ces suspicions de vols entachent parfois les relations entre réfugiés et populations hôtes. L'accès aux pâturages et à la paille constitue le troisième motif de tension au vu du nombre l'élevé d'animaux qui convergent vers les mêmes pâturages surtout en cette période de saison agricole.

Nous vous présentons ci-dessous, une correspondance du Maire de Fassala adressée en date du 30 /12 /2018, à la représentation UNHCR de Bassikounou pour dénoncer l'exploitation des ressources naturelles par les réfugiés.

Photo 11 : Correspondance du Maire de Fassala à UNHCR



Le Maire de Fassala par cette correspondance voulait montrer combien les populations de sa commune sont effritées et au bout de l'explosion à cause de la forte concurrence que leur imposent ces réfugiés et leurs cheptels.

Ce type de conflit a pour cause principales :

- La surexploitation des ressources naturelles autour des lieux habités pour des besoins domestiques tels que le bois de chauffe et la fauche de paille
- La forte pression sur les points d'eau pour les besoins du cheptel et habitants
- Les moyens institutionnels limités : les structures gouvernementales ne possèdent pas les capacités nécessaires pour entreprendre une gestion durable des ressources naturelles.

Photo 12 : Friction entre population hôte et réfugié au sujet du bois énergie



2. Moyens pour prévenir les conflits liés aux ressources naturelles

Dans la Moughataa de Bassikounou, il existe des mécanismes locaux de gestion des tensions qui contribuent à un apaisement du climat social. Les autochtones ont une propension au dialogue et au compromis pour la résolution des conflits, en évitant ainsi l'exacerbation des tensions avec les réfugiés qui sont considérés comme des étrangers qu'il faut ménager. Le partage de la même religion et des mêmes traditions nomades renforce ces considérations endogènes.

Les conflits se gèrent à travers un système informel de médiation qui consiste en une implication du chef de village, des leaders d'opinion et des membres du comité villageois dans un processus de dialogue et d'apaisement des tensions. Cette attitude conciliante est dictée par la tradition qui recommande un accueil et une tolérance des étrangers. A l'exception des cas de vols, qui sont signalées au niveau des forces de l'ordre, toutes les mésententes entre réfugiés et ménages hôtes font l'objet d'un arrangement à l'amiable.

Les Comités villageois existants et mis en place avec l'appui des organisations internationales travaillant dans la Moughataa, interviennent pour la médiation lorsque les 2 parties n'arrivent

pas à résoudre le conflit. Les vols sont néanmoins déclarés aux autorités et aux forces de l'ordre. Selon (UNHCR, 2018), **34 comités villageois pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés réfugiés et hôtes** ont été mis en place et accompagnés par l'OIM, le HCDH et INTERSOS depuis 2013 et représentent l'interface idéale pour un renforcement de la coordination et de la coopération entre les communautés et les autorités communales et départementales.

Le mandat de ces comités villageois est centré sur les problématiques de la prévention et la gestion des conflits, les droits de l'homme et le développement local. La gestion des ressources naturelles n'est pas citée dans le mandat comme responsabilité du comité villageois. Dans la majeure partie des villages visités, les comités villageois ne gèrent pas les points d'eau, ni le prélèvement du bois de chauffe ou l'accès aux pâturages. La gestion est soit inexistante ou relève des responsabilités du chef de village. Dans d'autres villages, néanmoins, tel que Mbera 2, les comités villageois s'investissent dans la gestion de ces ressources naturelle quotidiennement. De l'avis des membres de ces comités, la gestion de ressources naturelles est perçue par les comités, comme une partie intégrante de la coexistence pacifique et du développement local. Le comité villageois de Mbera 2 était en fait, un comité mixte dont le mandat était centré sur la gestion des ressources naturelles en 2014.

Il s'avère donc nécessaire d'inclure la problématique de gestion de ressources naturelles dans le mandat des comités villageois, de façon implicite et claire en vue d'uniformiser les responsabilités et les étendre à tous les comités. La gestion des points d'eau, de l'environnement local et du pâturage, par ces comités doit être textuellement inscrite dans les mandats.

Les membres des comités villageois font état de difficultés liées aux moyens de déplacements et de communications et des moyens financiers pour mener à bien leurs missions de sensibilisation, de médiation et de gestion des crises en dehors de leurs villages.

Tous les comités de gestion des conflits et des ressources naturelles ont reçu au moins une formation de la part du Commissariat des Droits de l'Homme, sur la gestion des conflits mais certains ont reçu des formations supplémentaires sur l'éducation des enfants et la protection de l'enfance. Intersos et l'Unicef ont conduit des formations sur le paludisme alors que l'OIM et le LWF ont mis en place des formations sur le maraichage.

Nous avons noté l'existence d'une stratégie 2018-2022 pour le renforcement des moyens d'existence visant l'autonomisation des réfugiés, la résilience des populations hôtes et la cohabitation pacifique entre communautés dans la Moughataa de Bassikounou, développée par UNHCR et le PAM.

La gestion des conflits est un élément important à intégrer dans le cadre plus large de la gestion participative. La gestion participative est efficace lorsque les institutions et les processus qui réglementent l'utilisation des ressources sont en mesure d'anticiper et de satisfaire les différents intérêts des parties prenantes en matière d'utilisation des ressources, et de chercher des solutions avantageuses pour tous. Pour Borrini-Feyerabend, 1996, la gestion participative des ressources naturelles est un partenariat dans lequel diverses parties prenantes conviennent de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités afférents à la gestion d'un territoire ou d'un ensemble de ressources. La gestion participative englobe un certain nombre de processus qui aident à établir et à maintenir des principes et des pratiques de

gestion des ressources naturelles mutuellement acceptables. La gestion des conflits est l'un de ces processus.

Ainsi, pour prévenir les conflits liés aux ressources naturelles il faudrait s'appuyer sur quatre leviers :

- Une gouvernance locale des ressources naturelles
- La prévention des conflits
- Le renforcement des capacités
- Le développement local.

1 : Une gouvernance locale des ressources naturelles

- Soutenir la réalisation au niveau local du plan départemental de gestion intégrée des ressources naturelles et des zones avec affectation des espaces, afin par exemple de prévoir à l'avance des voies de passage et de parcage des animaux, les mises en défens, ou de déterminer collectivement les espaces réservés à l'agriculture
- Mettre en place des structures villageoises de proximité pour l'arbitrage et la médiation : on note que certains intervenants dans ce domaine ont entamé la mise en place de comités villageois pour la prévention et la gestion des conflits
- La consolidation de cet acquis et son renforcement à travers l'achèvement de la mise en place de ces comités au niveau de tous les villages et le renforcement de leur capacité sera utile à la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles
- La mise en place d'un cadre de concertation ayant pour base ces comités villageois à fédérer au niveau communal dans des associations communales et qui deviennent membre du Groupe Technique Départemental (GTD) contribuera également à la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles
- La réglementation de l'exploitation au moins pour ce qui concerne les alentours des zones habitées (préciser les quantités à prélever, à quelles distances des villages et instaurer des taxes sur ces prélèvements)
- Confier la gestion de ces espaces aux comités villageois pour assurer un suivi rapproché
- Créer des points d'eau au niveau des zones pastorales non exploitées
- Orienter et favoriser le prélèvement dans les zones de biseaux secs non exploitables par les éleveurs
- Impliquer réellement et concrètement les réfugiés qui sont les premiers consommateurs des ressources naturelles de par leur nombre dans la gestion ; ils doivent être des acteurs dans la recherche des solutions au problème de gestion des ressources naturelles
- Impliquer réellement et concrètement les jeunes dans la gestion de leur entité et des ressources naturelles locales, non seulement dans la mise en œuvre des décisions déjà prises mais aussi dans la prise de décision pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités et d'être maîtres de leur futur.

- Poursuivre la sensibilisation et l'information des populations et des organisations de base sur l'importance des ressources naturelles et l'importance vitale et l'intérêt général de gérer ces ressources de manière transparente et durable
- Rediscuter, retracer et matérialiser de façon participative, transparente et durable les couloirs de transhumance et les passages pour l'accès à l'eau et aux pâturages.

2. Prévenir des conflits

- Vulgariser les lois existantes sur les ressources naturelles, sur la décentralisation
- Mettre en places des structures villageoises de proximité pour la gestion des conflits sur la base des techniques élémentaires : prévention, négociation, médiation, arbitrage, jugement et coercition

3. Renforcer les capacités

- Organiser des formations sur les notions de base de résolution des conflits en faveur de tous les acteurs concernés
- Sensibiliser les élus, les services déconcentrés et les autorités administratives (Hakem, Commandant de brigade de la gendarmerie) au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs en tant qu'acteurs principaux dans la gestion des ressources naturelles, et les modalités de réalisation de ces responsabilités.
- Organiser des formations sur la gestion des ressources naturelles adaptées localement
- Former les organisations de base présentes au niveau local sur la gestion des ressources naturelles et le traitement judiciaire des conflits et assurer qu'elles en fassent une restitution à leurs membres par la suite
- Sensibiliser les populations hôtes et les réfugiés sur la cohésion pacifique

4. Développement Local

- La réalisation des pépinières et des reboisements
- Appui à l'adoption des cultures fourragères
- Augmenter l'offre en infrastructures pastorales
- Appuyer les agriculteurs avec les fils barbelés et grillages
- Promouvoir et appuyer l'utilisation des foyers améliorés
- La proposition d'alternatives économiques (AGR) ou techniques aux groupes ayant le plus d'activités néfastes sur la dégradation des ressources naturelles (les producteurs de charbon)
- Appuyer les femmes dans le maraîchage
- L'accompagnement à l'aménagement ou à la réhabilitation de bas-fonds et des oueds
- Le développement des filières agricole et de l'élevage, promotion de la petite industrie de transformation, facilitation de l'accès au crédit, financement des services marchands et développement des moyens de production et de valorisation des Ressources Naturelles.

VII. PLAN D'ACTION 2019 – 2023 DE LA MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU

Tableau 13 : Plan de Gestion des ressources naturelle

Toutes les actions entreprises seront menées dans le respect des préconisations des mesures de sauvegardes sociales et environnementales.

La durée de révision du plan est de 5 ans

PRODUITS ESCOMPTEES indicateurs	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA					PARTIES RESPONS ABLES	BUDGET PREVU (\$US)		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de Financeme nt	Montant (\$US)	Description
Produit 1 : Des besoins des acteurs et usagers en capacités pour la gestion des ressources naturelles et l'amélioration de la gouvernance locale des ressources sont satisfaits	Résultat d'activité 1.1 Le moyens institutionnels de gestion des ressources naturelles sont renforcés dans la Moughataa de Bassikounou	X	X	X	X	X				
	<u>Action 1.1.1</u> Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs et actrices impliqué(e)s dans la gestion des ressources naturelles						PBF/Partenaires	PBF/ AT (à trouver)	140 000	
1. Proportion de cadres (H/F) disposant de capacités sur au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs dans la gestion des ressources naturelles	<u>Sous -Action 1.1.1.1</u> : Sensibiliser les élus, les services déconcentrés et les autorités administratives au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs en tant qu'acteurs principaux dans la gestion des ressources naturelles, et les modalités de réalisation de ces responsabilités							PBF	30 000	-Atelier de formation -Consultant Local
2. Nombre de réunions du Groupe Technique Départemental (GTD) tenues	<u>Sous-Action 1.1.1.2</u> . Appuyer la tenue des réunions du Groupe Technique Départemental (GTD) pour la planification, la coordination et le suivi intersectoriels des interventions en matière de gestion des ressources naturelles							PBF	10 000	-Prestataire de service

PRODUITS ESCOMPTEES indicateurs	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA					PARTIES RESPONS ABLES	BUDGET PREVU (\$US)		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de Financeme nt	Montant (\$US)	Description
naturelles sont prévenus et gérés dans la Moughataa de Bassikounou	prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles sont mises en place et ou renforcée de manière durable									
	<u>Action 2.1.1:</u> Mettre en place les instances de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles						PBF/Partenaires		30 000	
Rapport activité	<u>Sous-Action 2..1.1.1:</u> Définir un arrangement institutionnel type des organes locaux de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles							PBF	5 000	-Consultant
Nombre de comités mis en place	<u>Sous-Action 2..1.1.2:</u> Mettre en place comités locaux (sensibles au genre) de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles dans tous les villages							PBF	25 000	-Réunions
	<u>Action 2.1.2:</u> Renforcer la capacité technique et organisationnelle des acteurs et actrices des instances de prévention et de la résolution des conflits mises en place								70 000	
Proportion de la population (hôte et réfugiée) formée sur les textes législatifs et réglementaires, m	<u>Sous-Action 2..1.2.1:</u> Renforcer les capacités des acteurs et actrices des communautés (hôte et réfugiée) et des organisations locales sur les textes législatifs et réglementaires, méthodes et outils de gestion des ressources naturelles et sur la cohésion pacifique							PBF	20 000	-Ateliers -Consultants
Nombre de formations organisées sur la résolution des conflits	<u>Sous-Action 2.1.2.2.</u> Organiser des formations sur les notions de base de résolution des conflits en faveur de tous les acteurs concernés							PBF	20 000	-Ateliers -Consultants
Quantité de matériel distribuée	<u>Sous-Action 2.1.2.3.</u> Apporter un appui matériel et technique aux instances de							PBF	30 000	-Prestataires

PRODUITS ESCOMPTEES indicateurs	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA					PARTIES RESPONS ABLES	BUDGET PREVU (\$US)		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de Financeme nt	Montant (\$US)	Description
	accords de partenariat avec les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles (Coopératives et ONG locale spécialisés dans l'environnement)									
Nombre d'accords signés et mise en œuvre	<u>Sous-Action 3.1.3.2</u> : Mettre en œuvre les accords de partenariat signés avec les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles							AT (à trouver)	40 000	Prestataire -Consultant
	Résultat d'activités 3.2 : Des mesures incitatives pour une bonne gestion des ressources naturelles sont identifiées et des appuis sont donnés aux communautés (hôtes et réfugiées) concernées pour le développement des Activités alternatives						PBF/Partenaires			
	<u>Action 3.2.1</u> : Contribuer à la mise en œuvre les microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire								430 000	
Nombre d'études réalisées	<u>Sous-Action 3.2.1.1</u> : Conduire des études de faisabilités relatives aux microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire							AT (à trouver)	20 000	Consultant
Superficie des cultures fourragères installées	<u>Sous-Action 3.2.1.2</u> . Appuyer l'adoption et la promotion des cultures fourragères							AT (à trouver)	150 000	-Prestataires -Consultants -Ateliers
Nombre de micro-projets d'AGR financés	<u>Sous-Action 3.2.1.3</u> : Appuyer la promotion d'au moins 2 microprojets d'AGR (maraîchage, foyer améliorés, élevage, agriculture, pépinière, etc.) par commune de la Moughataa de Bassikounou							PBF et AT (à trouver)	150 000	-Prestataires -Consultants -Ateliers

PRODUITS ESCOMPTEES indicateurs	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA					PARTIES RESPONS ABLES	BUDGET PREVU (\$US)		
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de Financeme nt	Montant (\$US)	Description
Nombre de personnes ayant participé aux formations	<u>Sous-Action 3.2.1.4</u> : Renforcer les capacités des acteurs locaux (population hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) da la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire								30 000	-Prestataires -Consultants -Ateliers
	<u>Sous-Action 3.2.1.5</u> : Renforcer les capacités des acteurs locaux (population hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) sur les techniques de lutte contre les feux de brousse							AT (à trouver)	30 000	-Prestataires -Consultants -Ateliers
	<u>Sous-Action 3.2.1.6</u> : Mettre en place des champs écoles pastorales/unités de compostage de pâturage							PBF et AT (à trouver)	50 000	-Prestataires -Consultants -Ateliers
SOUS TOTAL 3 (\$US)									775 000	
Produit 4 : Une stratégie complète de mobilisation des ressources financières basée sur le mécanisme de matching est formulée	Résultats d'activité 4 : une stratégie complète basée sur le mécanisme de matching permet de mobiliser des ressources financières pour le financement du plan de gestion							PBF		
	<u>Action 4.1.1</u> : Contribuer à la mise en œuvre les microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire								10 000	
	<u>Sous-Action 4.1.1.1</u> : formuler la stratégie et contacter les potentiels donateurs							PBF	10 000	Consultant
SOUS TOTAL 4 (\$US)									10 000	
TOTAL GENERAL (\$US)									1 430 000	

VIII. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Contexte

La Moughataa de Bassikounou située à l'extrême sud-est de la Mauritanie, le long de la frontière malienne est un département caractérisé par la forte dépendance de son économie sur les ressources naturelles. Le conflit au Mali a également perturbé les voies de transhumance établies, ce qui a entraîné une forte concentration non seulement d'humains mais aussi de bétail dans le département, accentuant encore la pression sur les ressources naturelles vitales telles que l'eau et les pâturages. C'est pourquoi la gestion durable des ressources naturelles constitue l'un des leviers de son développement soutenu.

Le projet conjoint titré « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou », financé par le Peacebuilding Support Office (PBSO) mis en œuvre par quatre agences du Système des Nations Unies notamment le PNUD, UNICEF, FAO et HCDH s'est fixé pour objectif d'améliorer la capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique afin de remédier à l'augmentation et l'intensité des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau et le pâturage, qui menacent la sécurité humaine à moins que des mesures soient prises pour assurer l'accès à l'eau et aux pâturages pour la consommation humaine et du bétail.

Afin de contribuer à ce résultat, il est envisagé de conduire et développer un plan (départemental) pour la gestion de ressources naturelles impliquant la participation des autorités et services déconcentrés concernés ainsi que les communautés. Laquelle activité comprend un volet relatif au Renforcement des capacités des autorités locales sur les outils de planification qui devront leur permettre de mener la mise en œuvre du plan.

Le présent plan de renforcement des capacités concerne donc les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion au niveau local des ressources de manière pacifique afin de remédier à l'augmentation et l'intensité des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles, dans la Moughataa de Bassikounou.

1.1. Définition des concepts

a) Le concept de ressource naturelle

On parle de **ressource naturelle** au sujet d'éléments présents dans la nature qui sont indispensables ou utiles aux humains.

Exemples de ressource naturelle : l'eau, l'air, la terre, la forêt, les poissons, la faune sauvage, la couche arable, les minéraux, ... (Source : Banque Mondiale).

b) Concept de conflit

On parle de **conflit** lorsqu'il y a:

- Une divergence de points de vue, d'idées, de position etc
- Le conflit se passe entre deux entités aux points de vue divergents
- Le conflit a un objet (il se passe autour de quelque chose)
- Le conflit à une dimension spatio - temporelle (il se passe en un lieu et dans un temps donné)

c) Concept de conflit lié aux ressources naturelles

Les conflits liés aux ressources naturelles procèdent des désaccords et des différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles.

Ces conflits naissent souvent du fait que les populations utilisent les ressources – **forêts, eau, pâturages et terres** – à des fins différentes, ou entendent les gérer de diverses manières.

Ces conflits d'intérêts sont une caractéristique inévitable de toutes les sociétés.

Reconnaître que le conflit est inhérent à l'utilisation des ressources naturelles par les communautés hôtes et réfugiées dans la Moughataa de Bassikounou constitue une condition sine qua non pour une gestion durable, participative et équitable.

a) Le renforcement des capacités

Les **capacités** consistent en l'aptitude des individus, des groupes, des organisations et des institutions à affronter et gérer les problèmes environnementaux dans le cadre de leurs actions de promotion d'un développement durable (PNUD, 2005).

Le **renforcement de capacités** se définit comme l'ensemble des mesures prises pour accroître la capacité des individus, des institutions et des systèmes à prendre et à appliquer des décisions, et à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable.

On distingue trois niveaux de renforcement des capacités :

Au plan *institutionnel*, le renforcement des capacités vise à :

- Clarifier et améliorer les structures et les processus organisationnels comme les mandats, les missions, les responsabilités, les liens hiérarchiques, les communications et le redéploiement des ressources humaines des administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, privé et société civile en matière de gestion des ressources naturelles;
- Améliorer la performance des administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, privé et société civile en matière de gestion des ressources naturelles dans son ensemble, ses moyens de fonctionnement pour le rendre plus efficace, plus efficient et plus apte au changement ; cela comprend la gestion, la planification stratégique et la mise en place des actions de gestion des ressources naturelles
- Améliorer la coopération et la coordination entre les administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, privé et société civile en matière de gestion des ressources naturelles
- Renforcer le partenariat et les cadres de concertations entre les administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, privé et société civile en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Fournir de meilleurs systèmes d'informations, une meilleure infrastructure et de meilleurs équipements pour soutenir le travail des administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, privé et société civile en matière de gestion des ressources naturelles.

Le niveau institutionnel dans la Moughataa englobe à la fois les institutions (administrations déconcentrées, structures décentralisées, élus locaux, privé et société civile) et leurs cadres de concertations (Groupe Technique Départemental (GTD)).

Au plan *individuel*, le renforcement des capacités vise à :

- Améliorer les capacités des communautés (hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) ainsi que des associations/ comités de gestion des conflits liés aux ressources naturelles pour qu'ils soient à même de gérer les ressources naturelles et les conflits liés aux ressources, et de travailler en tant qu'individus au sein de sa communauté;
- Changer les mentalités, la connaissance, le comportement et les actions des communautés (hôtes, réfugiées, jeunes et femmes), en augmentant leur sensibilisation, leur compréhension et leur compétence sur la gestion des ressources naturelles, la prévention et la gestion des conflits;
- Améliorer la performance des communautés (hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) par la promotion d'une plus large participation, de changements dans la gestion, la motivation, les incitations et la morale ;
- Améliorer la performance des communautés (hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) par un meilleur développement des ressources humaines, de la gestion des performances et des systèmes de responsabilisation ;

Au plan *systémique*, le renforcement des capacités vise à :

- Créer des « environnements propices » pour une meilleure gestion des ressources naturelles, de prévention et gestion de conflits y liés dans la Moughataa de Bassikounou ;
- Améliorer le cadre général politique, économique, législatif, réglementaire, les mécanismes d'incitation et de responsabilisation dans lesquels toutes les parties prenantes de la Moughataa travaillent ;
- Améliorer la communication formelle et informelle et la collaboration entre les parties prenantes de la Moughataa ;
- Promouvoir la participation de tous toutes les parties prenantes de la Moughataa à la réalisation du plan départemental de gestion intégrée des ressources naturelles, par une meilleure sensibilisation, acquisition des connaissances et participation, et une plus grande transparence et responsabilisation.

1.2. Problématiques de gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou

Tableau 14 : Problématiques de gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou

N°	Domaines	Problèmes
1	Gouvernance des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination insuffisante de la mise en œuvre des différentes lois (code forestier, code de l'eau, code pastoral, code foncier etc). ▪ Mise en œuvre effective ▪ Absence d'instances de gestion des conflits liés aux ressources naturelles au niveau local ▪ Absence de stratégie d'intervention d'ensemble, de planification d'ensemble et/ou de mutualisation des interventions au niveau des différents partenaires présents dans la Moughataa d'où plusieurs méthodes, normes de collecte et traitement de données
2	Ressources eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisante en quantité ▪ Système d'exhaure en panne à certains points d'eau
3	Ressource forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-respect de réglementation : Exploitation illégale des produits forestiers ligneux et non ligneux (gaullettes pour construction, gomme arabique, fruit de balanites, coupe de bois pour charbon, coupe de bois de chauffe, fauche de paille), ▪ Conditions climatiques : Sécheresse qui ne favorise pas la régénération forestière ▪ Fragmentation et la réduction de l'habitat de la faune provoquées, entre autres, par la fauche de paille et les feux de brousse
4	Ressource terre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Erosion hydrique et éolienne ▪ Baisse continue de la fertilité des sols ▪ Divagation des animaux, ▪ Rigueur du climat et le nombre réduit des parcelles
5	Ressource pâturage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surpâturage avec l'arrivée des réfugiés maliens ▪ Faible aménagement des zones de pâturage en particulier en point d'eau ▪ Conflits générés par la pratique de la transhumance

2. Analyse des acteurs et besoins en renforcement des capacités

Tableau 15: Analyse des acteurs et besoins en renforcement des capacités

N°	Acteurs	Rôle	Forces	Contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement de capacité	Actions de renforcement
1	Services déconcentrés de l'état (Hakem, service hydraulique, élevage, environnement, gendarmerie, etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement -Appui conseil - Contrôle -Formation -Mise en œuvre des orientations nationales (officielles) 	<ul style="list-style-type: none"> -Technicité et expertise -Existence d'une légitimité -Existence d'une structuration qui confie des responsabilités à chaque département - Représentation du niveau national au local pour certains -Existence de relais formés à tous les niveaux -Agents formés 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de ressources humaines et matérielles -Faiblesse des Compétences pour les nouveaux personnel -insuffisance de ressources matérielles -interférence dans les attributions -insuffisance de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation continue -Augmenter l'effectif au niveau local -Appui en matériel et logistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les services déconcentrés et les autorités administratives au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs en tant qu'acteurs principaux dans la gestion des ressources naturelles, et les modalités de réalisation de ces responsabilités -Appuyer en logistique et matériel de communication les Services locaux en charge de l'Environnement, de l'élevage et de l'hydraulique, les ONG/OSC locales au niveau de la Moughataa
2	Collectivités décentralisées/Elus locaux	<ul style="list-style-type: none"> -Plaidoyer -Orientation pour le développement -Animation pour le PDC -Sensibilisation -Elaboration, planification et Mise en œuvre de la et suivi évaluation du PDC. - Mobilisation et répartition de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> -Légitimité -Renforcement des capacités (Formation continue en matière de gestion des collectivités rurales) -Exécution des PDC -Existence légale -Pouvoir de décision -Ont une certaine expertise en matière de planification -Fonction de représentation 	<ul style="list-style-type: none"> -Analphabétisme pour certains -Faible niveau économique des conseillers (pauvreté) -Insuffisance des appuis techniques et financiers -Manque de dynamisme -Manque de responsabilisation -Insuffisance d'engagement et de motivation des 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation - Alphabétisation -Appui financier -Mise en œuvre des PDC -Responsabilisation -Formation/recyclage en planification de la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus, au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs en tant qu'acteurs principaux dans la gestion des ressources naturelles, et les modalités de réalisation de ces responsabilités - Organiser des formations adaptées localement aux élus locaux sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier) -sensibiliser les élus sur l'importance de la planification de la gestion des ressources naturelles et l'importance vitale et l'intérêt

N°	Acteurs	Rôle	Forces	Contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement de capacité	Actions de renforcement
			<ul style="list-style-type: none"> -Légitimation par des lois -Structures représentatives des populations -Transfert de ressources par l'état 	<ul style="list-style-type: none"> conseillers - Insuffisance d'expériences -Insuffisance probable de ressources humaines, matérielles et financières 		général de gérer ces ressources de manière transparente et durable
3.	Associations/comités locaux (sensibles au genre) de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles	Prévenir et gérer les conflits liés aux ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> -Proche des populations -Connaissance du milieu - Légitimité morale - Détenteurs de certains pouvoirs 	Méconnaissance des législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en Prévention et de la résolution des conflits -Formation en législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier) -Formation en bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des formations sur les notions de base de résolution des conflits en faveur de tous les membres des comités de gestion des conflits - Apporter un appui matériel et technique aux instances de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles (Téléphone, frais de transport et de communication.) - Organiser des formations adaptées localement aux membres des comités de gestion des conflits sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)
4.	Populations (hôte et réfugiée)	Usagers des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> -Savoir-faire local -Expertise endogène - Connaissance du Milieu 	<ul style="list-style-type: none"> -Analphabétisme -Pauvre -Participe à l'exploitation illégale des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation sur la gestion des ressources naturelles et la prévention des conflits -Formation sur la mise en œuvre des microprojets d'AGR 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les capacités des acteurs et actrices des communautés (hôte et réfugiée) sur les textes législatifs et réglementaires, méthodes .et outils de gestion des ressources naturelles et sur la cohésion pacifique - Organiser des formations adaptées localement aux populations (hôte et réfugiée) sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)

N°	Acteurs	Rôle	Forces	Contraintes /Faiblesses	Besoins en Renforcement de capacité	Actions de renforcement
					-Formation en législations relatives à la gestion des ressources naturelles	- Renforcer les capacités des acteurs locaux (population hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) sur la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire
5	Coopératives de femmes	Usagers des ressources naturelles	-Frange la plus nombreuse -Travailleuse -Souvent membre d'association	-Analphabétisme -Plus pauvre /Homme -Nombreuse maternités -Participe à l'exploitation illégale des ressources naturelles	-Formation sur la gestion des ressources naturelles et la prévention des conflits -Formation sur la mise en œuvre des microprojets d'AGR -Formation en législations relatives à la gestion des ressources naturelles	- Organiser des formations adaptées localement aux femmes sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier) - Renforcer les capacités des femmes sur la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire
6	Réseau de jeunes	Usagers des ressources naturelles	-Savoir-faire local -Expertise endogène - Connaissance du Milieu	-Participe à l'exploitation illégale des ressources naturelles	-Formation sur la gestion des ressources naturelles et la prévention des conflits -Formation sur la mise en œuvre des microprojets d'AGR -Formation en législations relatives à la gestion des ressources naturelles	- Organiser des formations adaptées localement aux jeunes sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier) - Renforcer les capacités des jeunes sur la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire

3. Plan de renforcement des capacités

Tableau 16 : Plan de renforcement des capacités

Acteurs	Actions de renforcement	Description	Agenda					Montant (\$US)	Responsable
			2019	2020	2021	2022	2023		
Services déconcentrés de l'état (Hakem, service hydraulique, élevage/agriculture, environnement, gendarmerie, etc)	- Sensibiliser les services déconcentrés et les autorités administratives au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs en tant qu'acteurs principaux dans la gestion des ressources naturelles, et les modalités de réalisation de ces responsabilités	Organiser au moins 3 ateliers de sensibilisation						10 000	PBF
	Appuyer en logistique et matériel de communication les Services locaux en charge de l'Environnement, de l'élevage et de l'hydraulique, les ONG/OSC locales au niveau de la Moughataa	Dotation en logistique et matériel de communication						100 000	AT (à trouver)
Collectivités décentralisées/Elus locaux	- Sensibiliser les élus, au sujet de leur mission, leurs rôles et responsabilités, et leurs devoirs en tant qu'acteurs principaux dans la gestion des ressources naturelles, et les modalités de réalisation de ces responsabilités	Organiser au moins 2 ateliers de sensibilisation						5 000	PBF
	- Organiser des formations adaptées localement aux élus locaux sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)	Organiser au moins 2 ateliers de formation						5 000	PBF
	-sensibiliser les élus sur l'importance de la planification de la gestion des ressources naturelles et l'importance vitale et l'intérêt général de gérer ces ressources de manière	Organiser au moins 2 ateliers de formation						1 0000	PBF

Acteurs	Actions de renforcement	Description	Agenda					Montant (\$US)	Responsable
			2019	2020	2021	2022	2023		
	transparente et durable								
Associations/comités locaux (sensibles au genre) de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles	-Organiser des formations sur les notions de base de résolution des conflits en faveur de tous les membres des comités de gestion des conflits	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						5 000	PBF
	- Organiser des formations adaptées localement aux membres des comités de gestion des conflits sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						25 000	PBF
	- Apporter un appui matériel et technique aux instances de prévention et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles (Téléphone, frais de transport et de communication,)	Dotation en matériel de communication et frais de transport						30 000	PBF
Populations (hôte et réfugiée)	-Renforcer les capacités des acteurs et actrices des communautés (hôte et réfugiée) sur les textes législatifs et réglementaires, méthodes .et outils de gestion des ressources naturelles et sur la cohésion pacifique	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						15 000	PBF
	- Organiser des formations adaptées localement aux populations (hôte et réfugiée) sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						15 000	PBF
	- Renforcer les capacités des acteurs locaux (population hôtes, réfugiées, jeunes et femmes) sur la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						30 000	AT

Acteurs	Actions de renforcement	Description	Agenda					Montant (\$US)	Responsable
			2019	2020	2021	2022	2023		
	communautaire								
Coopératives de femmes	- Organiser des formations adaptées localement aux femmes sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						15 000	PBF
	- Renforcer les capacités des femmes sur la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						15 000	AT
	- Organiser des formations adaptées localement aux jeunes sur les législations relatives à la gestion des ressources naturelles (code de l'Eau, forestier, pastoral et foncier)	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						15000	
	- Renforcer les capacités des jeunes sur la mise en œuvre des microprojets alternatifs de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire	Organiser au moins 2 ateliers de formation par commune						15 000	AT
TOTAL								180 000	

IX. MECANISME DE MATCHING POUR LE FINANCEMENT DU PLAN

1. Introduction

La Moughataa de Bassikounou située à l'extrême sud-est de la Mauritanie, le long de la frontière malienne est un département caractérisé par la forte dépendance de son économie sur les ressources naturelles. Le conflit au Mali a également perturbé les voies de transhumance établies, ce qui a entraîné une forte concentration non seulement d'humains mais aussi de bétail dans le département, accentuant encore la pression sur les ressources naturelles vitales telles que l'eau et les pâturages. C'est pourquoi la gestion durable des ressources naturelles constitue l'un des leviers de son développement soutenu.

Le projet conjoint titré « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou », financé par le Peacebuilding Support Office (PBSO) mis en œuvre par quatre agences du Système des Nations Unies notamment le PNUD, UNICEF, FAO et HCDH s'est fixé pour objectif d'améliorer la capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique afin de remédier à l'augmentation et l'intensité des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau et le pâturage, qui menacent la sécurité humaine à moins que des mesures soient prises pour assurer l'accès à l'eau et aux pâturages pour la consommation humaine et du bétail.

Afin de contribuer à ce résultat, il est envisagé de conduire et développer un plan (départemental) pour la gestion de ressources naturelles impliquant la participation des autorités et services déconcentrés concernés ainsi que les communautés. Laquelle activité comprend un volet relatif à l'établissement d'un mécanisme de matching pour le financement des activités prévues dans le cadre dudit Plan

Le processus d'établissement d'un mécanisme de matching pour le financement des activités prévues dans le cadre dudit Plan va s'articuler autour de deux (2) phases :

1. la **phase préliminaire**, ayant pour but d'analyser les différentes options de financements disponibles et potentiels dans la Moughataa de Bassikounou ; et
2. la **seconde phase**, qui formulera une stratégie complète de mobilisation des ressources financières basée sur les informations recueillies lors de la phase préliminaire et dont l'objectif sera d'augmenter les financements des programmes et des projets ciblant la Gestion des ressources naturelles dans la Moughataa.

L'objet de ce rapport se limite à la phase préliminaire.

2. Etat des lieux des financements de gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou

2.1. Les trois principaux partenaires de la gestion des ressources naturelles dans la Moughataa sont :

- Le Gouvernement à travers les services déconcentrés de ses ministères de l'Environnement et du Développement durable, de l'Intérieur et de la Décentralisation, du Développement rural et de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

- Les Bailleurs de fonds représentés par les agences du système des nations unies : PNUD, UNHCR, UNICEF, PAM, OIM, HCDH, etc
- Les Organisations Non Gouvernementales Nationales et Internationales telles que world vision, oxfam, médecins sans frontière, ACF, ALIMA, SOS Désert et plusieurs autres ONG Nationales.

2.2. Ressources financières affectées ou mobilisées

Il y a 3 types de sources de financement: les sources de financement interne qui proviennent principalement du gouvernement, les sources de financement externe qui proviennent de la coopération bilatérale ou multilatérale et finalement les sources de financement novateur qui sont des ressources financières non conventionnelles.

Dans la Moughataa de Bassikounou, deux des trois types de financement existent :

▪ **Financements internes**

Les financements des services déconcentrés provenant de :

- Des actions de surveillance des Ressources Naturelles, de protection des pâturages et et lutte contre feux de brousse par les services de l'environnement,
- De l'encadrement technique agricole pour la gestion durable des terres agricole et l'amélioration des rendements et pour l'appui des paysans en semences améliorés et appui phytosanitaires au niveau des services de l'agriculture,
- De la gestion de la ressource eau (gestion et réparation des forages, points d'eau et puits pastoraux) au niveau des services de l'hydraulique.

Ces financements étatiques sont très insuffisants pour satisfaire tous les besoins en termes de gestion des ressources naturelles au niveau de la Moughataa.

▪ **Financements externes**

Il s'agit des financements de principales agences du système des nations unies opérant dans le département et de certaines ONG internationales. Ces financements sont pour la plus part orientés dans l'humanitaire avec parfois des pourcentages faibles pour la ressource eau.

Les Financements novateurs sont absents dans la Moughataa pour le moment.

2.3. Politique Nationale et priorités des Investissements dans la Gestion des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou

La politique environnementale est définie par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Ces deux outils approuvés en 2006 visent, à l'horizon 2015 et en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à définir une stratégie et des mesures pour intégrer d'une part l'environnement dans tous les secteurs du développement économique et social et d'autre part, prendre en compte les facteurs socio-économiques dans les programmes de protection et de gestion de l'environnement. L'adoption de ces

deux outils par le Gouvernement vise à : **(i)** fournir un cadre d'orientations claires pour introduire les changements nécessaires dans les pratiques précédentes en matière de gestion de l'environnement, **(ii)** fédérer les efforts déjà consentis en matière de gestion durable de l'environnement, à travers le renforcement du nouveau cadre institutionnel et **(iii)** engager les actions prioritaires telles que définies dans le PANE. Le PANE, sur la base d'un diagnostic de l'état de l'environnement et de sa gestion, décline les axes prioritaires définis par la SNDD sous forme d'objectifs opérationnels, d'activités principales, de mécanismes et de délais de mise en œuvre. Il s'inscrit dans le moyen terme, à un horizon de 5 ans, et de ce fait, ne comporte que des actions pouvant raisonnablement être menées à bien, pendant cette période.

Le PANE comporte 5 axes stratégiques qui visent à :

- Se donner les moyens institutionnels et politiques de gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles
- Favoriser l'accès durable aux services de base
- Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles
- Gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales
- Prévoir des mécanismes de financement de la stratégie de développement durable.

L'examen de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes y afférents a montré que les politiques gouvernementales ont plutôt favorisé le développement économique et social et n'ont pas suffisamment pris en compte les liens entre l'environnement et la pauvreté. On soulignera aussi la dichotomie qui existe entre les objectifs environnementaux affichés et les réalisations. Cette situation se traduit par la persistance de modes d'exploitation irrationnels des ressources naturelles.

Au niveau national, la gestion environnementale incombe aux services du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Le MEDD prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement et de la protection de la nature. A ce titre, il est directement responsable de la lutte contre les pollutions de toutes natures et de la lutte contre la désertification, de la protection et de la régénération des sols, des forêts et autres espaces boisés, de l'exploitation rationnelle des ressources forestières ; ainsi que de la défense des espèces animales et végétales et des milieux naturels. Le MEDD comprend au niveau technique : la Direction de la Protection de la Nature (DPN); la Direction des Aires Protégées et du Littoral (DAPL), la Direction du Contrôle Environnemental (DCE) ; la Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données (DPCID) et la Direction des pollutions et des urgences environnementales (DPUE). Au niveau régional, on note les Délégations Régionales de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD).

2.4. Analyse des sources de financement potentielles dans la Moughata de Bassikounou

▪ Les financements internes potentiels

Le financement public de la Mauritanie reste limité pour la Gestion durable des ressources naturelles dans la Moughataa de Bassikounou. Le pays n'arrive pas toujours à mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en action leur politique en matière de gestion des ressources naturelles.

La gestion des ressources naturelles étant une thématique transversale, elle doit être intégrée dans les politiques nationales de développement durable pour pouvoir bénéficier d'une allocation budgétaire.

Dans ce contexte, le potentiel de financement du gouvernement de la Mauritanie pour une stratégie au niveau de Bassikounou reste limité.

▪ Les financements externes potentiels

- Le G5 Sahel a pour objet :

- Garantir des conditions de développement et de sécurité dans l'espace des pays membres ;
- Offrir un cadre stratégique d'intervention permettant d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- Allier le développement et la sécurité, soutenus par la démocratie et la bonne gouvernance dans un cadre de coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique ;
- Promouvoir un développement régional inclusif et durable.
 - **FEM/PNUD dans le cadre de son 6^{ème} cycle de programmation pour (2012-2017).**
 - La programmation du 11^{ème} FED de **L'Union Européenne**
 - L'AFD assure aussi le secrétariat pour le **Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**. Le FFEM finance des projets de lutte contre la dégradation des terres donc des ressources naturelles, et agit prioritairement dans la région représentée par les états membres de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).
 - Peacebuilding Support Office (PBSO), phase 2

▪ Les financements novateurs potentiels

Les financements novateurs semblent être un axe majeur de mobilisation des ressources additionnelles pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles.

- **Le Financement lié à l'allègement de la dette** pourrait être un des mécanismes de financements novateurs potentiels à étudier pour la gestion des ressources naturelles dans le cadre de l'échange dette contre nature ou pour les pays éligibles de la région dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ou l'Instrument de Désendettement de la Dette française.

- **Paiement pour le Service des Ecosystèmes (PSE)**

On pourrait envisager, des redevances pour des prélèvements sur les ressources naturelles comme : le bois mort, la paille, le charbon de bois, les galettes et les PFNL, si la gestion de ces ressources était confiée à des associations de gestion locale comme prévoit la loi forestière par exemple.

- **Financements disponibles de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)**

Les mécanismes de financement disponibles pour le changement climatique sont souvent peu utilisés au niveau de la pays. Ils intègrent souvent des thématiques de la gestion des ressources naturelles. Ce type de financement novateur a un fort potentiel.

Tableau 17 : Liste indicative de ces sources de financement est indiquée ci-dessous et pourrait être étudié dans le cadre d’une stratégie nationale pour la gestion des ressources naturelles.

Sources de financement	Activités financées	Remarques
Fonds pour les pays les moins avancés (PMA)	Préparation et mise en œuvre des programmes d’action nationaux d’adaptation (PANA) par les PMA.	– Établi dans le cadre de la CCNUCC. – Géré par le Fonds pour l’environnement mondial (FEM).
Fonds spécial pour le changement climatique (FSCC)	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre de mesures d’adaptation et d’atténuation à long terme, qui augmentent la résilience des stratégies nationales de développement au changement climatique et les met sur une trajectoire de développement à faibles émissions. – Comprend 4 composantes, centrées sur : <ul style="list-style-type: none"> (a) L’adaptation (agriculture, gestion des sols, gestion des ressources en eau, écosystèmes fragiles, gestion des zones côtières, santé, Infrastructures) ; (b) Les transferts de technologie (technologies durables sur le plan environnemental qui contribuent à l’atténuation du changement climatique) ; (c) Des secteurs spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Établi dans le cadre de la CCNUCC. – Géré par le Fonds pour l’environnement mondial (FEM).

	<p>disposant d'un potentiel d'atténuation (énergie, transport, industrie, agriculture, sylviculture et gestion des déchets) ;</p> <p>L'assistance aux pays en développement fortement dépendant des combustibles fossiles (pour leurs recettes et/ou leur consommation).</p>	
Domaine prioritaire « changement climatique » des fonds fiduciaire du FEM	<ul style="list-style-type: none"> – Activités liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, aux technologies énergétiques à faibles émissions de GES et au transport durable. – Également, projets d'adaptation « de démonstration » et « activités habilitantes » (ex : appui à la préparation des communications nationales et au respect d'autres obligations imposées par la CCNUCC). 	
Fonds pour l'adaptation	<p>Projets et programmes qui réduisent la vulnérabilité des communautés et secteurs aux effets du changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Établi dans le cadre du Protocole de Kyoto. – Financé par le biais d'une taxe de 2 % sur les transactions du Mécanisme de Développement Propre (MDP). – Les opérations de financement ont effectivement débuté au dernier trimestre de 2010.
Fonds vert pour le climat	<p>Acheminera à l'avenir une part importante des nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – À établir sur base d'une décision prise lors de la Conférence de Cancún (CCNUCC COP16, décembre 2010). – Les opérations n'ont pas encore débuté.
Fonds pour les Technologies Propres (FTP)	<ul style="list-style-type: none"> – Démonstration, déploiement et transfert de technologies à faible intensité d'émissions disposant d'un potentiel significatif de réduction à long terme des émissions de GES. – Soutien les investissements tant publics que privés (programmes et projets à grande échelle). 	<p>L'un des deux « fonds d'investissement climatique » multi-bailleurs gérés par la Banque Mondiale.</p>
Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF)	<p>Mécanisme « couloir » d'appui aux programmes visant à tester des approches innovantes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Composantes : 	<p>L'un des deux « fonds d'investissement climatique » multi-bailleurs gérés par la Banque mondiale.</p>

	<p>(a) Programme pilote de protection contre l'impact du changement climatique (PPCR), centré sur les risques climatiques et l'intégration de la résilience au changement climatique dans la planification du Développement ;</p> <p>(b) Programme d'Investissement Forestier (PIF), centré sur les investissements publics et privés et les mesures structurelles visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et à promouvoir une gestion durable des forêts ;</p> <p>– Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP), centré sur les trajectoires de développement à faibles émissions dans le secteur énergétique et sur une amélioration de l'accès à l'énergie grâce au déploiement de sources d'énergies renouvelables.</p>	
Financements à mise en œuvre rapide (Fast Start)	Une variété de mesures d'adaptation et d'atténuation adoptées par des pays en développement.	Engagement des pays développés lors de la Conférence de Copenhague (CCNUCC COP 15, décembre 2009).
REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)	<p>– Préparation, mise en œuvre pilote et déploiement de stratégies nationales pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.</p> <p>– Programme UN-REDD :</p> <p>(a) Actions spécifiques aux pays (ex : élaboration de stratégies nationales REDD, développement des capacités pour le suivi de REDD, appui de la mise en œuvre des mesures adoptées dans le cadre de REDD, distribution équitable des paiements liés à REDD) ;</p> <p>(b) Travail transnational (ex : appui technique et scientifique pour permettre des approches REDD intégrées et équitables, de</p>	<p>– Une initiative liée à la CCNUCC.</p> <p>– Engagement à la financer lors de la Conférence de Copenhague.</p> <p>– Différents canaux de financement, dont le programme UN-REDD, une initiative conjointe PNUD– PNUE–FAO.</p>

	même que la gestion et le partage des connaissances).	
Fonds prototype pour le carbone (PCF)	Approches d'atténuation novatrices contribuant au développement durable.	L'un des « fonds carbone » financés par diverses sources et gérés par la Banque Mondiale.
Fonds carbone pour l'aide au développement de proximité (CDCF)	Projets associant le développement communautaire et la séquestration du carbone.	L'un des « fonds carbone » financé par diverses sources et géré par la Banque Mondiale.
Fonds Biocarbone	Projets de séquestration du carbone dans les forêts et écosystèmes agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> – L'un des « fonds carbone » financé par diverses sources et géré par la Banque Mondiale. – Se concentre sur et appuie l'élaboration de méthodologies pour des projets d'afforestation/de reforestation dans le cadre du Mécanisme de développement propre.
Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF)	Assiste les pays en développement dans : (a) La préparation à la participation à la REDD (« mécanisme de préparation à la REDD », soutenant la préparation de stratégies nationales, l'établissement des scénarios de référence et l'élaboration des systèmes de suivi) ; (b) L'évaluation de la faisabilité des transferts financiers basés sur des réductions d'émissions vérifiées dans le cadre de la REDD (« mécanisme de financement carbone »).	L'un des « fonds carbone » financé par diverses sources et géré par la Banque Mondiale.
Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone (FPC)	Projets à long terme, allant au-delà de 2012 (c'est à dire au-delà de l'échéance du Protocole de Kyoto).	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'un des « fonds carbone » financé par diverses sources et géré par la Banque Mondiale. 2. Cofinancé par la CE.
Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC)	Activités relatives à : <ul style="list-style-type: none"> – L'adaptation au changement climatique ; – REDD ; – Une amélioration de la participation au Mécanisme de développement propre (MDP) ; – La réduction des risques de catastrophe ; – L'intégration du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> – Une initiative de l'UE. – Fournit un appui technique et financier. – Soutien le dialogue et la coopération en matière de changement climatique entre l'UE et les pays en développement, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (Espagne).
Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies	Investit dans des fonds d'investissements privés qui eux-mêmes investissent du	<ul style="list-style-type: none"> – Projet de partenariat public-privé mis sur pied par la CE. – Vise à accélérer l'adoption et

renouvelables (GEEREF)	capital à risque dans des petites et moyennes entreprises (PME) et dans des projets promouvant l'efficacité énergétique et l'adoption des énergies renouvelables.	le déploiement de technologies promouvant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
Programme pilote de protection contre l'impact du changement climatique (PPCR)	Projets pilotes faisant la démonstration de nouvelles manières d'intégrer les risques climatiques et la résilience au changement climatique dans la planification du développement.	– Une composante du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF). – Géré par la Banque Mondiale.
Fonds pour la réalisation des OMD	Le domaine « environnement et changement climatique » est l'un des huit thèmes financés par les fonds. Dans ce contexte, les fonds appuient notamment l'intégration des questions environnementales dans les politiques, la planification et les cadres d'investissement nationaux et infranationaux.	– Établi par l'Espagne et le PNUD. – Soutient les efforts en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
PROPARCO	Finance des projets sobres en carbone tels qu'énergie renouvelables, efficacité énergétique	Fait partie du groupe de L'Agence Française pour Le Développement
Fond Français pour L'Environnement Mondial	Finance des projets d'adaptation et d'atténuation. Énergie renouvelables, gestion durable des forêts, réduire la vulnérabilité au changement climatique.	

Source : Adaptation des informations disponibles sur www.climatefundsupdate.org.

3. Éléments de base pour une stratégie de mobilisation des financements pour la Moughataa de Bassikounou

3.1. Quelques recommandations lors du développement de la stratégie départemental

- Un plan départemental de gestion intégrée des ressources naturelles est mis en œuvre
- Les besoins financiers devront être ensuite évalués.
- Il sera important de déployer une stratégie de mobilisation des ressources financières qui combine plusieurs mécanismes de financements afin d'assurer un financement durable du plan de gestion intégrée des ressources naturelles
- Les bailleurs de fonds potentiels identifiés lors de la phase préliminaire sont :

- G 5 SAHEL
- FEM/PNUD
- UE
- AFD
- FFEM
- Peacebuilding Support Office (PBSO), phase 2
- Les mécanismes de financements potentiels novateurs identifiés lors de la phase préliminaire sont :
 - Le Financement lié à l'allègement de la dette
 - Paiement pour le Service des Ecosystèmes (PSE)
 - Financements disponibles de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
- La stratégie de mobilisation des ressources financières pour la gestion des Ressources Naturelles devra s'insérer dans une stratégie générale de mobilisation de ressources financières de la Mauritanie.

Les étapes suivantes seront nécessaires pour mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des financements pour la Moughataa de Bassikounou

- Préparer la stratégie départementale de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan de gestion
- Formulation des projets et programmes potentiels
- Consultation des potentiels donateurs
- Validation des projets/programmes soumis aux potentiels donateurs
- Engagement des partenaires et signature des protocoles de financements.

3.2. Proposition de structure de la stratégie départementale de mobilisation des ressources financières

La Stratégie de mobilisation des ressources devra intégrer tous ces éléments dans un seul cadre, afin de permettre une mobilisation efficace des sources de financements.

Les objectives stratégiques pourront être :

(I) Un environnement propice pour une gestion durable des ressources naturelles dans la Moughataa est renforcé :

- Mettre en œuvre des domaines d'intervention/axes prioritaires identifiés
- S'appuyer sur des formations adaptées
- Intégrer la Gestion des ressources naturelles dans le cadre politique national
- Renforcer les mécanismes de coordination au niveau départemental
- Renforcement des capacités humaines pour la Gestion des ressources naturelles au niveau départemental
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des programmes de Gestion des ressources naturelles au niveau départemental
- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation sur la Gestion des ressources naturelles au niveau départemental

(II) Mobilisation des ressources financières :

- Mobilisation des sources de financements internes.
- Mobilisation des sources de financements externes.
- Mobilisation des sources de financements novateurs.

(III) Développer un plan de mise en œuvre de la stratégie départementale de mobilisation des ressources financières

La structure de la stratégie de mobilisation de ressources financières pourrait être :

1. Vision et objectifs

2. Contexte national et départemental

- Domaines d'intervention/axes prioritaires identifiés
- Cadre politique, institutionnel et légal national
- Les financements de la Gestion des ressources naturelles
- Renforcement des capacités

- Recommandations

3. Analyse des instruments, mécanismes et sources de financements potentiels

- Les financements internes
- Les financements externes
- Les financements novateurs
- Recommandations

4. Plan de mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources

- Résumé des principales recommandations
- Plan de mise en oeuvre
- Suivi du plan de mise en œuvre

Références bibliographiques

- ACORD et GRDR, 2010** : Atlas du Sud Est Mauritanien Dynamiques rurales, 174 p
- Agora consulting, 2017** : Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune de Vassala Néré, 79p
- Agora consulting, 2017** : Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune de Bassikounou, 80p
- Agora consulting, 2017** : Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune de El Megve, 75p
- Agora consulting, 2017** : Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune de Dhar, 87p
- Alex Orenstein et P.Cabanes, 2018** : L'analyse de la production de biomasse 2018 et perspective 2019, Action Contre la Faim, www.sigsahel.info,7p
- Bassirou Diagana, 2007** : Les ressources en eau en Mauritanie, communication powerpoint, mai 2007, 45p
- Borrini-Feyerabend G, 1996**: Collaborative management of protected areas: tailoring the approach to the context.Gland.UICN.Social policy Group.
- FAO, 2001** : conflits et gestion des ressources naturelles, 22p.
- FAO, 2019** : Rapport de la Consultation en Cartographie de la Moughataa de Bassikounou, 7p.
- FIDA, 2016** : République islamique de Mauritanie : Note de stratégie de pays, Rapport principal et appendices, 10-Jun 2016 Rapport no: 4208, West and Central Africa Division Département gestion des programmes, 24p
- Natali KOSSOUMNA LIBA'A, 2016** : étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du nord, adamaoua et est, rapport final, 129p.
- ONS, 2015** : Monographie régional de la wilaya de hodh echargui.
- PNUD, 2005** : Inventaire des besoins prioritaires de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement national et mondial, PNUD Burkina Faso, 2005, 158p.
- PNUD, 2018** : Document de projet PBF, 44P.
- RGPH, 2013** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2013, Office National de la Statistique (ONS), Bureau Central du Recensement (BCR), 33p.
- RIM, 2005** : Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie le 15 Juin 2005, La Loi n° 2005-030 du 02 Février 2005 portant Code de l'eau de la Mauritanie pp 291-303.
- RIM, 2010** : *Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie 30 Mai 2010* 1216 l'Ordonnance n° 83.127 du 5 juin 1983 et aux dispositions du present decret, portant code foncier Pp597-613
- RIM, 2007** : Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie de 15 décembre 2007 Loi 11°2007-055 du 18 Septembre 2007, abrogeant et remplaçant la loi n097007 du 20 Janvier 1997 portant Code,Forestier, P1372-1383.
- RIM, 2000** : Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° Date de promulgation : 26.07.2000 date de publication : Loi n° 2000.044 portant code pastoral.
- Sven Walter & Camilla Nordheim-Larsen, 2009: Mécanismes de financement durable pour la gestion durable des terres/forêts en Afrique Centrale, Mécanisme Mondial de la CCD 2009 Yaoundé, 12 novembre 2009, 14p.
- UNCCD, 2012** : Stratégie de mobilisation de ressources financières pour la gestion durable des terres dans les pays de la commission de l'océan indien, Parrort préliminaire, avril 2012,70p.
- UNHCR, 2018**: Stratégie des Nations unies pour le renforcement des moyens d'existence des communautés hôtes et réfugiés de la Moughataa de Bassikounou 2018-2022. *Approche pour l'autonomisation des réfugiés, la résilience des populations hôtes et la cohabitation pacifique entre communautés*, Volume 1 : orientations stratégiques, MAI 2018, 17P.

UNHCR, 2018: Stratégie des Nations unies pour le renforcement des moyens d'existence des communautés hôtes et réfugiés de la Moughataa de Bassikounou 2018-2022. *Approche pour l'autonomisation des réfugiés, la résilience des populations hôtes et la cohabitation pacifique entre communautés*, Volume 2 : orientations opérationnelles, 36p.

UNHCR, 2018 : identification d'opportunités économique pour la population du camp de réfugiés de Mbera et les populations hôtes voisines ; analyse des chaînes de valeurs, UNHCR/Avril 2018,196p

UNHCR 2013 : Bulletin d'information sur la réponse humanitaire à la situation des réfugiés maliens en Mauritanie - Mai 2013, 9p.

ANNEXE

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE REFERENCE

POUR L'APPUI TECHNIQUE A L'ELABORATION D'UN PLAN DEPARTEMENTAL POUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES

I. CONTEXTE

La Mauritanie est affectée par l'instabilité en Afrique du Nord et au Sahel, notamment par le conflit au Mali. Ces impacts sont ressentis plus fortement dans la Moughataa de Bassikounou, située à l'extrême sud-est de la Mauritanie, le long de la frontière malienne. La Moughataa a reçu le plus grand nombre de réfugiés maliens dans le Sahel. Le camp de réfugiés de Mberra, à 20 km de la ville de Bassikounou, accueille aujourd'hui un peu plus de 55.000 réfugiés, un nombre supérieur à la population locale de la Moughataa.

La situation politique et sécuritaire au Mali et le manque de protection des civils rendent improbable un retour des réfugiés maliens dans un avenir prévisible. La présence active des groupes armés de l'autre côté de la frontière et la relative facilité des mouvements transfrontaliers présentent un risque de débordement en Mauritanie. Le conflit au Mali a également perturbé les voies de transhumance établies, ce qui a entraîné une forte concentration non seulement d'humains mais aussi de bétail dans le département, accentuant encore la pression sur les ressources naturelles vitales telles que l'eau et les pâturages.

Dans ce contexte d'augmentation et de pressions externes sur la Moughatta (augmentation de population et bétail, situation régionale, ainsi que chocs climatiques), les agences PNUD, UNICEF, FAO et HCDH mettent en œuvre le projet conjoint titré « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou », financé par le Peacebuilding Support Office (PBSO). Ce projet a pour but de répondre à certains des facteurs immédiats et intermédiaires du conflit, notamment : (i) le défaut de planification et de coordination dans la gestion des ressources naturelles, (ii) le manque de diversification des sources de revenus des populations, ainsi que (iii) le manque de participation et la déresponsabilisation des femmes et des jeunes.

Le projet adopte une stratégie de mise en œuvre intégrée et multi-agences avec l'objectif d'optimiser les expertises, capacités et partenariats propres à chaque agence pour l'atteinte de l'objectif et des résultats du projet. Par conséquent, le projet est conçu de manière à ce que sa mise en œuvre exige l'engagement et la participation des agences concernées pour la réalisation des activités contribuant à l'atteinte des trois résultats du projet.

Le Résultat I du projet vise à améliorer la capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique afin de remédier à l'augmentation et l'intensité des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau et le pâturage, qui menacent la sécurité humaine à moins que des mesures soient prises pour assurer l'accès à l'eau et aux pâturages pour la consommation humaine et du bétail. Ainsi, des activités liées à la création des points d'eaux dans des zones pastorales déficitaires, réhabilitation des puits et forages, les champs écoles pastorales pour le partage d'expérience entre les éleveurs réfugiés et ceux des communautés hôtes, la promotion des cultures fourragères, la prévention et gestion des feux de brousses, etc. seront mises en œuvre.

Afin de contribuer à ce résultat, il est envisagé de conduire et développer un plan préfectoral (départemental) pour la gestion de ressources naturelles impliquant la participation des autorités et services déconcentrés concernés ainsi que les communautés, et appuyé par un mécanisme de matching assurant la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre du plan au-delà de la durée du projet. Pour cette phase de projet, certaines activités identifiées dans le plan seront financées à 100% et exécutées par la FAO.

Les présents termes de référence décrivent les contenus et les modalités de la mission ainsi que les critères de sélection des consultants devant conduire le processus d'élaboration d'un plan départemental pour la gestion intégrée des ressources que le PNUD se propose de recruter en vue d'améliorer la capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique. Laquelle activité comprend un volet relatif au Renforcement des capacités des autorités locales (déconcentrées et élues) sur les outils de planification qui devront leur permettre à mener la mise en œuvre du plan et à l'établissement d'un mécanisme de matching pour le financement des activités prévues dans le cadre dudit Plan.

II. Objectif général de l'Intervention

L'action s'inscrit dans le cadre de l'objectif visant à renforcer la capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique tout en assurant leur contribution à la lutte contre les discriminations à la cohésion sociale et à la prévention des conflits, à partir de l'établissement par la FAO d'une cartographie détaillée des ressources naturelles, impliquant les autorités locales et les communautés, y compris les réfugiés.

III. Objectifs spécifiques et mandat de la mission

En vue de l'atteinte de l'objectif susmentionné, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Capitaliser et explorer les données et informations fournies dans la cartographie détaillée des ressources naturelles, précédemment établie par la FAO avec les autorités locales et les communautés, y compris les réfugiés. La cartographie des ressources naturelles sera élaborée par la FAO en collaboration avec les services départementaux concernés (Environnement, Hydraulique, Elevage.). Des aspects liés au conflit tels que le partage de ces ressources entre plusieurs communautés et la pression sur chaque ressource disponible seront pris en compte. (FAO)
- Planifier/Elaborer, sur la base de la cartographie des ressources, un plan départemental pour la gestion intégrée des ressources pendant les saisons sèche et pluviale et la période de soudure qui sera conduit au niveau de la Moughataa de Bassikounou. Ce plan, qui sera formulé par des consultants nationaux, devra intégrer une analyse des conflits autour des ressources naturelles potentiels et courants ainsi qu'une analyse genre relative au rôle joué par les femmes et les hommes en matière de gestion des ressources naturelles
- Renforcer les capacités des autorités locales (déconcentrées et élues) à mener la mise en œuvre du plan tout en prenant en compte la dimension de prévention et résolution pacifique des conflits
- Etablir un mécanisme réaliste de matching pour le financement du plan visant de potentiels bailleurs de fonds dans la région, de manière à ne pas mettre en place un Plan qui ne peut pas être financé et créer des attentes qui puissent être frustrées.

IV. PRINCIPES DE L'INTERVENTION

La mission devra tenir compte des différents aspects liés à l'action et aux différentes interventions des partenaires au niveau de la Moughataa. Elle devra s'exécuter selon les principes qui suivent :

- La participation constitue un principe et une approche fondamentale pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'action. Le projet suppose que si les réfugiés et les populations d'accueil disposent de cadres de planification et de concertation communs avec les autorités locales pour une gestion participative et équitable des ressources naturelles et si les sources de revenus dans les zones du projet sont diversifiées, et les capacités de gestion pacifique des conflits améliorées, alors la

cohésion sociale sera améliorée et les sources de conflits inter et intracommunautaire seront réduites ;

- La cartographie détaillée des ressources naturelles établie et impliquant les autorités locales et les communautés, y compris les réfugiés constitue le cadre de référence du diagnostic et l'état des lieux des ressources naturelles. La cartographie sera élaborée par la FAO en collaboration avec les services départementaux concernés (Environnement, hydraulique, élevage,). Des aspects liés au conflit tels que le partage de ces ressources entre plusieurs communautés et la pression sur chaque ressource disponible seront pris en compte par la (FAO) ;
- L'analyse du conflit/contexte souligne la marginalisation des femmes et des jeunes vis-à-vis la prise de décisions communales et leur manque d'opportunités économiques, aggravant leur vulnérabilité économique ainsi que leur vulnérabilité à des activités illicites, y inclut l'extrémisme violent. Pour cette raison, la capacitation des femmes et des jeunes afin de leur permettre de participer activement aux comités de village pour la résolution des conflits et la planification et le suivi de plans locaux développement, ainsi que le renforcement de leur compétence pour générer des sources de revenus alternatives seront priorités et renforcés ;
- Le Groupe de Travail Départemental (GTD) constitue la plateforme pour dynamiser et faciliter la cohérence et l'harmonisation des programmes et projets en alignement et ancrage aux politiques et stratégies nationales notamment en ce qui concerne la gouvernance territoriale, le développement économique local et la cohésion sociale ;
- Le cofinancement interviendra au-delà du projet et avec la fonctionnalité du mécanisme de matching qui sera mis en place dans le cadre de ce projet par le PNUD. Ayant déjà été orienté par les conclusions de l'atelier participatif de programmation saisonnière des moyens d'existence conduit en janvier 2018 et la mission sur le terrain réalisées en vue du développement du projet, ces activités concerneront la création des points d'eaux dans des zones pastorales déficitaires, la réhabilitation des puits et forages, les champs écoles pastorales pour le partage d'expérience entre les éleveurs réfugiés et ceux des communautés hôtes, la promotion des cultures fourragères (FAO) ;
- Complémentarité entre les acteurs : la recherche de synergies a été et reste un objectif majeur du projet. Pour le respect de ce principe, le prestataire appuiera tous les efforts visant la concertation et la collaboration entre les différents acteurs qu'il s'agisse des autorités de la Moughataa, des élus locaux, des services régionaux des autorités administratives, des projets de développement et des comités et/ou organisations socioprofessionnelles et les OSC dans le domaine

V. Résultats attendus (livrables)

- un plan départemental pour la gestion intégrée des ressources pendant les saisons sèche et pluviale et la période de soudure est formulé et intègre une analyse des conflits autour des ressources naturelles potentiels et courants, au niveau de la Moughataa de Bassikounou tout en tenant compte de la dimension homme-femme ;
- un plan de renforcement des capacités des autorités locales (déconcentrées et élues) est conçu et mis en œuvre pour permettre aux acteurs de mener la mise en œuvre du plan, tout en prenant en compte la dimension de prévention et résolution pacifique des conflits et le rôle joué par la communauté (femmes, hommes et jeunes) ;
- un mécanisme de matching pour le financement du plan départemental pour la gestion intégrée des ressources est élaboré et validé.

VI. COMPOSITION, PROFILS ET MOYENS DE LA MISSION

Pour la réalisation de la mission, le PNUD envisage de recruter une équipe d'un consultant international et deux consultants nationaux. Les Présents TDR concernent le recrutement d'un sociologue, consultant national, qui travaillera en équipe les deux autres consultants.

Le consultant national interviendra sur une durée de **30 jours ouvrables**.

Le consultant international devra assurer la coordination des travaux de l'équipe, la prise en compte des commentaires et observations et la production du rapport général final.

ANNEXE 2 : PHOTOS DES ENTRETIENS, FOCUS GROUP ET SEANCE DE RESTITUTION DE DONNEES



1. Entretien avec Le Wali Adjoint du Hodh Elchargui



2. Entretien avec le Hakem de Bassikounou



3. Entretien avec Le Délégué Régional de l'Environnement



4. Entretien avec le Maire de Fassala



5. Entretien avec les représentants des réfugiés au Camp de Mbera



6. Focus group à Néra/Fassala



7. Séance de restitution au Groupe Technique Départemental (GTD) à Bassikounou



8. Atelier de restitution à Néma



9. Focus group El Megve



10. Focus group dans le Dhar



11. Focus group au Camp des réfugiés de Mbera



12. Entretien avec les représentantes des associations de femmes au Camp des réfugiés de Mbera

ANNEXE 3 : PROCES VERBAL DE RESTITUTION DES DONNES D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION INTEGRE DES RESSOURCES NATURELLE AU GTD BASSIKOUNOU

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE RESTITUTION DE LA COLLECTE DES DONNEES D'ELABORATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA MOUGHATAA DE BASSIKNOU AU GROUPE DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL (GTD)

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi 21 février 2019 s'est tenue dans les locaux de la Moughataa de Bassiknou, une réunion du groupe technique départemental sous la présidence M. Mohamed Yeslem Ould Bouh Hakem de la Moughataa.

Cette réunion avait pour objet la restitution des données collectées par la mission des consultants du PNUD pour élaborer un plan de gestion intégrée des ressources naturelles dans la moughata de Bassiknou.

La liste des participants à cette réunion est jointe au présent PV

L'ordre du jour de réunion portait la présentation des données collectées et opérer des compléments ou suggestions pour améliorer le montage du plan de gestion des ressources envisagé.

Ouvrant la réunion M. le Hakem, a remercié les différents partenaires pour avoir assisté à cette réunion et a aussi remercié les consultants du PNUD pour l'esprit de collaboration et de complémentarité par lequel ils ont opéré pour collecter les données de la manière la plus complète possible.

Prenant la parole les consultants ont présenté une synthèse de leurs travaux de collecte de données qui s'articulent sur : une approche suivie qui s'est intéressée à savoir la situation des ressources naturelles de la Moughataa, les usagers des RN et quel usage ils en font. Ces données permettront de faire une situation des contraintes et des solutions potentielles à envisager.

La collecte de ces données a permis d'orienter l'étude vers des solutions dans chaque domaine et qui étaient de de plusieurs catégories à savoir

- La gouvernance des ressources naturelles :
- Une meilleure gestion des ressources
- La mise en place d'un cadre de concertation
- La conception d'un plan de renforcement de capacités au profit des autorités administratives, des organisations de la société civile et surtout au bénéfice des populations.
- La mise à disposition d'un mécanisme de financement en s'intéressant aux sources locales à travers la mise à profit des prélèvements sur l'exploitation des ressources naturelles, au niveau national à travers les fonds disponibles pour l'environnement et une décentralisation des crédits de feux de brousse. Il y a lieu de s'intéresser également aux apports que peuvent consentir les bailleurs de fonds.

Par la suite les participants à la réunion ont pris la parole tour à tour pour préciser que :

1. Le Chef du bureau CSA indique que la clé de voute dans la gestion des RN est le changement des mentalités de la population locale qui doit être sensibilisée, formée et informée ;
2. Le représentant de l'UNICEF a souhaité voir la mise en œuvre des activités du projet rentrer en droite ligne avec la stratégie des moyens de subsistance existante dans la Moughataa ;
3. Un représentant des OSC a précisé que la grande majorité de la population de la Moughataa de Bassikounou est occupée par une population pauvre et propose à ce que les actions du

plan prennent en compte les activités génératrices de revenus pour améliorer le niveau de vie des populations locales ainsi que le renforcement de leurs capacités ;

4. Le responsable du PAM a rappelé la forte pression sur les RN de la Moughataa, la nécessité du changement des mentalités des populations dans la gestion des RN tout en soulignant que le mal est très profond et propose qu'il y est des actions innovantes pour avoir l'adhésion des populations.
5. Le CICR propose des actions de renforcement des capacités locales et que le plan propose des activités de prévention des conflits ;
6. L'OIM insiste sur le caractère intégré du plan ;
7. Le FLM demande un regard transversal sur la gestion des ressources naturelles et propose que chaque intervenant doit intégrer le volet gestion des RN dans ses activités dans la Moughataa ;
8. Le HCR propose l'implication des réfugiés comme acteurs dans la recherche des solutions car ils sont actuellement les premiers consommateurs des RN de la Moughataa. Il souhaite également que les comités villageois aient un encrage par rapport au service décentralisé (Mairies) ;
9. Le BIT, propose le changement de mentalité par la sensibilisation.

A la fin des débats, les partenaires intervenants se sont engagés à fournir aux consultants toutes informations souhaitées et les remercient pour la qualité des collectes de données restituées.

L'ordre du jour étant terminé, la réunion fut levée à 11h 02.

Bassikounou le

Le Rapporteur

Mouhammad el Ahmad
Coordinateur PBF
22-02-2019

Le Hakem



ANNEXE 4: FICHE DE COLLECTE DE DONNEES DE TERRAIN/ COMMUNE CIBLEE

1. INFORMATIONS GENERALES	
1.1 Localisation du site	
Wilaya:	Hodh Charghi
Moughataa	Bassikounou
Commune	
1.3 : Données socioéconomiques	
1.3.1 Population Totale	
Nombre de ménages	
Jeunes de moins de 25 ans, dont	
Femmes	
Hommes	
Nombre de personnes entre 26 et 50 ans	
Hommes	
Femmes	
Type d'habitat DOMINANT (Nombre de ménages par type d'habitat)	
1.3.2 Principales Activités socio-économiques (préciser le nombre ou le % de personnes pratiquant chaque activité)	
1.3.2.1 Agriculture (préciser type d'agriculture)	
Sous-pluie (superficies)	
Décrue (superficies)	
Derrière barrage (superficies)	
Maraichage (superficies/nombres de jardins)	
1.3.2.2 Elevage (Effectif des troupeaux)	
1.3.2.4 Cueillette (espèces, parties utilisées et usages)	
Espèce 1	
Espèce 2	
Espèce 3	
1.3.2.5 Commerce (type de commerce et nombre de pers.)	
1.3.2.6 Transport (Nombre de ménages)	
1.3.2.7 Artisanat (Nombre de ménages)	
1.3.2.8 Autres (à préciser)	
1.3.3 Revenus moyens/activité/ménage	
Agriculture derrière sous pluie	
Agriculture de décrue	
Agriculture derrière barrage	
Maraichage	
Elevage	
Cueillette	
Commerce	
Transport	
Artisanat	
Autres (à préciser)	
1.3.4 Nombre de mois de soudure	
besoin en Céréales	
besoin en Pâturages	
1.3.5 Transhumance	

Oui (si oui combien de mois dans l'année)	
Non	
1.3.6 Phénomène migratoire (exode rural)	
Nombre total de migrants par an, dont	
Femmes	
Hommes	
Période de l'exode	
Durée de l'exode	
1.4 Infrastructures	
Ecoles (nombre de classe et d'élèves/sexe)	
Dispensaire (personnel et qualification)	
Puits (nombre-profondeur et système exhaure)	
Forages (nombre et système exhaure)	
Réseau d'adduction d'eau (longueur et nbre abonnés)	
Electricité (type énergie et nombre abonnés)	
Mosquée	
Parc de vaccination	
Nombre de boutiques	
1.5 Energie domestique	
Consommation bois/ménages	
Consommation gaz par ménage	
Autres:	
Nombre de foyers améliorés en moyenne	
Nombre de réchaud à gaz en moyenne	
Nombre d'artisans formés sur la fabrication de FA	
1.6 Paramètres sociaux (existence de conflits)	
Oui	
Non	
type de conflits	
structures d'arbitrage existantes	
rôle des instances traditionnelles dans la gestion et prévention des conflits	
expériences vécues de solution de conflit	
la présence de refugiées dans la commune a- elle généré des nouveaux conflits (oui ou non	
si oui pourquoi	
1.7 Existe-il besoin en structure de prévention et arbitrage des conflits?	
Oui	
Non	
1.8 Nombre d'organisations communautaires et adhérents	
Plus secteur d'activité	
1.8.1 Nombres de coopératives et adhérents plus secteur d'activités	
Hommes	
Femmes	
Mixtes	
1.8.2 Nombres d'Associations Communautaires (EX. ADC ou aGLc	
Si l'Association communautaire existe, dispose-t-elle d'un plan d'aménagement et de gestion des ressources naturelles du milieu	
1.9 Sécurité alimentaire des populations	

1.9.1 Nombre de personnes actives	
19.2 Stratégie d'adaptation	
Achat de céréales	
Vente d'actifs	
Migration	
Don	
2 DONNEES SUR LE MILIEU NATUREL	
2.1 Type de désertification	
Eolienne	
Hydrique	
Salinisation	
2.2 Type de formation dunaire	
Barkhanes isolées	
Barkhanes jointives	
Nebkhas	
Autres:	
2.3 Fixation des dunes	
Nombre d'hectares stabilisés	
Nombres d'hectares fixés	
Espèces utilisées	
2.4 Types de formations végétales	
Steppe	
Savane	
Densité à l'hectare	
Existe-t-il de sites à haute valeur pastorale et forestière?	
2.5 Vulnérabilité des sols	
Faible	
Moyenne	
Forte	
2.6 Disponibilité des sols	
Pour l'agriculture	
Pour les activités pastorales	
2.7 Hydrologie	
2.7.1 Zone humide (temporaire ou permanente)	
Temporaire	
Permanente	
Nombre de zones humides caractérisées	
Nombre de zones humides bénéficiant d'activités résilientes	
Principaux services rendus	
Etat de conservation des ressources de la zone humide	
Source d'alimentation	
2.7.2 Oued	
2.8 Vulnérabilité des cours d'eau	
Faible (Alimentation en eau peu perturbée)	
Moyenne (érosion éolienne et hydrique)	
Forte (Présence de barrage, de dune et de ravinement)	
2.9 Disponibilité et besoin en eau + Assainissement	
Disponibilité (Quantité ménage ou par tête de bétail)	
Besoins	
Qualité	

Niveau moyen de la nappe phréatique	
Nombre disposant de latrines	
Le lavage des mains était-il appliqué systématiquement	
2.10 Utilisation de techniques de CES et DRS	
Oui (si oui préciser lesquelles et leur nombre et acteur en charge)	
Non	
2.11 Feu de brousse	
Nombre moyen par an	
Superficie moyenne par an	
causes et provenance	
Nombre de comités villageois de lutte	
type mesure de lutte entreprise	
2.12 Biodiversité	
2.12.1 Principales espèces de faune existantes dans la zone	
Espèce 1	
Espèce 2	
2.12.2 Espèces invasives (animales et/ou végétales)	
Espèce 1	
Espèce 2	
2.13 Besoins en formation et renforcement de capacités pour la gestion des ressources nat.	
Oui (si possible préciser domaine)	
Non	
3 CHANGEMENT CLIMATIQUE	
3.1 Tendances des précipitations	
Baisse	
Augmentation	
Normale	
3.2 Tendances des températures	
Baisse	
Augmentation	
Normale	
3.3 Tempêtes de sable	
Fréquentes (si oui comment)	
Pas fréquentes	
3.4 Inondation	
Fréquentes (si oui comment)	
3.5 Plan de développement	
Niveau local	
Communal	
Départemental	
Régional	
Intègrent-ils le CC ou l'approche EbA	
4. Communication	
4.1 Combien de ménages disposent de:	
Radio	
TV	
Téléphones portables	

4.2 Existe-t-il de radios rurales dans la zone?	
Oui (oui préciser la distance)	
Quelles sont les principales émissions?	
Quelles sont les heures d'écoute?	
5. POTENTIALITES ET CONTRAINTES	
5.1 Potentialités	
5.2 Contraintes	
5. ACCES E LA TERRE	
5.1 Comment faite vous pour avoir la terre agricole, pastorale ?	
5.2 Quelles sont les difficultés auxquelles vous faite face dans la gestion de vos terres ?	
5.3 Que peut-on faire pour résoudre ces difficultés peuvent être gérés ?	

ANNEXE 5: LISTE DES PERSONNES /ORGANISATIONS CONSULTEES

COMMUNE	NOM ET PRENOM	INSTANCE	FONCTION	CONTACT
MOUGHATAA	MOHAMED YESLEM OULD EBOUH	PREFECTURE	HAKEM	44481007
BASSIKNOU	IBRAHIM ACHMGMEY	COMMISSAIRE DE POLICE	BASSIKOUNOU	22046532
MBERA	MOHAMED LEMIN OULD TABLENKOU	GENDARMERIE NATIONALE	COMMANDANT/MBERA CAMP	37840000
FASSALA	CHEIKH OULD DEDDA BOYA	COMMUNE DE FASSALA	MAIRE	36144515
ELMEGVE	AHMED SID BRAHIM	COMMUNE ELMEGVA	MAIRE ADJOINT	49586210
DHAR	CHEIKH OULD EHENA	COMMUNE DHAR	MAIRE ADJOINT	41420101
BASSIKNOU	AHMED BRAHIM	SOS DESERT	REPRESENT LOCAL	4162566
BASSIKNOU	BRAHIM MBARECK	MDRE BASSIKNOU	INSPECTEUR	22236358
BASSIKNOU	TAR OULD MOHAMED	COMMUNE	MAIRE ADJOINT	22485562
	MED BELLAH		SG COMMUNE	41900285
	MED TALEB		CONSEILLER	22120509
	MED LEMINE MED MAHD		CONSEILLER	46544857
BASSIKNOU	MED DEIH	RESEAU DES JEUNES	PRESIDENT	22495832
BASSIKNOU	KHADIJETOU IDOUMOU		MEMBRE	37108373
BASSIKNOU	FATMA MED ELABD	COOPERATIVE DES FEMMES	PRESIDENTE	36271697
MBERA CAMP	MOHAMED AG HAMA	CAMP DE REFUGIES	COORDINATEUR	27157583
NEMA	SIDI MOHAMED OULD CHEIBETTA	HYDRAULIQUE	DELEGUE REGIONAL	36208261
NEMA	MOHAMED ABDALLAH OULD LELLE DIT:DABALLAH	ENVIRONNEMENT	DELEGUE REGIONAL	44940380
NÉMA	ZEIN OULD ABDELLA	MEF/ONS	CHEF DE SERVICE DE LA STATISTIQUE	46773415
NOUAKCHOTT	COULIBALY HAMIDOU	DIRECTEUR CLIMATOLOGIE, DEVELOPPEMENT	OFFICE NATIONAL DE LA METEOROLOGIE	27062539

		ET RECCHERCHE		
NEMA	CAMARA KODORE	MDR	DELEGUE REGIONAL ELEVAGE	49492426
BASSIKNOU	TADA LANDO MARIUS	PROJECT SUPPORT OFFICER	OIM	49483081
BASSIKNOU	YAHAYE TAHIROU	LIVELIHOOD OFFICER	UNHCR	20392136
BASSIKNOU	DESIRE MOHINDO	CHEF DE BUREAU	UNICEF	42782440

ANNEXE 6: FICHES DE PRESENCE DES SEANCES D'ENTRETIENS, FOCUS GROUP ET ATELIER RESTITUTION DES DONNEES

REUNION DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DES DONNEES D'ELABORATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES BAUKOUNOU

LISTE DE PRESENCE

Date : 21/10/2019

Lieu : BASSIKOUNOU

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
01	Mohamed Yassou d'Boah	Hakem de Bassikou	44481007	
02	Ibrahim d'Ahmagnon	Commissaire de police BSK	22046132	
03	Mohamed / Aïda	Razou des jeune	36695175	
04	AMADOU SY	OIC PAKA	42989400	
05	SEKOU CONBE	Chief Projet ALIMA	20730086	
06	TADA LAMBO MARINS BLIM	Project support officer DIN	49483081	
07	LEORO MUTHIRUA	Chief Bureau LWF	20940348	
08	Mohamed Soulemane Elawir.	Medecin chef CSBSK	22313325	
09	SaadBouh d'guy	chef service Etst Cini?	27815050	
10	Henri Northou	Chief de Bureau DIN	42782440	



N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
11	Sol. Moud Ebra Elyes	Spécialiste Au Local	4220 0172	
12	MATHIE TAVIRAU	Service Road officer	20392436	
13	BADI Silyid	coordonateur BIT	42170020	
14	Soukha Ganga	Coordonateur Base log. INF	2155226	
15	CONGO NBOZI	Chef de Sous-district au CC	48411398	
16	Benjamin O'Bande	Inspecteur NSE	22236357	
17	Youssef Hamed Kousoud	C/SF Nagasimui	2201929	
18	Helamed Mohamed Hmoudkha	chef bureau CST	22443346	
19	Mohamed el Dal	chef structure S. NDE	42124803	
20	dy Abdelkhalik	superviseur AEF	41460423	
21	dy Y. Y. Y. Y.	o/ci 20221	22119960	
22	E/Atty Siley BA	coordonateur SUTONI	2024068	
23	Mohamed Moud Chelk	C/N, PGE	22343981	
24	CHEROUIN Bernard	embassadeur international	48212887	
25	Fasse Lmen Sidoumen	Coordonateur PNUD	22494022	
26	Micamido Sid. Moud Yelkhat	Coordonateur PNUD	22072044	

**SEANCE DE CONCERTATION AVEC LES REFUGIES
AU CAMP DE MBERERA.**



LISTE DE PRESENCE

Date : 21/02/2019

Lieu : Mberera camp

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
01	Ntshy Hella dit "Hono"	Coordinateur Africain	26 15 77 83	
02	Amondo Et Bouslan	membre Coordinateur le soir.	27 00 48 25	
03	Abid Ndoundo Ndikou	" "	20 49 16 6+	
04	Baba Ahmedo B. Ahmed	Truc 3. Bloc 4 / Enseignant	20 09 06 18	
05	Amoug Et Awa o. Newland	Truc 2. Bloc 10 / sans travail	27 05 99 26	
06	Nouma Et Hourain	Truc 4. Bloc 8	26 70 98 75	
07	Keli Ag. Khabalah	Préf. fact. agricole (Fakoula)	27 78 82 58	
08	Baba o. Ntshy Ousseila o. Rabih	V. Président Communauté	26 00 49 00	
09	Abedalwaïd Abd. Ousseila	membre Comité Sout. Camp	26 87 83 31	
10	Ely Ag. Azizina	Président Comité Sout. Camp	27 47 32 77	

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATU
11	Nkoko Bessouma	Zouk Black (chef de camp)	26 01 06 08	
12	Nkemedo Koumbou	chef bandou	20 11 50 99	
13	Nefame wint Nkoko	menege	N	
14	Hentha waly Nkoko	menege / Responsable Zouk Boko 2	20	
15	Sia waly Nkoko	menege		
16	Hema waly Nkoko	menege (assistant)	f	
17	Issakha Ntut Nkoko	menege		+
18	Nine Ould Hawzels	chef zone 4 du camp.	20 16 18 39	
19	Khalid Ag Sibbe	chef zone 3 du camp	27 18 13 38	
20	Felektor waly Moul	refugiee KO 1 B01	-	

SEANCE DE CONCERTATION AVEC LES
POPULATIONS A NEBA COMMUNE DE FASSALA

LISTE DE PRESENCE

Date : 17-02-2019

Lieu : Neba

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGN
01	Dekouma N Tolantou	Membre comité village Agricote	71 22 01 19	
02	Malay Akouf O Elachto	"	34 62 444	K
03	Chaké Stehe d Eby	"	33 33 14 61	
04	Eboya o Had Louine	"	33 26 00 78	"
05	Loahadj d B. Makhon	"	2003 09 70	0
06	Had Louine o Had-	"	33 29 16 05	"
07	Faloua N El Hadj	"	20 12 12 43	~
08	Mokhou o El Hadj	"	20 02 06 50	U
09	Eva d Engouba	"	33 23 10 43	N
10	Had Louine o Makhon	"	27 26 06 01	8

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
01	Fatima W Sidr Makhlef	Membre du village Aynouche	26 67 46 47	f
12	Salma W El Hadj	"	36 70 13 13	
13	S. D. Ibrahim a Sidr Khacen	"	—	8
14	Cherif Elphen a Sidr Baber	"	26 01 11 80	3
15	Itouel Eyacou a Hiltken	"	33 17 29 46	BT
16	Mohamed a dacht	"	—	BT
17	Mohamed a Ay	"	—	BT
18	R. Hussein a Babaker	"	—	—
19	Moul a Ely	"	—	—
20	cheikh a Nguidin	"	32 17 40 67	
21	Mel a Tey	"	33 10 48 24	

SEANCE DE CONCERTATION AVEC LES
POPULATION DANS LA COMMUNE DE DHAR.



LISTE DE PRESENCE

Date : 19 10 21 2019

Lieu : Ematt Lekaidhe (Eslouye)

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
01	Almoud 01 Adel Salik	Agriculteur		/
02	Mhamed 01 Ebeetha	"	42411386	/
03	Saïd - Adel 01 H. Hica	mette conanyne		/
04	Ebeetha 01 Badit	Agriculteur		/
05	Kabroul 01 Yassin	"		/
06	Saïdou 01 Fattouh	Femme de ménage		/
07	Essouf 01 Esalik	"		/
08	Mtchicha 01 Messoud	"		/
09	Felama 01 Asselmar	"		/
10	Sidi Mhamed 01 H. Saïk	Agriculteur		/

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
12	Toussaint / Elvira	Présidente coopérative		B
13	Mohamed ar/bent all	Asiella		MS
14	Selk / Amin	"		MS
15	Lehlof / Balthazins	"		MS
16	Had / Melen	"		MS
17	Mohamed / Mbenk all	"		MS
18	Selk / Elv	"		MS
19	Ethmane / Ouhmane	"		MS
20	Mohamed / Bethna	"		MS
21	Issa / Lehlof	"		MS

SEANCE DE CONCERTATION AVEC LES POPULATIONS
Commune de Samela



LISTE DE PRESENCE

Date : 21/02/2019
Lieu : NBERRA II FASSALA

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
01	Chave d'Chikona	Eleveur	27108329	
02	Ghadvi d' Saleck	Tailler	20502464	
03	Saleck YEMINE	Commerçant	20221213	
04	Ali d' Sidely	Enseignant corant	27066694	
05	Essalke wth' Lemine	meur coop esprit	2710126	
06	kalla wth' d'	Petit commerce	20244253	
07	Nenna wth' Baber	Prindep de coop	36185522	

Service de concertation avec les populations
Commune de Megra



LISTE DE PRESENCE

Date : 21/02/2019
Lieu : MERRAJ

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
01	Ahmed Said Brahim	Stg Comm Megra	49186210	
02	BOUMENI Mennaty	Eleveur	26048565	
03	CHARBET Desoucard/Mohani	Eleveur	26239240	
04	Devlane Akhou/Chak'Nouar	Eleveur	Senus	
05	Nehma mt Hadda	Denegerie	27476463	
06	Boumina /Phidone	Stg	32204102	
07	Boume p'Ellegrouh	Stg Comm Megra	20042438	
08	Chack'Nouard/Phidine	Eleveur	27336717	

